



VILLE DE GENÈVE

**RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL ADMINISTRATIF
A L'APPUI DES COMPTES**

1991



N° 103

3 avril 1992

Rapport de gestion du Conseil administratif pour 1991.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<i>1^{re} partie</i>	
I. <i>Considérations générales</i>	2
1. <i>Compte de fonctionnement - Présentation des résultats</i>	2
2. <i>Analyse des principaux écarts</i>	3
3. <i>Evolution de la fiscalité</i>	5
4. <i>Comptes des investissements</i>	7
5. <i>Financement des investissements en 1991</i>	8
6. <i>Variation de la fortune de la Ville de Genève</i>	9
7. <i>Conclusions et perspectives</i>	10
II. <i>Gestion du Conseil administratif</i>	10
1. <i>Département des finances et des services généraux</i>	15
2. <i>Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie</i>	27
3. <i>Département des affaires culturelles</i>	62
4. <i>Département des sports et de la sécurité</i>	97
5. <i>Département des affaires sociales, écoles et environnement</i>	121
<i>2^e partie</i>	
III. <i>Principaux écarts et liste des dépassements de crédits</i>	149
A. <i>Commentaire des principaux écarts</i>	149
B. <i>Les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement</i>	159
IV. <i>Projets d'arrêtés</i>	162
I. <i>Dépassements des crédits budgétaires</i>	162
II. <i>Approbation des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1991</i>	162

1^{re} partie

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes,

le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 1991.

Selon l'usage, ce rapport comprend deux parties distinctes et quatre chapitres principaux.

Le premier présente les résultats de l'exercice ainsi qu'un certain nombre d'explications financières permettant notamment de comparer dans quelle mesure le budget voté par le Conseil municipal a été respecté ou dans le cas contraire d'explicitier les causes des différences.

Dans le deuxième, chaque membre du Conseil administratif présente son rapport de gestion sur l'exercice écoulé et précise notamment dans quelle mesure les objectifs qu'il s'était fixés au moment de l'élaboration du budget ont été atteints ou non dans la réalité.

Les principaux écarts observés entre le budget et les comptes ainsi que la liste des dépassements de crédits sont mentionnés dans le troisième chapitre.

Enfin, le quatrième chapitre comprend les projets d'arrêtés relatifs à l'approbation, par le Conseil municipal, des comptes de l'exercice 1991.

1. Compte de fonctionnement - Présentation des résultats

Le compte de fonctionnement de l'exercice 1991 se présente globalement comme suit:

	<i>(en millions de francs)</i>			
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Ecart</i>	<i>%</i>
Revenus	646,8	622,6	+ 24,2	+ 3,9
Charges courantes	593,9	604,0	- 10,1	- 1,7
Amortissements				
– légaux	13,6	12,7	+ 0,9	
– complémentaires	2,9	2,9	—	
Taxes équipements	3,2	3,0	+ 0,2	
	613,6	622,6	- 9,0	- 1,4
Amortissements supplém.	33,2	0	+ 33,2	
Charges totales	646,8	622,6	- 24,2	

L'amélioration du résultat par rapport au budget atteint donc le montant de 33,2 millions de francs. Cet excédent est utilisé intégralement, conformément aux dispositions assortissant la dérogation consentie en la matière par le Conseil d'Etat en 1990, à un renforcement des amortissements.

Le total des amortissements comptabilisés dans les comptes 1991 est ainsi porté à 52,8 millions de francs, comprenant les amortissements légaux réduits, les amortissements complémentaires déjà budgétés, les taxes d'équipement et les 33,2 millions d'amélioration du résultat.

Bien que ce montant soit supérieur à celui budgété, il faut savoir que normalement les amortissements réglementaires auraient dû s'élever en 1991 à 63,7 millions de francs.

L'amélioration du résultat des comptes permet de réduire le sous-amortissement des investissements à 10,9 millions de francs.

Commentaires généraux

Divers facteurs ont conduit à cette amélioration du résultat:

- une progression de certains revenus;
- de nombreuses économies réalisées sur un grand nombre de postes budgétaires.

Sur ce point, le Conseil administratif constate avec satisfaction que les très strictes directives d'économies exigées des responsables de l'administration ont été scrupuleusement respectées.

2. Analyse des principaux écarts

Les écarts observés entre les chiffres budgétés et les chiffres effectifs varient d'un groupe spécifique à l'autre.

Les commentaires ci-après explicitent d'une manière succincte les principales différences observées :

Analyse des revenus

+ 24,2 millions de francs (ou + 3,9%)

Impôts (40). Le texte inséré dans le sous-chapitre 3 ci-après en explique les causes.

Revenus des biens (42). Les taux d'intérêts à court terme élevés provenant des placements de capitaux ont rapporté 5,7 mios de plus que le montant budgétisé grâce à une gestion optimale de la trésorerie et à un volume de placement plus élevé.

Les locations perçues sont également supérieures (2,9 mios environ) aux estimations budgétaires. De surcroît, les nouvelles décisions du Conseil administratif relatives à l'attribution des revenus des fonds spéciaux augmentent de 0,9 mio par rapport au budget voté.

Revenus divers (43). Les revenus supplémentaires sont constitués principalement des différentes expositions dans les musées qui ont remporté un grand succès (Dinamation + 1,9 mio, expositions Mario Botta et Edward Hopper + 1,2 mio). Les remboursements d'assurances sont supérieurs de 0,9 mio et les prélèvements sur les indemnités du Palais Wilson se montent à 1,4 mio.

Parts et contribution (44). La baisse des impôts sur les bénéfices immobiliers est la principale cause de l'écart constaté.

Dédommagements de collectivités publiques (45). L'écart observé sur ce groupe est dû principalement à la diminution de la participation de l'Etat pour l'entretien des artères municipales (- 0,7 mio) calculée en fonction du volume des travaux exécutés.

Subventions et allocations (46). La différence constatée provient d'une diminution de la part sur les taxes de naturalisation (- 0,2 mio).

Analyse des charges

- 10,1 millions de francs (ou - 1,7%)

Bien que globalement le total de toutes les charges effectives soit extrêmement proche de celles budgétisées, des variations apparaissent dans une analyse plus fine des écarts.

Charges du personnel (30). La différence du taux de l'allocation de renchérissement par rapport au budget (+ 0,64%) n'a pas d'incidences sur le résultat car cette allocation n'est accordée qu'exclusivement au personnel en fonction au 31.12.1991.

La principale raison de l'écart constaté provient des postes vacants (5,4 mios). A titre d'économie, le Conseil administratif a exigé que les postes libérés ne soient pas repourvus immédiatement. De plus, il se prononce systématiquement sur l'opportunité de repourvoir ceux-ci.

Biens, services et marchandises (31). Le principal motif de l'économie réalisée provient d'une diminution des frais d'emprunts. Ceux-ci ont été moins importants que prévus pour deux raisons :

- l'utilisation de la trésorerie provenant de l'excédent des comptes 1990 de 29 millions de francs;
- un programme d'investissements nettement inférieur à celui budgétisé.

Intérêts passifs (32). Le volume des emprunts ayant été moins important que prévu, il en résulte, par voie de conséquences, des intérêts de la dette plus faibles.

Pertes sur débiteurs (33). Les créances irrécouvrables relatives aux contribuables ont été plus faibles que prévues (– 0,4 mio).

Contributions à d'autres collectivités (34). La différence de 0,9 mio environ par rapport au budget est due à une augmentation de la part de la Ville de Genève à la rétrocession en faveur des Communes frontalières françaises.

Dédommagement à des collectivités publiques (35). L'écart de ce groupe suit la même évolution que le groupe 45 «Dédommagements de collectivités publiques». En effet, la part de la Ville relative aux frais de police est inférieure de 0,7 mio. On constate également une diminution de 0,5 mio sur la participation aux dépenses d'hygiène publique.

Transferts à des tiers, subventions et allocations (36). L'économie réalisée sur ce groupe recouvre en réalité une forte hausse de l'aide personnalisée (+ 1 mio) et une diminution des subventions en faveur de la petite enfance (– 1,4 mio) ainsi que des spectacles et concerts (– 0,3 mio).

Amortissements et taxes d'équipements (33). Conformément aux dispositions assortissant la dérogation consentie par le Conseil d'Etat en matière d'amortissements, l'amélioration du résultat 1991 est utilisée intégralement à un renforcement de ceux-ci.

Autofinancement total

L'autofinancement total de l'exercice 1991 s'élève à 52,9 millions de francs contre 18,6 budgétisés. Cette amélioration a permis de relever à 40,6% le taux d'autofinancement des investissements. Ce pourcentage demeure toutefois encore insuffisant sur le plan d'une gestion financière optimale.

3. Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont constitué en 1991, le 74,9% du total des revenus, contre 75,5% en 1990 .

Le tableau synoptique publié ci-dessous permet de comparer les
Variations enregistrées entre le budget et les comptes 1991 (en millions de francs)

	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Différence</i>	
			<i>Montant</i>	<i>%</i>
<i>Revenus</i>				
Personnes physiques	335,5	328,5	+ 7,0	+ 2,1
Personnes morales	85,1	86,2	- 1,1	- 1,3
Fonds péréquation pers. morales	7,0	6,2	+ 0,8	+ 12,9
	427,6	420,9	+ 6,7	+ 1,6
Taxe professionnelle	56,9	52,1	+ 4,8	+ 9,2
	484,5	473,0	+ 11,5	+ 2,4
Impôt sur bénéfices immobiliers	1,7	3,0	- 1,3	—
Impôt sur remises de commerces	0,2	0,4	- 0,2	—
	486,4	476,4	+ 10,0	+ 2,1
<i>Charges</i>				
Rétrocession communale française	12,1	11,2		
Pertes s/impôts	4,6	5,0		
	16,7	16,2		
Pertes taxe professionnelle	0,3	0,3		
	17,0	16,5		
Frais encaissement impôts	12,7	12,5		
	29,7	29,0		
Revenus nets	456,7	447,4	+ 9,3	+ 2,1

Ce tableau appelle les principaux commentaires suivants:

- a) Le rendement net des centimes additionnels «personnes physiques» est supérieur de 7,0 millions au montant budgétisé.
- b) Les impôts versés par les personnes morales, qui avaient déjà enregistré en 1990 une forte baisse, ont été également en 1991 inférieurs de 1,1 million au montant prévu au budget. Ils ont même reculé au niveau de la production de l'exercice 1987.
- c) Le produit des impôts spéciaux (bénéfices immobiliers et remises de commerces), extrêmement sensibles à la conjoncture, est également inférieur de 1,5 million aux estimations du budget.
- d) En revanche, le produit de la taxe professionnelle communale (dont la production repose sur les éléments de taxation des années antérieures) est supérieur de 4,8 millions aux prévisions.

La valeur de production d'un centime additionnel en 1991 a été la suivante:

	<i>Personnes physiques</i>	<i>Personnes morales</i>	<i>Total</i>
– Comptes	7 373 078.—	1 869 717.—	9 242 795.—
– Budget	7 220 000.—	1 895 000.—	9 115 000.—
– Ecart	+ 153 078.—	– 25 283.—	+ 127 795.—
	(+ 2,1%)	(– 1,3%)	(+ 1,4%)

Comparaison avec 1990

Entre 1990 et 1991 la valeur du centime additionnel a évolué comme suit:

– Personnes physiques:	+ 2,2 %
– Personnes morales:	– 7,8 %
– Valeur totale:	– 0,04 %

La production fiscale (tous contribuables confondus) a donc légèrement régressé entre 1990 et 1991. L'apparition de la récession économique dès 1990 avec, comme corollaire, le chômage constitue la principale explication de ce phénomène préoccupant.

Cette situation aura une incidence négative sur l'exercice 1992.

4. Comptes des investissements

En 1991, les divers investissements bruts opérés par la Ville de Genève se sont montés à 139 millions de francs, soit 58 millions de moins que la prévision budgétaire.

Une rétrospective sur 5 ans des investissements bruts montre que le volume de ceux-ci, après une forte croissance dès 1987, a régressé régulièrement et fortement dès l'année 1990.

Par voie de conséquences, les budgets de fonctionnement futurs enregistreront une croissance des charges nettement moins élevée.

<i>Année</i>	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>	<i>Taux de réalisation %</i>
1987	184	197	93
1988	196	181	108
1989	194	221	87
1990	167	210	80
1991	130	196	66

On remarquera également que le taux de réalisation des investissements budgétisés s'est fortement contracté depuis 1989. Il faut voir notamment dans ce phénomène le prolongement de la durée s'écoulant entre l'élaboration d'un projet et sa réalisation effective.

b) *Crédits extraordinaires votés en 1991*

Durant l'année 1991, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté pour 129 millions de crédits extraordinaires nouveaux, soit 18 millions de plus qu'en 1990.

Ces crédits se répartissent en:

- Patrimoine administratif: 111 mios
- Patrimoine financier: 18 mios

Le Conseil administratif a donc pratiquement atteint en 1991 l'objectif fixé par la motion votée par le Conseil municipal le 13 juin 1990 qui l'invitait à «limiter à 100 millions de francs par année le total des crédits d'investissements dans le patrimoine administratif».

Au cours de ces cinq dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante:

1987	Fr. 222 000 000
1988	Fr. 237 000 000
1989	Fr. 120 000 000
1990	Fr. 111 000 000
1991	Fr. 129 000 000
<hr/>	
Total	Fr. 819 000 000
<hr/>	
Moyenne annuelle	164 000 000

On observera principalement depuis 1989 une régression importante du total des crédits votés.

Le 12^e Programme financier quadriennal 1992-1995, présenté au Conseil municipal le 7 avril 1992, maintient le rythme des crédits au niveau de ces deux dernières années.

5. **Financement des investissements en 1991**

La structure du financement des investissements en 1991 s'est présentée comme suit:

	<i>En millions de francs</i>	
	<i>Comptes</i>	<i>Budget</i>
– Amortissements légaux réduits	13,6	12,7
– Amortissements complémentaires	2,8	2,8
– Amortissements supplémentaires	33,2	—
	<u>49,6</u>	<u>15,5</u>
– Taxes d'équipements	3,2	3,0
Autofinancement total	<u>52,8</u>	<u>18,6</u>
Investissements nets	<u>130,1</u>	<u>195,6</u>
Taux d'autofinancement	<u>40,6%</u>	<u>9,5%</u>
Insuffisance de financement	<u>77,3</u>	<u>177,0</u>

Le taux d'autofinancement des investissements se situe en 1991 dans la moyenne des quatre dernières années.

<i>Année</i>	<i>Taux</i>
1987	43,4%
1988	36,2%
1989	23,7%
1990	59,3%
1991	40,6%

Les 52,8 millions d'autofinancement ont permis de couvrir les 63,4% des investissements opérés dans le patrimoine administratif, grâce à une amélioration exceptionnelle de l'autofinancement en 1991.

6. Variation de la fortune de la Ville de Genève

Conformément aux dispositions de la dérogation en matière d'amortissements consentie en 1990 par le Conseil d'Etat, l'amélioration du résultat des comptes 1991 doit être intégralement utilisée à une augmentation des amortissements des investissements.

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 1991, volontairement fixé au chiffre du budget, voté par le Conseil municipal, soit 5 311 francs, est porté en accroissement de la fortune de la Ville de Genève qui s'élève au 31 décembre 1991 à 343 552 352,02 francs.

7. Conclusions et perspectives

a) *Résultat des comptes 1991*

L'excédent de revenus de l'exercice s'explique notamment par des rentrées d'impôts encore bonnes malgré la conjoncture et par une progression appréciable des autres ressources budgétaires, dont certaines sont exceptionnelles.

Le Conseil administratif constate avec satisfaction la maîtrise des dépenses de fonctionnement par l'administration municipale, celles-ci étant globalement inférieures aux prévisions.

Il en résulte un autofinancement des investissements de 40% environ, ce taux demeure toutefois insuffisant.

b) *Perspectives pour l'exercice 1992*

L'amélioration des comptes 1991 par rapport au budget permettra de renoncer à un emprunt de 35 millions de francs en 1992, ce qui représentera une économie budgétaire de l'ordre de 2,3 millions de francs.

En revanche, la production des rentrées fiscales 1992 est aujourd'hui considérée comme étant surestimée. La valeur du centime additionnel prise en considération dans les calculs budgétaires est en effet basée sur une production 1991 plus élevée qu'elle ne l'a été effectivement.

De surcroît, la croissance des résultats fiscaux prévue pour 1992 par le chef du Département des finances cantonales, communiquée dans une lettre adressée aux maires des communes genevoises le 23 janvier 1992, n'atteindra que 5% pour les personnes physiques (contre 6% prévus au budget). Quant aux personnes morales, la production 1992 devrait être égale à celle de 1991.

II. LA GESTION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN 1991

Délégation de l'aménagement et de l'environnement

Constitution

Le Conseil administratif a décidé de créer une délégation de l'aménagement et de l'environnement.

Elle est composée de trois magistrats:

- M^{me} J. Burnand, conseillère administrative déléguée au Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- M. M. Rossetti, conseiller administratif délégué aux affaires sociales;
- M. A. Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles.

Présidence

La présidence de cette délégation a été organisée en trois sessions d'une durée de 16 mois chacune. M. M. Rossetti préside la première session, M^{me} J. Burnand la deuxième alors que M. A. Vaissade présidera la troisième période.

Objectifs et moyens

La délégation vise à:

- définir les objectifs de la Ville dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement;
- veiller à l'application des options politiques du Conseil administratif;
- veiller au développement harmonieux de Genève en favorisant l'amélioration de la qualité de vie;
- intervenir dans tous les domaines possibles pour une meilleure protection de l'environnement.

Elle dispose de moyens d'action représentés par les services de l'administration municipale ainsi que des dispositions légales (plans directeurs, règlements de quartiers, PLQ, lois sur l'aménagement du territoire et les ordonnances fédérales, etc.)

Secrétariat

La coordination et le secrétariat sont assurés par M. A. Demont, chargé de missions auprès de la direction de l'aménagement et des constructions.

Réunions et objets traités

Au cours du deuxième semestre de l'année 1991, les séances de la délégation ont eu lieu régulièrement au Service d'urbanisme (4, rue Jargonnant).

La délégation s'est réunie sept fois en commission restreinte et deux fois en commission élargie.

Les objets suivants ont été traités avec rapport au Conseil administratif:

- Zone de développement 3 - Champel (parcelle E. Pittard - chemin Beau-Soleil).
- Projet Alhambra
- Autorisation de construire préalable à la rue Dassier.
- Les Minoteries.

- Devenir de l'espace urbain? Collaboration et information entre les services municipaux.
- Les Serres du Baron de Rothschild à Pregny - restauration et réutilisation.
- Motion 371: introduction d'une composante environnement.
- Objectifs du Service de l'énergie 1991-1995.
- Plan de site des rives de l'Arve.
- Plateau de Frontenex.
- Dossiers d'autorisation de construire nécessitant des dérogations au Règlement transitoire.
- L'Alhambra.
- Etude d'aménagement rue Chandieu.
- Industrie en ville de Genève.
- Traversée de la rade.
- Achat, fourniture et récupération des lampes dans l'administration municipale.
- Réponse à la Motion 218: pour une récupération éclairée.
- Protection des rives de l'Arve.
- Energie - Photocopieuses.
- Place du Rhône.
- Acquisition de terrains suite à la traversée du petit lac.
- Besoins des organisations internationales.
- Audition de M. le professeur Raffestin concernant l'industrie en ville de Genève.
- Zone de Sécheron.

Recensement fédéral de la population de 1990

Pour la première fois, la Ville de Genève a exécuté elle-même le recensement fédéral de la population sur son territoire, cette opération ayant par le passé été effectuée par l'administration cantonale pour le compte de la municipalité.

L'accomplissement de cette tâche a occasionné une très lourde charge de travail.

En effet, le recensement 1990 s'est déroulé dans des conditions plus difficiles que lors des exercices précédents, cette situation étant due principalement au climat politique qui a entouré cette vaste opération (cf. l'affaire des fiches du Ministère public de la Confédération).

D'autre part, le Conseil administratif ayant pris en considération la volonté du Conseil municipal de limiter les dépenses liées au recensement, il a décidé de

revoir fondamentalement l'organisation et les mesures prévues initialement à cet effet (structure extérieure) et de mettre partiellement à contribution l'administration elle-même aussi bien par la mise à disposition de ressources humaines que pour certaines prestations, parfois au détriment des tâches courantes.

Plus de 30 collaborateurs de la Ville ont ainsi participé étroitement au recensement, à un moment ou à un autre, selon les besoins. Par ailleurs, le coût du matériel et des prestations pris en charge par les services ou mis à disposition sous forme de prêt s'élève à plus de 80 000 francs.

La gestion du recensement s'est donc révélée être une affaire relativement complexe.

Après bouclement des comptes, il ressort que la part non dépensée du crédit de 2 050 000 francs voté par le Conseil municipal le 12 juin 1990 s'élève à 304 290,10 francs.

Sur la base des résultats provisoires du recensement, il est possible d'affirmer que la Ville de Genève a rempli de manière tout à fait correcte son mandat découlant d'obligations fédérales.

Dossiers juridiques

Ainsi qu'il le fait depuis très longtemps, le Secrétariat général a fourni un nombre important de prestations juridiques, sous forme d'avis, d'études, de coordination juridique et de représentations devant les tribunaux, pour répondre aux besoins du Conseil administratif et de l'administration municipale dans la plupart de leurs domaines d'activités.

Ces diverses tâches ont été accomplies en étroite collaboration avec les services et directions de département concernés.

Commission d'organisation et d'informatique de la Ville de Genève (CORI)

L'activité de la CORI et de son secrétariat s'est déroulée dans les grands axes énoncés dans le rapport à l'appui du projet de budget 1991.

Orientation générale des travaux de la commission

A la suite des réflexions engagées en 1990, le Conseil administratif a confirmé les missions de la commission le 17 avril 1991, tout en modifiant la représentation des départements, afin d'associer encore plus étroitement les services utilisateurs. En outre, une collaboration avec la Conférence des directeurs a été instaurée pour que certains dossiers soient traités conjointement.

Plan informatique

Commencés en 1990, et évoqués dans le rapport à l'appui des comptes 1990, les travaux du groupe de travail en vue de l'établissement d'un plan informatique se sont achevés après un exercice de simulation des différents critères. Le 29 mai 1991, le Conseil administratif a approuvé les propositions de la CORI et de la Conférence des directeurs concernant la structure, le contenu, les critères, la procédure et l'entrée en vigueur du nouveau plan informatique. Ce plan vise à accroître la cohérence et la coordination des équipements et logiciels informatiques en fonction des ressources disponibles, dont on connaît les impératifs de limitation.

Le 25 septembre, le Conseil administratif approuvait la liste des critères impératifs que devront satisfaire les projets informatiques et celle des critères à caractère facultatif. Ces critères sont désormais appliqués pour apprécier, évaluer et hiérarchiser les projets informatiques.

Vu l'importance de ces différentes dispositions pour les services de l'administration, des séances d'information ont été organisées à leur intention, dans le but de les sensibiliser à la nouvelle dynamique découlant des compétences et de la procédure en vigueur.

Organisation administrative

Outre les travaux de la commission proprement dite, on relèvera certains mandats réalisés par le secrétariat de la CORI dans le domaine de l'organisation administrative :

- l'analyse du fonctionnement du Service des spectacles et concerts, réalisée en étroite collaboration avec le Département des affaires culturelles et le service concerné;
- la recherche d'une conception commune en matière d'organigrammes et de cahiers des charges dans un souci d'adopter une systématique plus cohérente;
- la définition de lignes directrices pour l'utilisation judicieuse et efficiente des moyens de télécommunications portables;
- l'utilisation d'une méthodologie commune en matière de gestion de projet.

Enfin, relevons que certaines analyses d'organisation administrative et d'assistance aux services n'ont pas été effectuées en 1991, et ce dans l'attente des résultats de l'étude réalisée par les experts extérieurs mandatés par le Conseil administratif.

Département municipal des finances et services généraux

M^{me} Madeleine Rossi, conseillère administrative

Administration générale

a) *Secrétariat du Conseil municipal*

Les activités du Conseil municipal se sont encore intensifiées en 1991.

En effet, le Conseil municipal a tenu 51 séances plénières (47 en 1990), totalisant 122 heures de débats (112 en 1990).

Le *Mémorial* est passé de 5420 pages en 1990 à 4956 en 1991.

Par ailleurs, dans le cadre des options définies par le Conseil administratif pour une gestion plus économique, une solution a été recherchée afin de réduire au maximum le coût d'impression du *Mémorial* et autres documents destinés au Conseil municipal.

Depuis la nouvelle législature, l'impression de ces documents se fait selon le système dit de «lecture optique» ou de «reconnaissance des caractères». Cette technique permet d'envisager une réduction sensible du coût des impressions.

b) *Information et communication*

La communication interne, par la recherche du développement de la notion d'appartenance à l'administration de chaque collaborateur, est donc vecteur de l'«image» de la Ville transmise par les fonctionnaires.

Plusieurs journaux internes contribuent à atteindre ce but:

- VG Magazine (3 N^{os})
- Mensuel emploi (12 N^{os})
- Bases de données (4 N^{os}) et, encarté depuis peu, «l'Info», nouveau venu ciblé sur les utilisateurs d'informatique.

La communication externe est réalisée, d'autre part, à l'aide des médias traditionnels: dépliants, brochures, affiches, conférences de presse, etc.

L'Arcade du Molard permet un contact direct avec un nombreux public visiteur et ses animations en vitrines, bien que moins fréquentes (15 sujets), sont une autre façon de présenter des prestations de l'administration.

c) *Archives*

La première étape de l'organisation générale des archives est arrivée à son terme: l'ensemble des services de la Ville a reçu la visite de l'archiviste qui a pris

connaissance des conditions de conservation et de gestion des dossiers courants et intermédiaires se trouvant dans les bureaux et les dépôts annexes, et les a recensés. Les archives ont maintenant un tableau complet des documents administratifs émis ou reçus par la Ville, ce qui permettra d'entamer, dès 1992, l'opération dite de tri et d'établir une politique de conservation et de destruction des papiers selon leur intérêt administratif, juridique et/ou historique.

L'archiviste a donné, en octobre 1991, un cours d'un jour et demi, concernant notamment les techniques de classement, aux préposés aux archives des services.

Parallèlement, la confection des inventaires des archives consultables par le public (jusqu'en 1941) et versées aux AVG a également été terminée.

Quelque cinq cents consultations ont eu lieu dans la salle de lecture et une cinquantaine de recherches historiques pour des correspondants suisses et étrangers, de même que pour des membres de l'administration, ont été effectuées.

Deux jeunes licenciés en histoire ont reçu une formation d'archiviste sous forme de stages.

L'archiviste a participé aux trois réunions annuelles de la commission de formation et à l'AG de l'Association des archivistes suisses, ainsi qu'à une des journées de formation sur «l'Informatique et les dépôts d'archives».

Elle a également participé à l'élaboration du programme de l'Ecole supérieure d'information documentaire, dans le domaine de l'archivistique.

d) *Office du personnel*

De nombreuses personnes sont à la recherche d'un emploi. Le nombre d'offres de services en réponse aux inscriptions ouvertes ou spontanées est devenu très important.

Le nombre de postes mis au concours est sensiblement réduit.

Gestion informatisée du personnel

L'importance et le volume des travaux à réaliser en vue de la mise en exploitation de la nouvelle base de données du personnel n'ont pas permis un démarrage au 1^{er} janvier 1991.

La mise en place d'un nouveau système informatique de ce type ne peut se faire en cours d'exercice. Aussi le démarrage a été reporté au 1^{er} janvier 1992.

Ainsi, toutes les opérations de test ont pu être réalisées dans des conditions normales et, depuis le mois d'août 1991, les traitements sont calculés, pour comparaison, par l'ancien système et par la nouvelle base de données.

Il faut cependant relever que, dès le début de l'année 1991, les chefs de service ont pu consulter les données relatives à leur personnel et aux postes qui sont inscrits dans leur budget.

A signaler également que cette importante base de données, qui concerne tout le personnel régulier, a été réalisée par l'Informatique générale de la Ville de Genève et l'Office du personnel, sans aide extérieure.

En ce qui concerne le personnel temporaire, une étude a été menée afin d'en faciliter la gestion, ceci en vue de l'informatisation de cette catégorie du personnel; cette informatisation pourra commencer au printemps 1992.

Formation

La formation en matière informatique a été accélérée en tenant compte des impératifs de gestion et ce, entre autres, en vue de la mise en exploitation de la nouvelle base de données du personnel et de la généralisation de l'usage de l'informatique dans l'administration.

Sur un plan plus général, une étude a été menée en ce qui concerne la formation des cadres. Celle-ci doit conduire à une restructuration complète du programme destiné à ces collaborateurs à partir de 1993.

Action chômage

Des solutions ont été discutées et mises au point avec l'Etat de Genève, afin que l'administration municipale puisse engager plus de chômeurs en fin de droit aux indemnités, sans pour autant augmenter le budget relatif à cette action.

En 1991, 48 chômeurs ont exercé une activité à la Ville de Genève (44 en 1990).

Action «emplois d'été»

139 jeunes ont été engagés pendant les vacances d'été. Leur contrat est limité à un mois. Les expériences avec ces jeunes gens restent positives.

SERVICES FINANCIERS

1. Gestion financière

Les objectifs de gestion financière dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 1991 ont été atteints.

A. Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 1991

Le Conseil administratif a été autorisé, par arrêté du Conseil municipal du 15 décembre 1990, à:

- emprunter un montant maximum de 176 millions de francs;
- renouveler, sans autre, les emprunts ou dépôts de la CAP venant à échéance;
- procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émissions étaient favorables.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux diverses opérations suivantes:

<i>Emissions</i>	<i>Durée</i>	<i>Montant</i>	<i>Prix d'émission</i>
6,50% Emprunt public	1991-2001	50 millions	99,75%
6,75% Prêt AVS	1991-2001	20 millions	100 %
		70 millions	
6,71% Prêt CAP	1991-2001	25 millions	100 %
6,85% Prêt CAP	1991-2000	50 millions	100 %
		145 millions	
 <i>Remboursements</i>			
5,50% Prêt AVS	1981-1991	8 millions	
5,75% Cies d'assurances	1982-1992	0,5 million	
4,75% Prêt CAP	1981-1991	50 millions	
4,50% Prêt CAP	1987-1991	25 millions	
		83,5 millions	

Le Conseil administratif n'a pas été conduit à utiliser en totalité l'autorisation du Conseil municipal, ceci pour diverses raisons, notamment:

- en utilisant la trésorerie provenant des résultats de l'exercice 1990 (29 millions);
- en employant les placements de capitaux placés à court terme venant à échéance en 1991.

Par ailleurs, le volume des investissements a été fortement réduit par rapport aux prévisions budgétaires.

Sur le plan des conditions d'émissions, il y a lieu de relever le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé, dont la conséquence directe est un alourdissement de la charge de la dette.

B. *Placements de capitaux*

Le total des placements de capitaux (à court et moyen termes) a diminué de 5 mios au 31 décembre 1991 par rapport à 1990 .

Le rendement des placements a été nettement supérieur aux estimations contenues dans le budget (7,3 millions contre 1,8 million) grâce à des taux d'intérêt élevés.

C. *Financement des investissements et montant des engagements futurs*

Le chapitre I «Considérations générales» du présent rapport contient une analyse sur les dépenses d'investissements comptabilisées en 1991 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécialement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 1991, le Conseil municipal a voté pour 129 millions de nouveaux crédits d'investissements soit un montant supérieur à celui de 1990 (111 millions).

Le total des engagements ascendait au 31 décembre 1991 à 315 millions, en réduction de 2 millions par rapport à celui au 31 décembre 1990.

D. *Information financière permanente*

Le Conseil administratif a poursuivi en 1991 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, le Conseil municipal connaissait l'incidence financière de ses décisions grâce à un nouveau panneau affiché dans la salle des délibérations.

Par lettre du 20 décembre 1991, la conseillère administrative chargée du Département des finances et des services généraux a fourni à tous les conseillers municipaux la situation annuelle 1991 des crédits d'investissements votés ou à l'examen des commissions spécialisées avec leurs incidences budgétaires futures.

Au 31 décembre 1991, la situation se résumait de la manière suivante:

	<i>Montant en mios</i>	<i>Incidence budgétaire annuelle</i>
Crédits votés	129,3	12,0
Crédits à l'examen	<u>101,1</u>	<u>9,1</u>
Total	<u>230,4</u>	<u>21,1</u>

Ces 21,1 mios correspondent approximativement à la valeur de 2 centimes additionnels nouveaux. Ils s'ajouteront aux autres centimes additionnels résultant des crédits votés les années précédentes et dont les incidences ne se feront que progressivement sentir dans les budgets futurs.

2. **Taxe professionnelle communale**

L'activité de la taxe professionnelle communale est résumée ci-après:

a) Production

La production de l'exercice est supérieure de près de 5 millions au montant budgétisé. Cette amélioration provient notamment du décalage qui apparaît entre la période de taxation (1991) et les années sur lesquelles reposent les éléments pris en considération pour cette taxation à savoir les exercices 1989 et 1990.

b) Perception

Concernant la gestion des débiteurs, les pertes enregistrées en 1991 (300 000 francs) correspondent à la somme figurant au budget. Etant donné la situation économique actuelle, il n'est pas exclu que le montant des pertes soit plus élevé en 1992 qu'en 1991.

c) Contribution aux travaux de la commission permanente prévue à l'article 307 LCP.

La mission de cette commission nommée par le Conseil d'Etat consiste, rappelons-le à revoir périodiquement les coefficients de taxation fondés sur l'intensité des rendements.

En 1991, 36 groupes professionnels ont été revus.

3. **Nouveau concept comptable**

La poursuite des travaux en vue de la réalisation de la base de données comptable permettant de gérer le budget 1994, grâce au nouvel instrument de gestion, se déroule normalement. Les programmes nécessaires à l'élaboration du projet de budget sont en voie de réalisation. Ils seront testés par les futurs utilisateurs d'avril à juin 1992.

La formation du personnel à la nouvelle méthode de gestion se déroulera cet automne. Tous les services seront ainsi opérationnels en janvier 1993. C'est à partir de cette date que le traitement des demandes concernant le budget 1994 débutera.

Le planning des travaux, pour l'année en cours, comprend le traitement de la gestion budgétaire (engagements, bons de commande, factures fournisseurs et débiteurs). Cette technique sera opérationnelle pour le début 1994.

Tous ces travaux, évidemment complexes, sont coordonnés avec ceux des deux autres bases de données (personnel et patrimoine).

4. La gestion hôtelière

Hôtel Métropole

La guerre du Golfe a eu des conséquences négatives au début de l'année 1991. Les mois de janvier et de février furent médiocres; une légère reprise apparut de mars à juin, suivie d'un été catastrophique!

Le chiffre d'affaires réalisé en 1991 grâce à Télécom est de 13,8 millions. Il a pu être maintenu au même niveau que 1990.

Le taux d'occupation des chambres a atteint 59,9% contre 62,3%, soit une diminution de 2,4%. L'Hôtel Métropole s'est situé en deuxième position des onze grands hôtels de la place de Genève, dont le taux moyen a été pour 1991 de 55,9%, contre 58,8% en 1990.

Bien que l'effectif du personnel ait été réduit, les frais de salaires et charges sociales ont sensiblement augmenté, + 3%, conformément aux nouvelles dispositions de la convention hôtelière négociée paritairement. Il en va de même pour les charges d'énergie (eau, électricité, chauffage) où nous subissons l'effet des nouveaux tarifs SI.

En définitive, le résultat net de l'exercice atteint 87 000 francs environ après un versement de 1,7 million à la Ville de Genève, à titre d'intérêt du capital investi, contre 1,6 million en 1990.

La Perle du Lac

Le chiffre d'affaires de la Perle du Lac est pratiquement identique à celui de 1990 soit 5,2 millions de francs.

Un début d'année morose, suivi d'un été égal à 1990 et d'un excellent automne (Télécom) ont permis de terminer l'année avec un bénéfice net d'exploitation de 289 000 francs contre 218 000 francs en 1990. Il a été porté intégralement en amortissement des immobilisations.

5. Encouragement à l'économie

Historique des prix de l'Industrie de la Ville de Genève.

Dans le cadre d'un plan d'encouragement à l'Industrie, le Conseil administratif de la Ville de Genève instituait en avril 1985, sous le titre «Prix de l'Industrie de la Ville de Genève» et «Prix du Mérite industriel de la Ville de Genève», deux récompenses annuelles destinées à des entreprises qui s'étaient distinguées.

Dans le premier cas, il s'agissait de primer une entreprise industrielle dont l'activité avait été marquée par de réels succès, et qui avait contribué au renforcement et au développement de l'industrie genevoise.

Dans le deuxième cas, on récompensait une jeune entreprise industrielle, qui s'était distinguée par sa créativité et son esprit d'entreprendre.

Ces opérations ont été menées à chef avec la collaboration active de l'OPI (Office de la promotion de l'Industrie genevoise) qui présente par ailleurs, dans le cadre de son exposition permanente, un stand rappelant l'activité des lauréats de chaque année

Bilan positif

Pendant 6 ans, la Ville de Genève s'est donné les moyens de promouvoir l'industrie genevoise, d'en présenter les activités, les produits et le fonctionnement.

Au travers des prix, c'est un art de travailler qui a été renforcé en stimulant la connaissance des métiers industriels et l'intérêt, pour les jeunes, à l'égard de professions et carrières parfois mal connues.

Force est de constater que les entreprises industrielles sont de moins en moins nombreuses sur le territoire de la Ville de Genève et implantent leurs opérations dans les zones industrielles du canton.

Il était normal, dès lors, qu'une nouvelle formule soit adoptée, en vue d'associer l'Etat de Genève à cette promotion de l'économie.

La conseillère administrative chargée du département des finances et services généraux, mais également des relations avec les milieux économiques et touristiques approcha le chef du Département de l'économie publique en vue de trouver une nouvelle forme de collaboration entre les deux administrations. Cette démarche répondait également à la recherche d'une juste répartition des tâches entre la Ville de Genève et le Canton.

Les deux magistrats concernés décidèrent d'associer à la remise des prix un autre domaine d'activité importante du secteur de production genevois, à savoir l'artisanat.

Ainsi, chaque année, deux prix sont désormais décernés:

– *Le Prix de l'Industrie de Genève*

Ce prix récompense une entreprise dont l'intérêt technologique, les produits, le développement et le succès sont particulièrement significatifs.

Les critères de sélection des lauréats sont sensiblement les mêmes que ceux qui étaient fixés auparavant.

– *Le Prix de l'Artisanat de Genève*

Il est attribué à un artisan, dont l'activité se situe dans le domaine des arts appliqués, ou des arts et métiers, et qui représente une profession principale. Dans le cadre de la sélection, la formation des jeunes est considérée comme un critère particulièrement important.

Le jury

Nommé chaque année par le chef du Département de l'économie publique et le conseiller administratif délégué de la Ville de Genève, il est placé sous leur patronage et se compose de 15 à 20 membres. Ceux-ci sont choisis parmi des experts, des spécialistes et représentants de l'économie, de l'industrie et de l'artisanat, ainsi que de l'enseignement genevois.

Pour l'exercice 1991, ce jury était présidé par M. F. Mariotti, président de Hewlett-Packard Europe, et le vice-président était M. Jean-Louis Luchetta, directeur des Ecoles techniques et de métiers.

Les lauréats 1991

Le jury a attribué les prix suivants:

- Prix de l'Artisanat: M. Bernard Bossert - luthier
- Distinction spéciale de l'artisanat: Maison Dupin - aménagements d'intérieur
- Prix de l'Industrie: Centre Technique Européen de recherche et de développement Dupont de Nemours International SA

Centre industriel de la Gravière

Le Centre industriel de la Gravière (qui comprend 4250 m² de surface) a été construit par la Fondation portant le même nom, créée conjointement par la Ville de Genève, la Banque hypothécaire du canton de Genève et l'Union des Industries de Genève (selon l'arrêté du Conseil municipal du 2 janvier 1990).

Une quarantaine d'entreprises ont marqué leur intérêt à ce nouveau centre et plusieurs engagements fermes sont en cours de signature.

Il accueillera également un centre de formation pour apprentis et formation continue (environ 500 m²) en cours de création par l'UIG et les Cours industriels de Genève.

La promotion de location se poursuit activement et les premières entreprises devraient emménager au début de l'été prochain.

6. Banque hypothécaire du canton de Genève (BCG)

a) Résultats de l'exercice

Le bénéfice brut de l'exercice 1991 a atteint 57,6 millions de francs, soit une progression de 10,0 millions par rapport à l'exercice précédent.

Après comptabilisation pour 82,6 millions d'amortissements, provisions et pertes, contre 24,2 millions en 1990, le bénéfice net de l'exercice 1991 s'inscrit à 18,0 millions de francs. Le Conseil d'administration a décidé de distribuer un dividende de 8%, contre 9% précédemment, et d'attribuer un montant de 5 millions de francs aux réserves.

Le total du bilan a passé de 6,8 milliards de francs au 31 décembre 1990 à 7,1 milliards de francs au 31 décembre 1991. Il a ainsi progressé de 5% environ en un an.

Le total des fonds propres de la banque a augmenté de 5 millions l'an passé pour atteindre 322 millions de francs au 31 décembre 1991.

b) *Projet de création d'une Banque cantonale à Genève*

L'étude en vue de la fusion de la Caisse d'Epargne et de la Banque hypothécaire, en une banque cantonale, s'est activement poursuivie en 1991.

De son côté, le Conseil administratif a suivi de près les démarches engagées en vue de concrétiser cette opération sur le plan politique.

Le 11 septembre 1991, il a reçu les présidents de la BCG et de la CEG ainsi que le chef du Département des finances pour une information sur l'évolution de ce dossier.

Le 7 octobre 1991, il a eu une entrevue avec les membres du Conseil d'administration de la BCG désignés par le Conseil municipal.

Le 23 octobre 1991, le Conseil administratif présenta au Conseil municipal une communication concernant le projet de création d'une banque cantonale unique à Genève. Cette communication fut renvoyée pour étude à la commission des finances qui effectua à un large examen de cette proposition en procédant notamment à l'audition des responsables des deux banques.

La commission des finances proposa une résolution, votée par le Conseil municipal le 18 février 1992, définissant sa position sur cette importante opération.

Le Conseil municipal est favorable au projet de création de cette banque cantonale, ainsi qu'aux structures et aux modalités de la nouvelle banque cantonale.

Comme le Conseil administratif, il souhaite que la représentation des autorités cantonales et communales soit renforcée et porte à 6 le nombre de représentants de la Ville de Genève.

De son côté, l'Association des Communes genevoises a examiné attentivement ce projet et, au cours d'une assemblée générale extraordinaire tenue le

6 mars 1992, elle a approuvé les principes généraux de la création d'une banque cantonale unique à Genève en invitant le Grand Conseil à adopter les divers projets de lois prévus à cet effet.

Cette association a en outre demandé que les communes se prononcent ultérieurement sur la transformation de leurs parts sociales et leurs titres de participation nominatifs de la BCG en actions nominatives de la nouvelle banque par un vote des Conseils municipaux sous forme de résolution le moment venu.

SERVICES GÉNÉRAUX

1. Service des Achats

Achats

Poursuivant la politique d'économie définie par le Conseil administratif, le Service des achats s'est efforcé de gérer de façon efficiente les crédits qui lui étaient alloués.

De ce fait, la totalité des sommes à disposition pour des acquisitions de matériel et de mobilier n'a pas été utilisée.

Garage

La nouvelle gestion de cette unité, préparée en 1990 et utilisant des moyens informatiques rationnels permettant de mieux identifier les coûts d'entretien et de réparations des véhicules, a été mise en exploitation en 1991.

Le non-renouvellement des véhicules a nécessité des frais d'entretien et de réparations plus importants.

2. Service des assurances

Fonctionnement général

La gestion du portefeuille de la CAP a encore été assumée par le Service des assurances. L'objectif visant à rendre cette institution complètement indépendante sur ce point a donc été reporté.

La variation de l'indice du coût de la construction ayant été conséquente, l'indexation des sommes assurées des biens immobiliers et à fortiori celles des primes a été importante.

Gestion des sinistres

Dans le cadre de la liquidation de l'important sinistre incendie du Palais Wilson et de l'ex-Pavillon du désarmement survenu le 2 août 1987, de longues tractations avec les compagnies d'assurances ont eu lieu. Une indemnisation complémentaire de 2 313 500 francs s'ajoutant aux 18 345 000 francs a été versée par les assureurs.

Une bonne partie de ces indemnités a permis de financer divers équipements publics en relation avec l'incendie du Palais Wilson.

Dans les branches RC générale et vol, quelques sinistres importants ont obéré le rendement de ces deux contrats.

En RC véhicule à moteur, il y a lieu de signaler une augmentation du nombre de sinistres enregistrés par rapport à la moyenne des années précédentes.

3. Gérance immobilière municipale

Une importante étude de restructuration du service a été engagée avec l'appui d'un mandataire extérieur. Elle devrait conduire à des modifications structurelles ainsi qu'à une amélioration des procédures de travail.

Durant l'année 1991, 35 logements supplémentaires ont été mis en location ainsi que 239 places de stationnement (parkings) dans les nouveaux immeubles 11, Grand-Pré (dernière étape des «Schtroumfs»), ainsi que Tour-de-Boël 10-14, dans lequel fonctionne la nouvelle Bibliothèque municipale (Bibliothèque de la Cité).

La gestion des contrats de confiance s'est poursuivie, particulièrement dans les immeubles de l'Ilot 13 aux Grottes.

Le branchement au téléréseau des immeubles de la Ville est en voie d'achèvement.

L'aide personnalisée au logement représente le 24% de l'état locatif réel. Elle a été appliquée à 58% de nos locataires et se monte à 10,2 millions de francs. L'augmentation sensible par rapport au projet de budget (9,2 mio) est due principalement à l'amorce des difficultés économiques rencontrées par nos locataires.

4. Informatique générale

Le déménagement du service dans les locaux des «Schtroumfs», rue du Grand-Pré 9 n'a pas pu intervenir dans les délais prévus, la réalisation des travaux ayant été effectuée avec un certain retard. Rappelons que le crédit lié à l'aména-

gement des locaux a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 12 février 1991. Les travaux ont été terminés à fin février 1992, l'occupation des locaux par l'IGVG intervenant dès cette date.

La gestion des salaires du personnel régulier a démarré en traitement parallèle au mois de juillet 1991. Un échantillonnage représentatif de l'ensemble des procédures administratives et financières liées au calcul des salaires pour l'ensemble de l'administration a été testé dans cinq services.

L'élaboration de la demande de budget extraordinaire concernant l'équipement informatique en rapport avec les télécommunications a été effectuée en tenant compte de la réalité des contraintes techniques. Le système installé sera généralisé dans l'ensemble des sites administratifs, ceci dans les trois ans à venir.

Un plan stratégique informatique a été défini et a été accepté par le Conseil administratif le 29 mai 1991. Il fixe les normes et standards en matière de développement informatique ainsi que les différentes démarches et structures de projets informatiques. L'ensemble de ces documents doit permettre un développement harmonieux des applications d'informatique et de micro-informatique.

Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie

M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative, maire de Genève

DIVISIONS DE L'AMÉNAGEMENT ET DES CONSTRUCTIONS

1. Fonds de décoration

Le montant engagé par le Fonds de décoration en 1991 est de 1 141 289,15 francs.

Cette somme se répartit notamment par:

- l'achat d'œuvres mobiles (sculptures, tableaux);
- l'achat de décorations des rues, murs mitoyens;
- la restauration de diverses œuvres et la gestion du fonds.

Les œuvres suivantes ont été acquises:

- décoration du mur mitoyen, rue du Vélodrome 14
- sculpture du Théâtre Am-Stram-Gram
- mur mitoyen, ruelle du Midi 10
- sculpture pour la salle du Môle
- sculpture pour la bibliothèque de la Cité

- fresque de la piscine de Varembe
- peintures, immeuble de la Jonction.

A ces œuvres monumentales s'ajoute l'achat de diverses œuvres mobiles (tableaux, petites sculptures, etc.).

2. Direction

L'attaché de direction, en qualité de chef du projet de la base de données du patrimoine, a poursuivi l'étude et la mise en œuvre des applications pilotes de ce projet.

Les principaux objectifs suivants ont été réalisés:

- Développement des applications pilotes du pôle mobilier et mise en œuvre du tronc commun au Service des sports avec tests de l'application pour celui-ci.
- Développement d'un prototype pilote du pôle immobilier d'inventaire et de suivi des opérations en vue d'une mise en œuvre pour tests au Service des bâtiments au début de 1992.
- Participation active au nouveau groupe de coordination des bases de données.
- Etablissement et dépôt auprès du Conseil municipal d'une proposition de crédit de 3 600 000 francs destiné à la mise en œuvre de la première phase du concept général de la base de données du patrimoine immobilier et mobilier et à sa mise en application, qui a été votée par le Conseil municipal le 19 novembre 1991.

De ce fait, le projet pourra, en 1992, prendre une vitesse de croisière; ses principales applications réalisées et testées commenceront à être distribuées dans l'administration municipale.

Au début du 2^e semestre de l'exercice 1991, un poste de chargé de missions a été créé auprès de la direction de l'aménagement et des constructions; il s'agissait, après la fermeture du complexe de l'abattoir municipal situé à la Praille, de transférer les collaborateurs du Service municipal de l'abattoir et du contrôle des viandes dans d'autres services municipaux, sans création de nouveaux postes. Cette fonction a été confiée à l'ancien directeur du SMAC.

Les charges suivantes ont été assumées par le titulaire:

Délégation de l'aménagement et de l'environnement

Activité de coordinateur de la délégation.

Secteur des soumissions

Réalisation d'une étude concernant le secteur des soumissions de la direction de l'aménagement et des constructions.

Complexe de la Praille

Continuation des travaux de liquidation en collaboration avec les services municipaux concernés et notamment le Contrôle financier.

Formation des cadres

Fonction de responsable de la commission des programmes et membre du comité du Centre romand de promotion du management (CRPM) – Fondation sans but lucratif placée sous le contrôle du Conseil fédéral et ayant pour vocation de contribuer à la formation des cadres dans les secteurs public et privé en collaboration avec l'OFIAMT, les Chambres de commerce, les universités et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Tâches liées à la formation.

3. Service administratif et opérations foncières

Opérations immobilières

Le Service des opérations foncières a procédé:

- à l'échange de parcelles à la rue de Saint-Jean;
- à l'acquisition de 6 parcelles au chemin des Ouches, avenue Henri-Golay situées dans une future zone scolaire;
- à l'échange de parcelles avec les Services industriels;
- à l'acquisition d'une parcelle rue du Châtelet située dans une future zone scolaire;
- à la constitution d'une servitude route de Veyrier;
- à l'acquisition d'une parcelle avenue de Trembley;
- à un échange de terrain avec l'Etat, avenue Louis-Aubert;
- à l'acquisition d'un immeuble rue de Zurich;
- à l'acquisition d'une parcelle avenue Peschier située dans une future zone scolaire;
- à la désaffectation partielle d'une parcelle sise rue du Mandement;
- à un remembrement foncier dans le périmètre Prévost-Martin - boulevard du Pont-d'Arve;
- à l'acquisition d'une parcelle dans l'îlot 13 des Grottes;
- à la souscription d'un droit de superficie au profit des CFF pour la couverture des voies CFF, représentant un montant total de 31 343 000 francs.
- à la constitution de 8 droits de superficie, pour octroi à diverses sociétés et institutions privées ou de prévoyance, avec constitution de servitudes diverses sur le territoire de la commune, principalement pour la construction de logements à caractère social. Les contrats ont des durées variables;

- à l’enregistrement de 14 demandes de crédits totalisant 66 324 273,25 francs destinées à divers crédits de constructions, transformations, rénovations, d’aménagements et d’études, entérinées par le Conseil municipal de la Ville de Genève, et cinq crédits routiers s’élevant à 22 027 000 francs;
- à l’enregistrement de 7 préavis favorables de l’exécutif municipal pour des modifications par projets de loi de régimes de zones de construction, de déclaration d’utilité publique et de plans localisés de quartier;
- à l’octroi de diverses subventions pour travaux de restauration, d’entretien, de conservation et d’amélioration de sites et bâtiments (par exemple cathédrale Saint-Pierre, temple de Saint-Gervais);
- 33 terrains vendus dans la zone de développement 3, étant soumis au droit de préemption, ont fait l’objet d’une demande à la Ville et à l’Etat pour une acquisition éventuelle. Le Conseil administratif a renoncé à exercer son droit de préemption pour tous ces cas, le Conseil d’Etat aussi, sauf pour un seul cas.
- 47 actes ont été enregistrés et signés par les magistrats désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Enquêtes publiques

4 enquêtes publiques relatives uniquement aux requêtes en autorisations de construire, transformer ou changements d’affectation ont été affichées pour le département et consultées chez celui-ci durant les délais fixés par le Département des travaux publics.

Documentation photographique

1520 prises de vues photographiques et cinématographiques ont été effectuées. 730 photographies et documents ont été remis à différents demandeurs; 2 films documentaires ont été réalisés. Le film «Prélude, Victoria Hall» a reçu un prix spécial.

Le fonds pour la photographie continue son travail dans la gestion des archives et la supervision du travail des photographes.

Démolition d’immeubles

5 démolitions telles que villas, bâtiments industriels, W.C. publics ont été entreprises.

Préavis municipaux

Durant 1991, 699 requêtes en autorisation de construire, transformer, démolir et demandes de renseignements ont été préavisées par le département de l’aménagement, des constructions et de la voirie.

Subventionnement

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a procédé à des versements totalisant 4 540 francs destinés à des travaux effectués dans des appartements pour personnes handicapées.

Taxes d'équipement et contributions d'épuration

Du 1^{er} octobre 1990 au 30 septembre 1991, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a perçu du Département des travaux publics la somme de 391 177 francs, au titre des sommes perçues pour les taxes d'équipement dans le cadre des autorisations de construire ainsi que 2 414 576 francs au titre de contributions d'épuration et d'écoulement perçues lors des mêmes autorisations de construire et de 440 349 francs pour les mêmes contributions prélevées avec les taxes d'équipement. Ces sommes ont été portées sur les comptes existant à cet effet.

Soumissions et adjudications

La perception de l'émolument d'inscription s'est élevée pour 1991 à 131 766,40 francs.

Après 1989, le volume des travaux adjugés par la division des constructions a très fortement baissé et, si la situation paraît s'être stabilisée pour les 3 années qui suivent, l'évolution, dès 1993, inspire des inquiétudes du fait que les crédits sont dorénavant débloqués au compte-gouttes. Au 31 décembre 1991, 70 procédures de soumission, dont les estimations s'élèvent à 14 800 000 francs, sont d'ores et déjà engagées et attendent une adjudication, ce qui correspond à peu près au 1/3 du niveau atteint en 1990.

Archives

L'inventaire des autorisations de construire a été terminé. Il représente 10 000 références soit plus de 20 000 plans, tous consultatifs. Une campagne de microfilmage a été entreprise afin de sauvegarder les plans historiques. Sous l'égide des archives de la Ville de Genève, le service a repris tous les documents de la Fondation pour l'aménagement des Grottes (FAG).

Expositions

Une vente aux enchères publiques de matériel de voirie et de plus de 2 000 anciennes plaques de rue a été organisée au mois de mars. 3 concours et expositions d'architecture ont été mis sur pied.

Une campagne d'information «Tout doux les Pâquis» zone 30 km/h a été organisée durant le mois de septembre.

Préparation de l'action «Genève Ville propre».

- *industrie-artisanat*: Louis-Favre/Grand-Pré, centre artisanal
- *écoles*:
- *pavillons provisoires*: Frontenex 62: 8 classes
- *bibliothèques*:
Tour-de-Boël (bibliothèque de la Cité)
Sillem 2 (bibliothèque des Eaux-Vives)
- *sports*: piscine de Varembe
- *loisirs*: coquille acoustique aux Pâquis
- *social*: crèche de Frontenex
- *trafic*: aménagements extérieurs du Grütli

Information du public

Elle est effectuée notamment à travers les placards d'information présentant les projets et l'avancement des travaux, posés en général en dessous du panneau de chantier.

De plus, lors des fêtes du bouquet et des inaugurations, un dossier de presse est envoyé aux quotidiens et journaux spécialisés. Cette année, 14 dossiers ont été édités.

Concertation avec les habitants

Systématiquement, une séance d'information et de concertation est organisée – pour les dossiers importants – aux différents stades d'avancement des études soit à l'avant-projet, avant le dépôt de l'autorisation préalable et de l'autorisation définitive.

Une dizaine de séances ont été organisées, à Pâquis-Centre, aux Acacias, aux Genêts, à la Roseraie, à Cayla, aux Charmilles, à Sécheron.

Par ailleurs, la restauration des bains des Pâquis est conduite en collaboration étroite avec l'Association des usagers des bains des Pâquis.

Comptes de préétudes à boucler

Sur la proposition N° 226, votée le 20 mars 1990:	Fr.
PFQ 11.39 - Parc 5, crédit voté	90 000
dépense	0
solde	<u>90 000</u>

Cette parcelle a pu être mise en droit de superficie sans nouvelle étude.

Crédits de construction bouclés

Les bouclements de comptes suivants sont soumis au Conseil municipal à travers la proposition N° 58 du 18 octobre 1991.

- Midi 1-9
- Grottes 30, 30A, 32
- Gourgas pavillon
- Columbarium II^e étape
- Terrassière 9-11
- Carouge 104-106
- Rois 19
- Grottes 28
- Poterie 3-5
- Puits-Saint-Pierre 6, Tavel
- Bois-des-Frères, stade

Démolitions

Le dossier de la villa Roux, rue de Montbrillant 21, est toujours en suspens au Département des travaux publics.

Un nouveau dossier a été déposé, et l'autorisation obtenue, concernant la villa rue Micheli-du-Crest 17, en vue de l'agrandissement de l'école.

Préavis en autorisation de construire

Tâche annexe du service, les autorisations de construire déposées auprès du Département des travaux publics sont soumises au préavis consultatif de la commune. Les 222 dossiers ont été traités du point de vue de l'habitabilité et de l'architecture.

Evolution du nombre de dossiers:	1988: 260
	1989: 300
	1990: 386
	1991: 222

Concours d'architecture

Le service a également participé à l'élaboration et au suivi des concours d'architecture de la couverture des voies CFF à Saint-Jean, pour des logements à la rue de Lyon et à la promenade Charles-Martin.

Il prépare les concours d'architecture pour les écoles suivantes: Allobroges, Genêts, Chandieu et pour le périmètre de Wilson.

	<u>ETUDES EN COURS</u>		<u>CHANTIERS EN COURS</u>		<u>DECOMPTE EN COURS</u>		<u>COMPTES A BOUCLER</u>		<u>NOMBRE D'OPERATIONS</u>				
	F1	F2	F1	F2	F1	F2	F1	F2	F1	F2			
<u>Logements</u> -neufs	Grottes 18-22	0	9'000	Môle 19-21	3'066	9'600	Villereuse 3-5-7	1'500	15'600	Schtroumpfs II	196	28'645	
	Ilôt 13	0	5'000	Schtroumpfs III	5'982	49'300	Royaume 14	1'218	11'900	Servette 16-20	564	29'761	
				Carl-Vogt 2-4	3'252	14'661	Saint-Laurent 6-8	812	6'640	Jargonant 4-6	95	14'950	
				Pont-d'Arve 3-7	4'664	23'670	Village-Suisse 3	1'267	7'050	Sillem 2	550	9'976	
									Grottes 7-11	740	8'750		
-rénovés	Vieux-Grenadiers 15	0	5'560	Grand-Rue 26	1'442	10'500	Midi 10	246	2'700				
				Sillem 8	990	2'524	Hôtel-de-Ville 12	1'541	5'300			7	
				Villereuse 1	1'135	3'285	Grottes 26	1'992	2'850				
<u>Industrie</u>			<u>Abattoir</u>	367	2'020						1		
<u>Artisanat</u>													
<u>Commerce</u>													
<u>Ecoles</u> -neuves	Allobroges	0	15'000	Pré-Picot	5'407	32'346	Crêts-de-Champel	907	7'400	Grottes	135	21'424	
	Micheli-du-Crest	55	14'000	Cayla	4'117	19'000				Le Corbusier	15	20'910	
	Genêts	38	15'000							Longirod	32	1'840	
	Mail II	12	14'300										
	Châtelet	85	15'000										
	Charmilles II	83	20'000										
	Baulacre 6	0	3'900										
	Masset	0	7'490										
	Prieuré	0	20'000										
	Vermont	3	956										
	-rénovées				XXXI-Décembre	608	9'162				Ferdinand-Hodler	375	14'463
		Sécheron	90	8'500							Bertrand	46	3'890
		Necker 4	104	4'500							Plantaporrêts	116	10'460
Budé		0	7'000										
-pavillons provisoires	Louis-Hugon	0	2'500				Frontenex 62	2'085	3'550	Roseaie	911	3'980	
	Allobroges 33	8	1'920							Budé	203	3'550	
	Ronzades	0	2'500										
	Prieuré	0	2'500										

	<u>ETUDES EN COURS</u>		<u>CHANTIERS EN COURS</u>		<u>DECOMPTES EN COURS</u>		<u>COMPTES A BOUCLER</u>		<u>NOMBRE D'OPERATIONS</u>			
	F1	F2	F1	F2	F1	F2	F1	F2				
<u>Culture et loisirs</u>												
-bibliothèques						Tour-de-Boël	9'885	33'450	B.P.U.	76	12'040	
-musées et jardin botan.	M.A.H.	271	14'394	Voltaire	2'101	6'280			Serre tempérée	216	4'420	
-théâtres				Frontenex	4'737	16'500			Grütli	73	30'150	
-abris biens culturels									Le Corbusier	0	780	
-autres loisirs	Musique électrique	98	9'500						Coquille acoustique	1'250	1'490	
	Saint-Jean CFF	0	4'000									
<u>Sports</u>												
-centres sportifs	Bains des Pâquis	129	9'154	Varembé	5'629	24'700	Queue d'Arve	106	35'000	Bois-des-Frères	104	22'830
									Vessy	6	1'820	
<u>Social</u>												
-enfants + jeunes	Blavignac	98	5'592			Clairière	762	1'170	Auberge jeunesse	23	13'780	
	Carouge 35	8	2'532						Carl-Vogt 82	113	522	
	Villa Picot	30	2'140						Genolier	80	10'340	
	Dépendances Picot	0	2'000									
-personnes âgées				Fort-Barreau	4'246	21'600						
<u>Sécurité publique</u>												
-police du feu									Frontenex	509	6'550	
<u>Hygiène et salubrité</u>												
-cimetières									Colombarium	2	5'071	
<u>Parcs publics</u>												
									Bois-de-la-Bâtie	12	6'261	
<u>Trafic</u>												
									Calame-Hornung	290	1'080	
<u>Administration</u>				I.G.V.G.	842	4'600						
TOTAUX		1'112	223'938		48'585	249'748		22'321	132'610	6'732	289'733	
NOMBRE D'OPERATIONS	28	=====	=====	16	=====	=====		=====	=====	=====	=====	
	==			==				==			==	

F1=dépenses 1991 en milliers de francs / F2=coûts des ouvrages en milliers de francs

Etudes diverses

- Aménagement des combles de l'école des Eaux-Vives
- Autorisation de construire refusée pour le déplacement de la buvette de Varembe à la route de Veyrier 71
- Autorisation de construire déposée pour le transfert de cette même buvette au stade de Frontenex
- Etude de l'îlot 6 de la FAG
- Aménagement du périmètre XXXI-Décembre
- Etude de l'éventuelle implantation d'un service social avenue d'Aïre 38
- Etude d'un immeuble de logements aux Moulins-Raichlen
- Etude d'une éventuelle restauration de la salle Caecilia
- Recherches de solutions anti-graffiti

Délégation

- Participation au conseil de la Fondation pour la conservation du temple de Saint-Gervais.

5. Service des bâtiments

Les 251 bâtiments du patrimoine administratif (publics) et les 457 bâtiments du patrimoine financier (locatifs) appartenant à la Ville de Genève ou dépendant de fondations ont leur entretien compromis ou négligé par l'insuffisance de dotations budgétaires. Les interventions se font souvent au coup par coup.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas conserver en l'état l'Atelier du recensement du domaine bâti (RDB). Dès mars 1991, le Service des bâtiments a repris cette activité pour les bâtiments de la Ville sous la dénomination de recensement du patrimoine immobilier municipal (RPIM).

Dans un premier temps, la mission du RPIM, composée de deux personnes, consiste à analyser de manière statique l'état des bâtiments locatifs prévus au PFQ selon les critères de la méthode d'évaluation rapide (MER), qui permet de définir l'état de la dégradation et les coûts probables de la réfection.

Dans un deuxième temps, et à la réception des nouveaux modules MER mis au point par le Centre d'étude pour l'amélioration de l'habitat (CETHA) annoncée pour le printemps 1992, le RPIM entreprendra les tests permettant les analyses fines d'immeubles de manière non figée. C'est-à-dire et pour autant que les tests soient concluants, les travaux entrepris dans le cadre de l'entretien des bâtiments influenceront la mise à jour automatique des critères de dégradation ou de maintenance définis dans l'analyse de base, d'où une planification d'intervention plus près de la réalité et une meilleure vision à long terme.

Parallèlement à ces analyses fines, le service entreprend une étude de faisabilité pour la mise en place d'une planification des coûts d'entretien courant et de rénovation selon la méthode financière Schroder.

Bâtiments publics

Seuls les travaux d'entretien courant, les travaux de maintenance, les exécutions d'urgence et principalement d'ordre structurel, ont pu être réalisés sur le budget ordinaire qui se montait à 3 000 000 de francs.

Les travaux de plus grande importance ou ne pouvant pas être exécutés dans le cadre du budget ordinaire font l'objet de demandes de crédits d'investissements. Ces derniers permettent de résoudre les gros problèmes ainsi que certains aménagements ou équipements.

La situation des crédits au 31 décembre 1991 se présente comme suit:

- 1^{er} crédit de 4 545 000 francs, voté le 01.03.88; 4 485 000 francs sont engagés ou payés.
- 2^e crédit de 7 000 000 de francs, voté le 25.04.89; 1 500 000 francs sont à déduire suite à la non-réalisation des travaux d'aménagement pour l'Informatique générale Ville de Genève dans l'immeuble de la rue Ernest-Pictet 31. Ces derniers ont été intégrés dans la proposition N° 337 du 09.08.90. 4 920 000 francs sont engagés ou payés.
- 3^e crédit de 6 189 000 francs, voté le 16.04.91; 2 350 000 francs sont exécutés ou en cours d'exécution.
- un 4^e crédit de 7 000 000 de francs est en préparation. Il sera déposé devant le Conseil municipal au début de l'année 1992.

Bâtiments locatifs

Le budget entretien des bâtiments locatifs, d'une attribution de 5 000 000 de francs est pour ainsi dire entièrement utilisé pour les travaux de réfection des appartements et les petits travaux d'entretien courant des immeubles.

Les autres travaux de plus grande importance, comme pour les bâtiments publics, sont inscrits dans des demandes de crédits d'investissements.

La situation des crédits au 31 décembre 1991 se présente comme suit:

- 1^{er} crédit de 3 750 000 francs, voté le 16.12.87; 3 450 000 francs sont engagés ou payés.
- 2^e crédit de 6 700 000 francs, voté le 25.04.89; 3 930 000 francs sont engagés ou payés.

- 3^e crédit de 6 502 000 francs, voté le 20.11.91; compte tenu du délai référendaire, aucun engagement ou paiement n'a été entrepris.

Crédits d'investissements bouclés

Au 31 décembre 1991, les comptes de constructions suivants sont bouclés. Ils feront l'objet d'une procédure au Conseil municipal en 1992, soit:

- I 503.92.00870 - Lissignol 5-7
- I 503.92.02081 - Sous-Terre 4, villa
- I 503.92.02082 - Sous-Terre 4, W.C. publics
- I 503.92.02480 - Château-Bloc 19
- I 503.92.02870 - Saint-Georges 65
- I 503.92.02950 - Gautier 18
- I 503.92.02960 - Eaux-Vives 13
- I 503.92.03000 - Ferdinand-Hodler 5
- I 503.94.01070 - Grand Théâtre, sécurité
- I 503.94.01190 - Palais Eynard
- I 503.94.01830 - Vieusseux, discothèque
- I 503.94.01850 - Châtelaine 50
- I 503.94.01880 - Malagnou 19
- I 503.94.02270 - Kiosque des Bastions
- I 503.94.02382 - Grenade 3, crèche
- I 503.94.02500 - Grand-Pré 17
- I 503.94.02780 - Grand Théâtre, mécanique
- I 503.94.03130 - Lausanne 122, loge du SEVE
- I 503.94.03450 - Pont-d'Arve, ancien Palexpo
- I 503.94.09100 - Caserne principale SIS

Pour la transformation et rénovation des bâtiments publics et locatifs:

- 31 bureaux d'architectes sont mandatés pour un volume de travail d'environ 178 millions de francs.
- 11 opérations sont réalisées par le service pour un volume de travail d'environ 14 millions.

A fin 1991, la situation se présentait comme suit:

- Bâtiments publics: 7 projets à l'étude
12 projets en réalisation
10 projets terminés
- Bâtiments locatifs: 1 projet à l'étude
5 projets en réalisation
7 projets terminés

6. Service aménagement urbain

L'activité du service couvre l'aménagement et l'éclairage public du domaine public et assimilé de la Ville de Genève.

1. Aménagement urbain

Projets d'aménagement, d'embellissement de places, cours et espaces libres

Ces projets importants font l'objet de mandats. Ils visent à améliorer l'image de Genève, à ouvrir de nouveaux espaces à l'usage des piétons, tout en tenant compte des impératifs de la vie urbaine.

Dans un premier temps, une réflexion sur le mode d'aménagement de ces espaces et les matériaux usuellement utilisés pour les chaussées a permis de réduire les coûts d'intervention sans altérer la qualité d'aménagement. Néanmoins, en regard des priorités budgétaires et des obligations légales de la Ville de Genève, nombre de ces interventions ont dû être repoussées.

Les opérations suivantes sont en cours ou en voie d'achèvement :

- Aménagement des quais de l'Ile et des Moulins où, avec la participation de la Banque hypothécaire du canton de Genève au financement de la plus-value que représentait le pavage des quais, la Ville de Genève n'eut à assumer que la charge incombant à son devoir de remise en état de la chaussée. Ce fut également l'occasion de tester, pour la première fois en Ville de Genève, un système de bornes escamotables pour réguler l'accès aux quais.
- Mise au concours de l'aménagement de la couverture des voies ferrées, à Saint-Jean, dont le chantier de génie civil est en cours.
- Participation à l'aménagement d'une place publique et des jardins intérieurs de l'ensemble immobilier de Montbrillant-Varembé.
- Participation à l'aménagement du barrage du Seujet et de la passerelle qui reliera les quais des Forces-Motrices et du Seujet.
- Mise au point du projet d'aménagement d'une cour destinée à la détente et au jeu des habitants et enfants du quartier des Grottes, à la rue du Cercle.

Remise en état et transformation des chaussées, modération de la circulation

Ces projets sont apparemment de moindre importance puisqu'ils ne concernent qu'un angle de rue ou un carrefour. Mais ils répondent aux demandes des services de circulation et de transports publics, des propriétaires et constructeurs, des associations d'habitants ou de parents.

Apparemment disparates, ces petites opérations sont gérées par un plan de coordination et des lignes directrices qui veulent assurer la cohérence générale des projets. C'est également par ce moyen que pourra progressivement se constituer un réseau de cheminements piétonniers.

Avec l'Office des transports et de la circulation, cette activité a fait l'objet d'une réorganisation. Un groupe permanent réunit des représentants de cet office, de la Voirie et du Service d'aménagement urbain. Les projets sont établis en commun par ce groupe; ce qui garantit un meilleur échange des informations entre spécialistes divers et réduit les délais de mise au point.

Dans ce cadre, un projet d'ensemble a été mis en œuvre pour le quartier des Pâquis, à partir des options de circulation établies en collaboration avec l'Etat et la Ville de Genève dans le cadre de Circulation 2000, sous le titre de «Tout doux Les Pâquis». Présenté publiquement, ce projet a reçu de nombreuses remarques qui permettront encore son amélioration.

Cheminements, espaces d'usage public dans les nouveaux ensembles urbains

En pleine ville comme dans les quartiers appelés à se développer, la réalisation de nouveaux ensembles urbains prévoit l'aménagement d'espaces d'usage public. Après en avoir établi les principes et les engagements légaux dans les plans localisés de quartier ou les autorisations de construire, leur mise en œuvre nécessite coordination et investissement des services publics et des constructeurs privés.

Les options d'aménagement définies dans le plan directeur communal visent à créer de nouveaux quartiers urbains. Mais, face à cette extension du territoire urbanisé, la Ville de Genève éprouve maintenant des difficultés à assumer ses obligations.

Avec les services de planification et de réalisation, il s'agira de poursuivre la définition des critères d'aménagement des quartiers et rechercher les moyens de mise en œuvre, tant privés que publics.

2. Eclairage public

1991 a été l'occasion de recentrer les tâches du service. Dès à présent, celui-ci s'occupe de l'éclairage du domaine public et assimilé de la Ville de Genève proprement dit, c'est-à-dire de la gestion des nouvelles installations, de leur entretien et de leur consommation. Ce travail se fait en étroite relation avec les Services industriels et le Service de l'énergie.

L'éclairage du domaine privé de la Ville de Genève est géré par le Service de l'énergie. Celui des édicules publics est revenu au Service des bâtiments, qui gérait déjà l'entretien du bâti lui-même.

Une attention particulière est portée, avec la contribution du Service de l'énergie, à la recherche d'économies par une meilleure gestion du remplacement des installations et une surveillance des consommations.

En relation avec l'Office des transports et de la circulation, les bornes lumineuses et certaines signalisations éclairées sont progressivement échangées contre des installations à matériaux autoréfléchissants.

3. Bouclement des comptes de préétudes

PFQ 90.19	Mt.-Blanc - rotonde – I 508.94.15600	
	crédit voté	100 000
	dépensé	<u>47 780</u>
	différence	51 220
PFQ 90.20	Arve, passerelle Acacias – I 508.94.09900	
	crédit voté	50 000
	dépensé	<u>14 835</u>
	différence	35 165
PFQ 90.21	Arve, passerelle de la Grande-Fin – I 508.94.19500	
	crédit voté	20 000
	dépensé	<u>14 778</u>
	différence	5 222

Ces trois comptes ont été bouclés en 1988, mais n'ont pas été mentionnés dans les précédents rapports.

PFQ 90.22.1	Vernets, quai - Aménagement pédestre et piste cyclable I 508.94.21300	
	crédit voté	140 000
	dépensé	<u>11 536</u>
	différence	128 464
PFQ 102.11.1	Philosophes, quartier des - préétude de modération du trafic I 508.94.21400	
	crédit voté	80 000
	dépensé	<u>36 900</u>
	différence	43 100

7. Service de l'énergie

L'année 1991 a été particulièrement riche en événements marquants pour le service. Ce fut tout d'abord, au mois de mars, le départ du chef de service qui occupait ce poste depuis 1973. Ce fut ensuite la double décision du Conseil administratif de confier au Service du chauffage le contrôle et la gestion de l'ensemble des consommations d'électricité pour les bâtiments et installations propriétés de la Ville de Genève et de modifier l'appellation du service, celui-ci devenant désormais le Service de l'énergie.

Statistique des installations de chauffage

<i>Immeubles chauffés</i>	<i>Chaufferies</i>	<i>Puissance en MW</i>	<i>Chaudières</i>
Instal. mazout	207	127,265	287
Instal. bois-charbon	2	0,041	3
Instal. gaz	108	20,568	237
Instal. propane	1	1,034	3
Instal. solaire 14 instal. 1.155m ²	-	0,693	—
Instal. PAC	2	0,268	3
Instal. électrique	2	0,363	2
Instal. chauffage urbain	3	1,788	3
Total	325	152,020	536
dont: publics	167	79,127	277
locatifs	158	72,893	259

Nouveaux bâtiments publics

Frontenex 56 ter, piscine de Varembeé, Tour-de-Boël, pavillon Frontenex, Louis-Favre 41 (IGVG).

Nouveaux bâtiments locatifs

Abattoir CT3 et OVC, Grottes 26, Grand-Pré 11, Royaume 14, Vignes 1, Village-Suisse 3

Transformations

Les chaufferies des bâtiments suivants ont été transformées avec changement de la chaudière: Bâle 26, pavillon des sports, Charles-Giron 31-33, Montchoisy 55, pavillon Baulacre, serres Rothschild, villa Mon Repos, Dassier 15, Hôtel-de-Ville 12.

Citernes

En application de la loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution, le service a fait nettoyer et réviser 10 citernes à mazout.

Lutte anti-pollution

Le service a procédé à la pose d'un seul nouveau brûleur à faible émission d'oxyde d'azote. Ces types d'installations seront généralisés dès 1992, en application du renforcement de la loi sur la protection de l'air.

Recherches et développements

Les résultats des travaux du service dans le domaine du préchauffage de l'eau chaude sanitaire des immeubles locatifs par des capteurs solaires ont été présentés lors de divers séminaires, tant en Suisse qu'à l'étranger. Représentée par le Service de l'énergie, la Ville de Genève a ainsi été lauréate du prix SOLAR'91.

Des contacts réguliers se sont poursuivis avec divers organismes spécialisés, tels que l'EPFL, le CUEPE, l'Ecole d'ingénieurs de Genève, ECOTOX, l'Office cantonal de l'énergie, les Offices fédéraux de l'énergie, des questions conjoncturelles et de la protection de l'environnement, pour n'en citer que quelques-uns.

En vue de l'application du renforcement de la loi sur la protection de l'air (prévu en 1992), la mesure systématique des gaz de combustion de l'ensemble des chaudières de l'administration a permis d'établir un cadastre des émissions polluantes.

Enfin, conformément aux nouvelles missions qui ont été confiées au service par le Conseil administratif, le service a entrepris l'analyse des consommations d'eau et d'électricité sur la base des factures en provenance des Services industriels. La mise en évidence des gros consommateurs permettra de définir les actions prioritaires en vue d'une utilisation rationnelle de ces deux formes d'énergie.

Electricité

L'activité du service s'est développée cette année dans le domaine de l'électricité par la reprise de la gestion du budget d'achat et de fourniture des lampes pour l'ensemble de l'administration. Les installations d'éclairage d'une quarantaine de bâtiments ont ainsi pu être assainies. Il en est résulté une économie annuelle de plus d'un demi-million de kWh.

Climat

Après trois années successives exceptionnellement chaudes, l'année 1991 s'est montrée plus proche de la normale, bien qu'encore assez douce. Durant la période de chauffage, les mois de janvier, mars, octobre et novembre ont présenté des températures moyennes supérieures aux normes alors que les mois de décembre (1990), février, avril et mai révélèrent des moyennes inférieures. Les installations de chauffage ont été arrêtées tardivement, soit le 23 mai et réenclenchées dès le 4 octobre.

	<i>Degrés-jour (18°C)</i>	<i>jours chauffés</i>	<i>temp. moyenne jours chauffés</i>
Moyenne des 10 dernières années (1980/1989)	2843	223	5,20°C
– 1990	2394	207	6,44°C
– 1991	2888	231	5,50°C

Combustible

– Mazout

Le conflit du Golfe pesa sur les cours du mazout durant une bonne partie du 1^{er} trimestre, avec des prix officiels culminant à 59 francs pour cent kilos à mi-janvier. Ce n'est qu'à partir du mois de mars que la décrue s'amorça, avec une chute de près de 20% en 3 semaines. Par la suite, soit tout au long du printemps et de l'été, et ceci pour des raisons largement spéculatives, les prix restèrent toutefois relativement élevés (environ 35,50 francs les 100 kilos au printemps et 38 francs en été, avec à nouveau une poussée à 43,20 francs en octobre). Dès la mi-novembre, le marché revint à une certaine logique et le niveau des prix reflua quelque peu.

Il convient de relever le dépassement de près de 540 000 francs du montant prévu au budget 1991 pour le compte «mazout». Ce large dépassement peut s'expliquer par trois raisons:

1. l'influence de la guerre du Golfe sur l'évolution des cours;
2. l'augmentation de la consommation due à une période de chauffage globalement plus froide que la précédente;
3. le désir exprimé par le département des finances et le Contrôle financier de boucler désormais le compte «mazout» à la fin de l'année civile, donc au 31 décembre et non plus au 30 novembre comme c'était le cas jusqu'à présent. Ainsi, le compte 1991 porte, exceptionnellement, sur 13 mois de consommation, le mois de décembre (à forte consommation) étant intégré dans l'exercice comptable 1991.

– Gaz

L'augmentation de la consommation pour les bâtiments publics est due à la prise en charge des factures du Petit-Casino et à une saison plus froide. Par ailleurs, dès mars 1991, le rabais conjoncturel accordé par les Services industriels diminua de moitié, ce qui entraîna une hausse du prix du kWh.

– Solaire

Le service a procédé à l'installation de 349 m² de capteurs solaires supplémentaires sur des bâtiments locatifs. Ceci explique l'accroissement de l'économie traduite en litres de mazout pour 1991 (voir tableau ci-après «Coût des énergies»).

A fin 1991, le service a dépensé 1 million sur les 2 prévus dans le crédit d'investissement pour l'installation de ces capteurs solaires.

COUT DES ENERGIES

	ANNEES		CONSUMMATION MWH		PRIX CT/KWH COMBUST. SEUL		PRIX CT/KWH +AUTRES FRAIS	
MAZOUT								
Publics	1991	(1990)	64672	(56169)	2,97	(2,60)	-	
Locatifs	90/91	(89/90)	47776	(47593)	2,99	(2,53)	5,15	(4,62)
GAZ								
Publics	1991	(1990)	4879	(3868)	5,29	(4,47)	-	
Locatifs	90/91	(89/90)	14325	(10621)	5,11	(4,82)	7,36	(7,29)
CHAUFFAGE URBAIN								
Centrale Vieusseux	1991	(1990)	509	(455)	7,53	(7,30)	-	
Usine à gaz	90/91	(89/90)	458	(384)	6,07	(5,71)	6,88	(6,50)
PROPANE								
Stade de Vessy	1991	(1990)	526	(466)	7,48	(6,54)	-	
ELECTRICITE LOCATIFS								
Pompe à chaleur	90/91	(89/90)	44,80	(45,42)	15,60	(10,57)	17,16	(12,11)
Bouilleurs *	90/91	(89/90)	141,3	(231,2)	4,26	(9,71)	-	
Câbles chauffants	90/91	(89/90)	23,46	(32,3)	19,74	(18,16)	-	
CAPTEURS SOLAIRES								
	Ensoleillement (MJ/m2)				Economie (Lt. mazout)			
Année de référence GE	4.381							
1990	4.377				env. 41.000			
1991	4.501				env. 69.000			
POMPE A CHALEUR								
	Production (MWh)				Equivalent (Lt.mazout)			
1990	389				39.000			
1991	216				22.000			

* plus que Royaume 10 et Grenus 2

Consommation d'eau et d'électricité

Nous avons commencé en 1991 l'élaboration d'une statistique portant sur la consommation d'eau et d'électricité dans les bâtiments publics et locatifs sur la base d'informations transmises par les S.I., ceci en vue d'améliorer les installations existantes et d'éviter le gaspillage.. Les chiffres indiqués ci-après concernent la période du 1.9.90 au 31.8.91.

Consommation totale

Eau	3.112.756 m3 pour Fr 4.286.993,20 soit Fr 1,38/m3
Electricité	34.896.935 kWh pour Fr 5.121.314,05 soit 14,68 ct/kWh

BILAN ENERGETIQUE

	MWh bruts		MWh nets		(90)
Mazout	112.448	82,7%	95.581	83,5%	86,1%
Gaz	19.204	14,1%	16.323	14,3%	11,5%
Propane	526	0,4%	395	0,4%	0,3%
Chauffage à distance	967	0,7%	919	0,8%	0,8%
Electricité thermique	533	0,4%	506	0,4%	0,6%
Electricité PAC	783	0,6%	261	0,2%	0,4%
Solaire actif	1.445	1,1%	520	0,4%	0,3%
Totaux	135.906	100 %	114.505	100 %	100,0%

8. Service d'urbanisme

Plusieurs faits importants ont marqué l'année 1991:

- entrée en fonction le 1^{er} mars du nouveau chef de service;
- rattachement dès le 1^{er} juin du Service d'urbanisme au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- création de la Délégation de l'aménagement et de l'environnement.

L'ensemble de ces événements, et en particulier les deux derniers, ont contribué à accroître la participation du Service d'urbanisme aux prises de décision, notamment en liaison avec la magistrate chargée du département précité et de la délégation nouvellement créée.

Ce mode de collaboration, qui s'est accru tant au niveau des magistrats, des services municipaux que d'autres organes extérieurs, a eu pour incidence d'augmenter le nombre d'interlocuteurs du service. D'une part, les séances de coordination se sont considérablement intensifiées, et, d'autre part, le service a été largement sollicité pour des activités de représentation et de conseil en matière d'urbanisme (conférences de presse, séances d'information à la population, délégations étrangères, concours, diplômes, groupes de travail Vaud-Genève/Conseil d'Etat, contribution à l'étranger, etc.).

Parallèlement, le service a continué:

- à représenter la Ville de Genève à la commission cantonale d'urbanisme et à participer aux travaux des différents groupes de travail cantonaux pour l'étude du réseau routier et des transports publics;
- à assurer le secrétariat de la commission d'aménagement du Conseil municipal (à l'exception de la prise des notes de séance), dont le rythme de travail s'est considérablement intensifié, compte tenu du nombre important de dossiers et de la complexité des sujets à traiter.

1. *Plan d'utilisation du sol*

Alors que le règlement transitoire relatif au plan d'utilisation du sol est appliqué systématiquement à chacune des requêtes en autorisation de construire, une nouvelle version du règlement général a été déposée par le Conseil administratif en septembre 1991 devant le Conseil municipal, dont la commission d'aménagement a commencé l'examen.

De plus, un projet conforme relatif au plan d'utilisation du sol localisé de l'Alhambra, tel que demandé par une initiative municipale, a été mis au point par le service.

2. *Plan directeur de la Ville de Genève*

Le début de l'année a été marqué, d'une part, par le colloque qui s'est tenu le 5 mars, au cours duquel le magistrat délégué a exposé les options politiques d'aménagement et, d'autre part, par le rendu des sept mandats d'étude, dont la synthèse s'est avérée plus ardue que prévue. Par ailleurs, les retards pris par rapport au calendrier fixé en 1989, les maigres finances encore disponibles ainsi que le rattachement du service au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ont conduit à réorienter le travail qui a été pris presque entièrement en charge par les collaborateurs eux-mêmes.

Ainsi, plusieurs thèmes ont fait l'objet d'approches approfondies, tels que:

- «Circulation et transports»: la mise en place des premiers résultats de ce volet a nécessité une collaboration étroite et régulière avec l'Office des transports et de la circulation, qui intégrera ce travail au rapport «Circulation 2000».
- «Industrie»: cet aspect constitue le premier cahier de la Délégation de l'aménagement et de l'environnement.
- «Zones de sensibilité»: le rapport final est en cours de rédaction finale.

3. *Transports et circulation*

Le Service d'urbanisme a participé aux travaux des différents groupes de travail cantonaux relatifs aux études suivantes:

- Traversée de la rade: le rapport final du groupe Etat-Ville a été présenté aux autorités compétentes le 15 mars 1991, à la suite d'un travail intense entre mandataires et groupes de travail. Le crédit extraordinaire a été épuisé début avril 1991. De plus, le service a préparé des réponses à plusieurs questions écrites relatives à l'acquisition des terrains nécessaires pour la variante retenue.
- Circulation 2000: le travail du mandataire s'est terminé en juin 1991, en même temps que l'épuisement du crédit extraordinaire. Depuis lors, le service a largement participé à ce travail par l'intermédiaire des réflexions qu'il a menées dans le cadre du volet «transport» du plan directeur de la Ville de Genève.
- Stationnement: plusieurs rapports techniques et de synthèse ont été distribués aux autorités compétentes.
- Modération de la circulation aux Pâquis: une brochure d'information publique a été largement diffusée en septembre et une enquête publique relative au projet de réglementation locale du trafic a eu lieu au début de l'automne.

Parallèlement, le Service d'urbanisme a dirigé ou accompagné la suite de plusieurs mandats relatifs à des études de circulation de quartier, tels que:

- la Forêt, le Mervelet et les Genêts: concertation avec les instances concernées de l'administration;
- la Boissière: étude lancée en 1990 et aboutie;
- Bourgogne, Bout-du-Monde et Gare des Eaux-Vives: mandats lancés et études en cours.

Le service a recherché, dans le cadre des études localisées de transports, à mettre sur pied un mode de collaboration plus efficace et basé sur une meilleure définition des tâches entre services municipaux concernés et Département de justice et police.

4. *Prévisions démographiques pour les besoins scolaires et planification des équipements*

L'augmentation du nombre d'élèves, en particulier dans les quartiers anciens, et le manque de disponibilité de terrains constructibles pour de nouvelles écoles créent des difficultés et nécessitent des évaluations les plus fiables possibles des besoins futurs, basées sur des méthodes de prévisions plus performantes.

Tout en constituant les bases d'informations (logements, équipements, aires d'attraction), le service a suivi la mise au point de la méthode et son application en liaison avec le service de la recherche sociologique, qui en a reçu le mandat. Parallèlement, le service prépare une réflexion sur les profils de quartier, permettant de dégager une tendance actuelle et future d'événements d'ordres démographique et typologique agissant sur la planification des équipements.

5. *Instruments de planification*

Au cours de l'année 1991, le service a mené, avec l'aide d'un bureau d'urbanisme mandaté, une réflexion approfondie sur les caractéristiques techniques et légales des instruments de planification et leur pratique, afin d'aboutir à la définition d'une meilleure articulation entre instruments et contenu. Par ailleurs, cette étude qui se poursuivra encore dans le courant de l'année 1992, devrait permettre de dégager un instrument de planification qui assure la concrétisation à terme des objectifs d'aménagement et constitue un outil de coordination entre services de l'administration municipale.

6. *Etudes d'aménagement, images directrices de quartier et projets de plans localisés de quartier*

Les études d'aménagement, dont la grande majorité a été ou est réalisée par les collaborateurs, sont les suivantes:

- études menées à terme:
 - Services industriels: définition de la surface scolaire et de l'aménagement des parcelles;
 - Chandieu: révision du plan localisé de quartier en force en vue d'y implanter une école;
 - Alhambra: étude menée à la suite d'une initiative populaire et concrétisée sous la forme d'un projet de plan localisé d'utilisation du sol;
 - Soret/Bois-Gentil: affinement d'une étude afin de faciliter sa faisabilité;
- études en cours:
 - Petite-Boissière: révision de l'étude d'aménagement en fonction de nouveaux critères;
 - les Minoteries: étude de base pour l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier en zone primaire;
 - la Forêt: affinement de l'étude afin de la concrétiser sous la forme d'un schéma directeur de quartier;
 - le Mervelet: idem
 - Organisations internationales: analyse du territoire concerné, bilan de la situation en vue d'élaborer une image directrice;
 - Ferrier-Rothschild: étude de l'aménagement d'un îlot grevé par une servitude de restriction de bâtir;
 - Place Saint-François: étude de l'aménagement d'un îlot et des conditions d'échanges parcellaires, afin de dégager un espace de détente;
 - Bout-du-Monde: étude d'aménagement afin de promouvoir un déclassement d'une zone villas en zone de développement 3. Elle a fait l'objet d'une présentation publique;
 - Orangerie: à l'état de programme d'étude, en consultation auprès du Département des travaux publics;
 - Contrat-Social: consultation des services concernés;
 - Gare des Eaux-Vives: nouvelle étude engagée avec le concours de deux mandataires (aménagement/circulation).

Parallèlement, le service a assuré le suivi des études d'aménagement et images directrices précédemment élaborées soit dans le cadre d'examen de requêtes en autorisation de construire ou de projets de plans localisés de quartier.

Le service a:

- conduit sur le plan communal la procédure d'adoption relative à 6 plans d'affectation votés par le Conseil municipal et à 8 autres plans d'affectation déposés devant ledit Conseil;
- préavisé et participé à la mise au point de 10 projets de plans localisés de quartier.

En plus des 113 requêtes préavisées, le service est de plus en plus consulté, tant par l'administration, qu'elle soit municipale ou cantonale, que par les privés.

7. *Maquette de la Ville de Genève*

Au fur et à mesure des années, la maquette continue à s'élaborer: en 1991, 5 modules ont été construits par des ateliers privés, ce qui signifie que presque la moitié de la maquette de la Ville de Genève est réalisée. Cet outil permet de mesurer l'impact du projet dans son contexte et facilite les décisions. Des maquettes de vérifications ponctuelles, compatibles avec les modules, ont été également exécutées.

D'autre part, le service, qui a participé à l'exposition Tavel, a fait un exposé public sur sa conception et son utilisation.

8. *Information à la population*

Les enquêtes publiques relatives aux plans d'affectation ont fait l'objet d'une information à la population sous la forme d'affiches, qui illustrent les projets et qui sont largement exposées dans les quartiers concernés ainsi que présentées lors des séances de délibération du Conseil municipal. Par ailleurs, et par souci d'efficacité et d'économies, une solution de communiqués de presse communs avec le Département des travaux publics a été trouvée. Un effort important a également été porté sur la confection de la brochure relative au plan directeur communal et à l'organisation du colloque.

9. *Bases de données et documentation du service*

Le service a développé et applique des instruments de travail pour ses propres besoins, mais qui sont appelés à être utilisés par d'autres instances de l'administration afin de faciliter l'échange d'informations:

- Base de données techniques: la base de données, conçue en liaison avec le centre de traitement informatique, a fait l'objet d'applications, en particulier dans les modules suivants:
 - noyau «adresses» opérationnel (9 307 adresses);
 - noyau «parcelles» (2 814 parcelles et 742 événements immobiliers).
- Centre de documentation: l'informatisation de son fichier s'est poursuivie et un système d'archivage a été mis au point, ce qui rend ce centre accessible par d'autres services, voire des tiers.
- Equipements publics: l'informatisation d'une base de données et l'établissement de plans de coordination ont été réalisés en vue d'une meilleure relation entre études d'aménagement et équipements publics.

DIVISION DE LA VOIRIE

1. Service administration

1.1 Répartition des postes au 31 décembre 1991

Direction et service administration	19
Service logistique et technique	47
Service études et constructions	11
Service entretien du domaine public et matériel de fêtes pour manifestations	135
Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public	<u>277,5</u>
Total	<u>489,5</u>

(Effectif en 1990: 491,5)

1.2 Mouvement du personnel

Engagements	<u>23</u>
Départs :	
– à la retraite	9
– démission ou contrats non renouvelés	11
– décédé	0
– invalidité	3
– transferts au Service des espaces verts et de l'environnement	<u>2</u>
Total	<u>25</u>

2. Service logistique et technique

Les activités du service logistique et technique se sont poursuivies normalement durant 1991.

Parc de véhicules

2.1 Répartition

Administration	1
Logistique et technique	14
Entretien du domaine public	114
Levée et nettoyage	<u>131</u>
Total	<u>260</u>

2.2 Mouvement

Nouvelle acquisition:	aucune
Suppression: saleuses tractées	6
camion des travaux	1
Renouvellement:	9

2.3 *Plaintes déposées*

Bris de glaces dans les abribus: 192 plaintes.

2.4 *Groupes d'intervention*

Sur appel de la police, du Service d'incendie et de secours, de la Police municipale, des Transports publics genevois et diverses autres provenances : 444 interventions.

2.5 *W.C. publics, abribus et chaînes de rue*

Sont entretenus par les ateliers du Service logistique et technique: 63 W.C. publics, 165 abribus et 280 chaînes de rue.

3. **Service études et constructions**

Le ralentissement des réalisations enregistré ces dernières années s'est poursuivi en 1991.

Néanmoins, l'important chantier de couverture des voies CFF à Saint-Jean est entré dans une phase active sur le tronçon compris entre les ponts des Délices et Gallatin. Une structure spécifique d'information au public en général et aux riverains en particulier permet, à tous, de suivre l'avancement des travaux et, surtout, de comprendre le pourquoi des inévitables nuisances et importantes mesures de sécurité liées à une telle réalisation.

La 2^e étape d'équipements du quartier des Genêts, dont les crédits ont été votés en 1991, a immédiatement été entreprise.

Il en est de même pour la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à la route des Acacias et à la rue Alcide-Jentzer.

Deux demandes de crédit de constructions ont été soumises au Conseil municipal, soit:

- le boulevard de la Cluse
- la construction de collecteurs à régime séparatif EU/EP au chemin de l'Essor et à l'avenue de la Concorde.

3.1 *Etudes et projets en cours*

En ce qui concerne les principaux objets, citons plus particulièrement:

- le rond-point de Rive et ses abords
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à Cayla
- la construction d'un collecteur d'eaux pluviales à l'avenue Trembley

- l’avenue d’Aire (campagne Masset)
- le chemin de Beau-Soleil
- la rue des Plantaporrêts
- diverses études en relation avec les «transports collectifs 2000» et «circulation 2000»
- diverses études d’actualisation du plan directeur des égouts de la Ville de Genève, en vue d’étendre la mise en place d’un réseau séparatif de collecteurs EU/EP
- diverses études en relation avec les demandes de renseignements émanant de privés, dans le cadre de la définition du nivellement et de l’alignement du domaine public.

3.2 *Travaux financés par des crédits extraordinaires*

Terminés:

- chemin du Point-du-Jour
- chemin des Colombettes
- collecteur EP rue Alcide-Jentzer

En cours:

- couverture des voies CFF à Saint-Jean
- rue Maurice-Braillard
- collecteurs EU/EP au chemin de la Rochette
- route des Acacias (collecteur EP)

4. **Service entretien du domaine public, manifestation et matériel de fêtes**

4.1 *Chaussées et trottoirs*

En collaboration avec les services publics, les principaux travaux suivants ont été réalisés par des entreprises privées:

- *Travaux T.P.G.:*
 - *Voies T.P.G.:* rue du Rhône, rue de la Servette, rue de Cornavin, place des Nations (modification d’îlots).
 - *Arrêts T.P.G.:* rue du Rhône, route de Frontenex, chemin Colladon, place du Petit-Sacconnex, rond-point Jean-Jacques, chemin Furet, avenue d’Aire, rue de Vermont, rue de Chantepoulet, rue du Mont-Blanc, rue de Saint-Jean, place Cornavin, pont de l’Ile, Saint-Antoine.
- *Pistes et bandes cyclables:* 5 900 m ont été réalisés, dont: boulevard des Philosophes, rue de Lausanne, route de Malagnou, chemin Frank-Thomas.

- *Refuges pour piétons*: avenue du Bouchet
- *Pavage*: Grand-Rue, place et rue Bémont, rue Théodore-de-Bèze, terre-plein de l’Ile.
- *Cassis pour handicapés*: 295
- *Seuils de ralentissement*: 1
- *Aménagements*: carrefour Gallatin - Confessions, carrefour Désiré - Concorde, carrefour Athénée - Marignac, rue de Montchoisy, terre-plein de l’Ile, rue de la Servette, rue de la Navigation (fermeture d’un tronçon de route et élargissement de trottoir pour un accès pompiers).
- *Réfections de chaussées*: avenue de Frontenex, rue de l’Athénée, rue du Parc, boulevard des Philosophes, chemin de la Voie-Creuse, rue du Prieuré, chemin de l’Orangerie. Mise en place de revêtements minces: boulevard du Théâtre, rue Bovy-Lysberg, rue Petitot, rue du Grütli, rue de Hollande, rue de Hesse, rue Abauzit, rue des Voisins, rue des Sources, rue des Sablons, rue Simon-Durand, rue du Prieuré, rue Ami-Lullin, rue d’Aoste, Glacis-de-Rive, rue de la Rôtisserie, rue du Parc, rue Zurlinden, rue Blanvalet, chemin Neuf, rue Cherbuliez, rue du Lac, route de Frontenex, rue Robert-de-Traz, rue de la Mairie, rue de l’Orangerie.
- *Reconstructions de chaussées*: rue Frank-Martin, place des Trois-Perdrix, rue de la Rôtisserie, rue de la Servette, rue de Lausanne.
- *Modifications et réfections de trottoirs*: rue J.-Fr.-Bartholoni, rue Hornung, rue Bovy-Lysberg, rue Abauzit, rue de Montchoisy, rue du Rhône, rue Versonnex, rue Pierre-Fatio, place Neuve, rue du Commerce, angle Servette/Carteret, angle Grand-Pré/Louis-Favre, avenue H.-Golay, rue Ch.-Giron, chemin de la Voie-Creuse, chemin Colladon, rue de la Servette, rue de Lausanne, rue Dancet, rue des Marbriers, avenue de Budé.
- *Poses d’obstacles sur trottoirs*: rue du Conseil-Général, rue Tronchin.
- *Travaux divers*: parc Champ-d’Anier et école Ferdinand-Hodler: aménagement de jeux d’enfants. Rue A.-Gos: abribus. Place du Bourg-de-Four: remplacement des bornes en simili par des bornes en fonte. Quartier des Grottes: modification des trottoirs pour trafic 30 km/h. Chemin des Ouches: modération du trafic et seuils de ralentissement.
Remplacement de 5 bornes en simili, de 8 bornes non lumineuses, de 15 glissières en béton, de 2 glissières métalliques et de 7 îlots amovibles, suite à des accidents.

4.2 Canalisations:

- *Reconstructions de collecteurs*: rue de Saint-Jean, rue de la Faucille, rue de Lausanne, rue Maunoir, rue de la Coulouvrenière.

- *Travaux divers*: 23 interventions pour remplacer des grilles de route manquantes ou cassées. 20 interventions pour vider les sacs à proximité des jeux d'enfants, ceux-ci étant remplis de sable. Remplacements de 45 regards de cheminées. 64 collecteurs ont été contrôlés par la télévision. 24 contrôles TV et 52 inspections ont été effectués pour le Département des travaux publics.

Lors des nettoyages et curages systématiques, 2140 tonnes de résidus ont été retirées des collecteurs et des sacs d'eaux pluviales.

4.3 *Ouvrages d'art*:

Les travaux suivants ont été entrepris:

- pont de l'Ile (réfection partielle enrobé)
- mur des Casemates (nettoyage et réfection des joints)
- quai Gustave-Ador (réfection des cadettes)
- pont des Bergues (fixation des bancs)
- quai de l'Ile (reconstruction trottoir en porte à faux)
- viaduc d'Aire (reconstruction partielle du collecteur)
- quai du Cheval-Blanc (renforcement partiel des barrières)
- pont avenue de France (réfection partielle des joints)

4.4 *Inspection du domaine public*

Surveillance de travaux de tiers sur le domaine public:

699 demandes de permissions d'ouvertures de fouilles ont été préavisées par notre service.

9 autorisations pour des ancrages ont été accordées.

61% des demandes émanent des services publics.

Surveillance des empiétements de tiers sur le domaine public:

514 demandes d'empiétements sont parvenues au service et ont été acceptées pour des chantiers de construction ou de réfection d'immeubles.

4.5 *Monuments*

Outre le nettoyage et l'entretien systématique, les monuments suivants ont été

Déposés: Cheval en bronze, pl. Kléberg. Le Sommeil et La Mort, parc Ariana.

Reposé: Jérémie, cour Saint-Pierre.

Posée: lanterne japonaise, parc Ariana, dans le cadre du retour de la cloche de Shinagawa.

Nettoyés: Iraklin, rond-point de Plainpalais. Silences II et III, rue de St.-Jean.
Buste Piachaud. Square Toepffer. Mur des Réformateurs.

Protégé: Mur des Réformateurs (antipollution)

4.6 Fontaines

Outre le nettoyage et l'entretien courant, les fontaines suivantes ont été

Déposées: Boulevard de la Tour. Quai du Cheval-Blanc. Rue du Valais.

Posées: Rue de l'Avenir. Jardin Botanique. Parc Mon Repos. Tour-de-Boël.

Déplacée: du Jardin Botanique au Jardin des Aveugles

Remplacée: Jardin Botanique

Restaurées: place Longemalle. St.-Gervais-Temple

Complétées: Perle du Lac (alarme). Saint-Germain (toiture)

Fournie: chemin du Champ-d'Anier

Pour éviter l'engorgement trop fréquent des écoulements des fontaines près des jeux d'enfants des fosses à sable ont été construites.

Les pataugeoires suivantes ont été

Sablée: parc Beaulieu

Rénovée: les Gazouillis

Le bassin du mur des Réformateurs a reçu un complément d'étanchéité par la réfection de la dalle et par traitement de la paroi, côté sculptures.

4.7 Manifestations et matériel de fêtes

Le Conseil administratif a approuvé, dans sa séance du 19 septembre 1990, de nouvelles conditions concernant la location du matériel de fêtes. Ces dernières sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1991.

La section a répondu favorablement à 1195 demandes de matériel, émanant de sociétés diverses et de requérants privés, regroupés en trois secteurs, soit: Ville (970), Etat (137) et communes genevoises (88).

4.8 Marquages

Les entreprises privées mandatées par la Ville ont posé 24 000 m² de peintures, produits thermoplastiques et matières à deux composants.

Les équipes de marquages du Service entretien du domaine public ont posé 30 000 m² de peintures et de matières à deux composants.

Rabotage de 13 850 ml de lignes de marquages, suite aux modifications des plans par l'OTC, à l'introduction de voies bus et de bandes cyclables.

4.9 Travaux divers

- *Barrières*: rampe Colladon. Promenade du Pin. Terre de Pregny. Campagne Pittet. Ecole Pâquis-Centre.
- *Pose de plaques épigraphiques*: monument Brunswick (remplacement). Chapelle Oratoire. Maison Dufour.
- *Plaques de rues*: 763 pièces changées par des tiers
- *Graffiti et dégradations diverses*: Les équipes sont intervenues 35 fois durant l'année, ce qui représente 222 heures.

5. Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

5.1 Levée des résidus ménagers

5.1.1 Collecte

Les véhicules du service ont collecté pour une population urbaine de:

Année précédente	175 411 habitants
Accroissement	171 300 habitants
	0,06%

Résidus ménagers

– ordinaires	60 183 tonnes
– volumineux	935 tonnes
Total	61 118 tonnes

Collecte de déchets revalorisés

– papier	2 869,37 tonnes
– verre	2 564,00 tonnes
– aluminium	14,22 tonnes
– matières organiques	9,65 tonnes
– feuilles mortes	89,24 tonnes
– cycles abandonnés	62,65 tonnes
Total	5 609,13 tonnes

Collecte de déchets nettoyage

– balayures	99,14 tonnes
– feuilles mortes	407,01 tonnes
Total	506,15 tonnes

Total résidus collectés 67 232,83 tonnes

Collecte de déchets ménagers ordinaires par habitant en 1991:	
– par année	388,39 kg
– par jour	1,06 kg
Part de la récupération de déchets revalorisés:	
– par année	32,72 kg
– par jour	0,090 kg
Collecte de déchets ménagers ordinaires par habitant en 1990:	
– par année	399,91 kg
– par jour	1,10 kg
La diminution est donc de	– 2,88%

5.1.2 *Détail de la récupération des débarras volumineux*

Débarras volumineux

Levée tous les jours ouvrables sur demande: 934,81 tonnes pour l'année en cours, soit par habitant un total de: 5,45 kg (4,89 kg en 1990)

En 1990 la récupération était de: 838,00 tonnes

L'accroissement est donc de: 96,81 tonnes soit: 11,55%.

5.1.3 *Statistiques sur les objets récoltés*

Il a été récolté pour l'année 1991	Année	Moyenne mois
– canapés	1 397	116
– chaises	4 446	371
– fauteuils	2 499	208
– armoires	1 216	101
– machines diverses	690	58
– frigos	1 337	111
– sommiers	2 026	169
– cuisinières	1 058	88
– matelas	2 576	215
– meubles divers	2 631	219
– télévisions	643	54
– tables	1 394	116
– rouleaux de moquette	1 397	116
– planches à repasser	151	13
– divers autres objets	4 835	403
Total	28 296	2 358

Les véhicules préposés aux débarras ont effectué: 28 896 kilomètres
soit une moyenne mensuelle de: 2 408 kilomètres

La part des débarras en 1991 représente 1,39% du poids total des résidus collectés

5.1.4 *Détail de la récolte des déchets revalorisés*

a) *Papier*

Levée porte-à-porte 1 fois par mois: 2869,37 tonnes pr l'année 1991
soit par habitant un total de: 16,74 kg (16,10 kg en 1990)
En 1990 la récupération était de: 2818,00 tonnes
L'accroissement est donc de: 51,37 tonnes
soit: 1,82 %

Les fluctuations du marché du vieux papier nécessitent actuellement une subvention de 40 francs, octroyée par la Ville de Genève, par tonne de papier livré.

b) *Verre*

34 conteneurs à disposition permanente: 2564,00 tonnes pr l'année 1991
soit par habitant un total de: 14,96 kg (13,69 kg en 1990)
En 1990 la récupération était de: 2395,00 tonnes
L'accroissement est donc de: 169,00 tonnes
soit: 7,06 %

L'exercice précédent, la Ville de Genève a participé à l'évacuation du verre pour une somme de 224 991 francs.

c) *Aluminium*

34 conteneurs à disposition permanente: 14,22 tonnes pr l'année 1991
soit par habitant un total de: 82,94 grammes
(77,84 grammes en 1990)
En 1990 la récupération était de: 13,62 tonnes
L'accroissement est donc de: 0,60 tonnes
soit: 4,37 %

d) *Matières organiques*

L'expérience de levée sélective de matières organiques a débuté le 13 mars 1991.

A la fin de l'année, c'est: 567 habitants collecteurs qui participent à cette expérience.

25 immeubles sont équipés de conteneurs prévus à cet effet.

La collecte annuelle s'est élevée à:	9,65 tonnes
soit par habitant collecteur un total de:	17,02 kilos

e) *Ramassage des cycles abandonnés sur la voie publique*

Les cycles abandonnés sur la voie publique sont acheminés dans les locaux de la fourrière cantonale.

Les épaves en mauvais état sont conduites à la ferraille.

La récolte pour 1991 est de:	62,65 tonnes
L'année précédente:	62,76 tonnes
La diminution est donc de:	- 0,11 tonne
soit:	- 0,18 %

Les déchets revalorisés représentent 8,34% du poids total des résidus collectés.

5.2 *Nettoisement du domaine public*

5.2.1 *Récolte des divers déchets*

a) *Balayures et déchets*

- balayures sur le domaine public:	99,14 tonnes
- feuilles mortes impropres:	407,01 tonnes
- feuilles mortes revalorisées:	89,24 tonnes
Total des déchets du nettoyage en 1991:	595,39 tonnes

5.2.2 *Viabilité hivernale*

Alertes gel ou neige occasionnant des sorties saumure les:

- 15 février 1991
- 19 février 1991

Alertes neige occasionnant des sorties lames et salage les:

- 7 février 1991
- 9 février 1991

5.3 *Levée des résidus non ménagers*

Collecte

Poids total collecté:	13 607 tonnes
En 1990, les camions des services privés ont collecté:	14 145 tonnes
La diminution est donc de:	- 538 tonnes
soit:	- 3,80 %

Département municipal des affaires culturelles

M. Alain Vaissade, conseiller administratif

Direction et administration du département

Promotion d'activités culturelles

Chaque année, la Ville de Genève octroie une série de bourses réservées à de jeunes artistes. Cette aide financière provient de divers fonds privés (Berthoud, Lissignol-Chevalier et Galland). Elle est destinée à soutenir de jeunes artistes dans le domaine de la peinture, de la sculpture et des arts décoratifs.

Dès 1990, le Conseil administratif a décidé d'attribuer annuellement 3 bourses de 10 000 francs, en peinture, sculpture et arts décoratifs.

Le jury désigné par le Conseil administratif a attribué les bourses aux lauréats suivants:

- Bourse Berthoud - vidéo: Eric Lanz
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - peinture: Elisabeth-Barbara Hitz
- Bourse Lissignol-Chevalier et Galland - peinture: Patrick Weidmann

L'exposition des œuvres des lauréats a eu lieu du 5 au 17 novembre 1991 aux Halles de l'Ile.

La collaboration instituée dès 1973 entre la Ville de Genève et la Fondation Simon I. Patiño s'est poursuivie en 1991. Un règlement fixe les conditions auxquelles les bourses d'études artistiques à Paris peuvent être attribuées chaque année par les soins d'une commission comprenant des représentants de la Fondation Simon I. Patiño et de la Ville de Genève.

Les prestations offertes comprennent l'usage gratuit d'un studio dans la Cité des arts de Paris, ainsi qu'une bourse d'entretien de 750 francs par mois. La durée de chaque bourse peut varier de 4 à 12 mois.

Pour la saison 1991-1992, les bénéficiaires travaillent dans les domaines de la danse, de la composition musicale, de la sculpture et de la peinture.

Dans le cadre de la promotion d'activités culturelles et artistiques, le crédit à disposition a permis de répondre favorablement à plusieurs demandes de soutien financier, soit:

	Fr.
Bourses Ville de Genève, en collaboration avec la Fondation Simon I. Patiño 6 bourses	24 000
Gala des artistes suisses romands	15 000
Musiques estivales à Compesières	10 000
Armen Godel, édition de son œuvre «La dernière Ile»	5 000
Association René-Louis Piachaud	10 000

	Fr.
Jacques Kaufmann, exposition de sculptures	10 000
Christian Humbert-Droz exposition «007 centième»	10 000
Mandat d'étude sur la situation du théâtre à Genève	10 000
André Klopmann, journaliste	600
Aide à la publication, Editions de l'Emeraude	5 000
Association pour la promotion de l'art Sacré à Genève	4 000
Aide à la publication, Editions ZOE	10 000
Beaux-arts Marc Jurt	4 000
Photographie, Jacques Berthet	3 000
Orchestre du Prix quadriennal de la Ville de Genève	18 620
Organisme culturel, Œuvre secret central	5 000
Beaux-arts Shedhalle	5 000
Aide à la publication, Charles Marie	10 000
Beaux-arts, Anne Frei, Hervé Graumann, Gilles Porret	10 000
Littérature, Salon international du livre et de la presse	4 500
Ateliers d'ethnomusicologie	10 000
Cinémathèque suisse	5 000
Société des arts de Genève	6 000
Beaux-arts, Isabelle Roux	6 004
Littérature, Georg Editeur	7 000
Organisme culturel, Regards africains	5 000
Vidéo, Fondation MJC Saint-Gervais	10 000
Beaux-arts, climats 91	2 185
Danse, Art & Mouvement	5 000
Musique, Ecole de technologie musicale	3 000

Après examen, et à l'unanimité, le jury international du Prix de l'horlogerie 1991 de la Ville de Genève (bijouterie, émaillerie) n'a décerné aucun prix.

Deux mentions d'un montant de 2 500 francs chacune ont été attribuées dans la catégorie bijouterie à:

- M. Daniel Jegge, de la Maison Goldschmiede, Zofingen
- M. Peter Bucher, de la Maison Bucherer AG, Lucerne
- Emaillerie: ni prix, ni mention.

Au mois de novembre, la Société genevoise des écrivains a décerné le Prix offert par la Ville de Genève (20 000 francs). Le jury a désigné comme lauréate M^{me} Fawzia Assaad pour son ouvrage «La grande maison de Louxor».

Décerné pour la cinquième fois, le Prix Jean-Jacques Rousseau a été attribué à M. Tzvetan Todorov pour son ouvrage «Les morales de l'histoire».

Conservation du patrimoine architectural

Grâce à une collaboration efficace avec les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève a pu poursuivre sa tâche correctement, même si ce n'était pas toujours à la hauteur de ses espérances professionnelles et déontologiques.

Toutefois, devant l'inévitable aggravation des problèmes financiers ces prochaines années, il devient urgent de redéfinir la politique de la conservation du patrimoine en Ville de Genève. Politique qui devrait être planifiée à long terme non seulement en fonction de l'urgence de travaux nécessités par l'état physique des édifices dont la Ville de Genève assume la responsabilité, mais surtout en fonction d'une réflexion poussée sur la nature et l'étendue de l'héritage patrimonial que la collectivité souhaite transmettre à ses descendants.

Chantiers

Si la situation conjoncturelle a ralenti certains chantiers dont les plus notables sont l'Ariana (restauration intérieure), le Musée d'histoire des sciences (finitions des patines, marbres en trompe-l'œil), la maison Trembley de Moillebeau («Les Tilleuls»), d'autres se sont poursuivis normalement selon les prévisions. Mentionnons parmi ceux-ci l'Hôtel Tonnet à la rue de l'Hôtel-de-Ville dont l'achèvement doit faire la fierté des services municipaux, architectes et entreprises qui y ont collaboré; l'immeuble 26, Grand-Rue, lieu d'une réflexion et d'une pratique tout à fait originale en matière de conservation du patrimoine et pour lequel la Ville de Genève devrait bénéficier de l'appui financier de la Confédération; les Délices où la réhabilitation de la bibliothèque a été achevée tandis que la restauration de la maison de maître, extrêmement complexe, voyait la progressive et prudente restitution des salons tels que Voltaire en avait conçu la volumétrie et Jean-Jaquet conçu la décoration, trente ans plus tard. Cette restauration, exemplaire, devrait également bénéficier d'un soutien fédéral.

D'autres chantiers ont été poursuivis ou achevés sans problèmes majeurs. Il s'agit entre autres des intéressantes réhabilitations des immeubles du carrefour de Villereuse 1 ou de la rue des Grottes 26.

Parallèlement, des chantiers se sont mis en place, prêts à débiter, à la suite des études pluridisciplinaires préparatoires: l'école de la rue du XXXI-Décembre, la villa Picot ou la Tour Blavignac, pour n'en citer que quelques-uns.

Enfin, il y a toujours les nombreux cas «en attente» dont la conservation suscite des inquiétudes pour ne pas dire un pessimisme sans espoir: les villas Freundler à la rue de Carouge et Concorde à Aïre ainsi que le Musée d'art et d'histoire qui attend toujours désespérément des travaux aussi urgents qu'indispensables...

Recherches historiques et inventarisations

A côté des suivis de chantiers de restauration, une des principales tâches du service concerne la documentation historique. Tous les édifices mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de recherches et d'analyses fouillées destinées à étayer les choix de restauration.

D'autres études ont été menées à chef, notamment sur la typologie des édifices scolaires avec un accent particulier sur les écoles Necker et de Sécheron dont les réhabilitations sont à l'étude; sur les fontaines en vue de leur restauration progressive, la fontaine de la place Longemalle faisant office de «laboratoire» pour tester des techniques de restauration efficaces et économiques; sur les bains des Pâquis; enfin sur les Serres de Rothschild à Pregny, dans l'espoir qu'un sauvetage de cet ensemble unique en Suisse puisse être rapidement assuré.

Le monument Brunswick mérite ici une mention particulière puisqu'il a fait l'objet d'une étude scientifique très fouillée de la part de l'assistante du conseiller en conservation du patrimoine architectural car il réclame une restauration complète dans les plus brefs délais sous peine de s'écrouler.

Sur le plan de la documentation générale, le répertoire des références bibliographiques du patrimoine bâti de la Ville de Genève a été mis à jour. Par ailleurs, la conservation du patrimoine architectural a pris en charge la publication des cahiers N^{os} 4 et 5 du recensement genevois d'architecture. Pour des raisons économiques, ces cahiers qui ont rencontré un vif succès auprès du public spécialisé cesseront de paraître en 1992. Il faut le regretter.

Consultations et autres activités

La collaboration étroite avec les autres services municipaux s'est déployée sur tous les fronts. Chaque consultation a fait l'objet d'un rapport écrit.

Avec le Service cantonal des monuments et des sites, la coopération a été constante, notamment pour l'amélioration du règlement du quartier Mont-Blanc-Cornavin et la révision du plan de site de la Rade.

Service des spectacles et concerts

Spectacles populaires

Spectacles dans les principaux théâtres genevois, soit Grand Théâtre (billets vendus par lots obligatoires à tous les groupements, en fonction de leur effectif),

Comédie de Genève, Théâtre de Carouge-Atelier de Genève, Le Poche, Am Stram Gram et Marionnettes de Genève (billets et abonnements subventionnés en faveur des collectivités, la promotion et la vente étant organisées par les théâtres).

Divers autres théâtres ou troupes: choix, achats, promotion et vente par le Service des spectacles de billets pour des spectacles d'intérêt culturel.

Nombre total de spectateurs pour l'ensemble des spectacles populaires de la saison 1990/91:

- Grand Théâtre: 14 138
- Comédie de Genève: 10 385
- Théâtre de Carouge: 1 488
- Le Poche: 2 603
- Am Stram Gram: 12 272
- Marionnettes de Genève: 3 707
- Autres troupes et impresarii: 7 253

Coût Ville de Genève:

achats spectacles dramatiques:	285 537.—
achats spectacles Grand Théâtre:	842 289.—
autres frais d'organisation:	48 535,30
recettes:	335 075.—

Saison d'été à la cour de l'Hôtel-de-Ville

En suivant le chemin tracé pendant cinquante ans par le mécène suisse Paul Sacher, nous avons, en 20 concerts – dont 8 assurés par l'Orchestre de la Suisse romande – pu prendre conscience de l'extraordinaire richesse de la musique dans notre pays, de ses interprètes et de ses créateurs.

Pour marquer le 700^e anniversaire de la Confédération, il avait en effet été décidé de programmer des œuvres que Sacher avait commandées aux compositeurs du XX^e siècle, ou des œuvres dont sa fondation bâloise conserve les manuscrits originaux.

Outre les classiques (Arthur Honegger, Frank Martin, etc.), nous avons découvert des œuvres de compositeurs vivants: Klaus Huber, Heinz Hölliger, Roland Moser, Francesco Hoch, Norbert Moret, et bien d'autres encore. En défendant un répertoire peu connu, peu joué et parfois même totalement nouveau, la plupart de nos interprètes ont prouvé que l'avenir de la musique dans notre pays était assuré.

Il était réjouissant de pouvoir le vérifier et en apporter la démonstration pendant cette année du 700^e.

<i>Evaluation des coûts de production (ventilation):</i>		<i>Coût effectif</i>
cachets:	277 939.—	
services de l'OSR:	1 300 000.— (est.)	
publicité:	122 354.—	
autres frais techniques:	80 500.—	
impôts:	42 191,25	1 822 984,25
recettes:	94 290.—	— 94 290,—
		<u>1 728 694,25</u>

Concerts du dimanche au Victoria Hall

La cinquième saison (1990/91) des concerts symphoniques du dimanche au Victoria Hall organisés par la Ville a été fréquentée par un large public. Les huit concerts de la saison ont attiré près de 11 000 auditeurs, soit une moyenne de 1 370 personnes par concert.

La sixième saison (1991/92) a été lancée le 22 septembre 1991, et les trois premiers concerts ont réuni 3 550 auditeurs, soit 1 183 par concert.

Rappelons que ces concerts ne comportent aucun abonnement et que toutes les places sont en vente libre, avec une prélocation ouverte dix jours avant la date du concert. Les groupements de personnes âgées en bénéficient largement, puisqu'ils achètent jusqu'à 500 places par concert.

<i>Coût Ville de Genève:</i>		<i>Coût effectif</i>
cachets:	282 429,40	
services de l'OSR:	547 800.— (est.)	
publicité:	122 354.—	
autres frais techniques:	—	
impôts:	31 588,15	874 171,55
recettes:	225 630.—	— 225 630.—
		<u>648 541,55</u>

Concert ONU

Le traditionnel concert offert par la Ville de Genève depuis 1949 à l'occasion de la Journée des Nations Unies le 24 octobre a connu, en 1991, sa dernière édition, en raison d'une décision du Conseil administratif datée du 17 octobre 1990.

Ce concert, qui précédait de quelques jours la tournée de l'OSR en Belgique, Grande Bretagne, Corée et au Japon, réunissait sous la baguette d'Armin Jordan les solistes Edith Wiens, soprano (4^e Symphonie de Mahler) et le pianiste Radu Lupu (3^e concerto de Beethoven). La répétition générale, selon la coutume, a été offerte gratuitement au public genevois avec un grand succès, 1 578 invitations ayant été distribuées.

<i>Coût Ville de Genève:</i>		<i>Coût effectif</i>
services OSR	274 000.— (est.)	
cachets artistes	45 000.—	
		319 000.—

Festival EXTASIS

Bénéficiaire, pour sa réalisation, d'une commission élargie aux partenaires naturels de la Ville en matière de musique contemporaine (Université, Conservatoire, Ensemble Contrechamps, Collegium Academicum, Centre International de percussion), cette cinquième édition d'Extasis a fait, en cette année du 700^e, le portrait d'une des plus grandes figures musicales suisses, à savoir le compositeur Klaus Huber.

Au total, quinze concerts, proposés du 11 au 22 avril, ont attiré près de 1 300 auditeurs en trois lieux essentiels: la Salle Patiño, l'auditorium Frank Martin (au Collège Calvin) et la grande salle du Conservatoire. D'importants orchestres ou artistes étrangers y participaient, parmi lesquels les ensembles Alternance, Recherche, du XX^e siècle, Mobile et Hilliard.

La qualité de ces ensembles et l'effort pédagogique de l'animation expliquent vraisemblablement le succès de l'entreprise: certes relatif, puisqu'il s'agit d'art contemporain, il a valu à ce Festival une participation du public supérieure à celle de l'année précédente.

<i>Coût Ville de Genève:</i>		<i>Coût effectif</i>
cachets:	222 168,60	
publicité:	46 972,60	
autres frais:	101 253,75	
impôts:	1 093,30	371 488,25
participations diverses:	51 763,50	
recettes:	7 014.—	— 58 777,50
soit:		<u>312 710,75</u>

Concerts de Carillon

Cette année, cinq concerts de carillon ont été donnés au carillon de la cathédrale Saint-Pierre par M. Pierre Segond, organiste (1^{er} juin, 1^{er} août, 11 et 15 décembre, 31 décembre).

Coût Ville de Genève :

cachet: 1 250.— pour les 5 concerts

Spectacles et concerts en faveur des personnes âgées

15 241 billets ont été vendus pour les 10 spectacles de la saison 1990/91 (soit 26 représentations en matinée), au prix de 5 francs la place, aux divers groupements de personnes âgées.

495 cartes d'accès aux répétitions générales de l'OSR au Victoria Hall ont été délivrées gratuitement. 2 913 billets à 5 francs ont été vendus pour la cinquième saison des concerts du dimanche au Victoria Hall.

Pour la saison 1991/92, le prix des places a été augmenté à 6 francs.

Tous ces spectacles ou concerts ont été choisis par une commission spécialisée, réunissant les responsables des 11 groupements de personnes âgées participant à l'action en faveur du 3^e âge.

Coût Ville de Genève:

achats de spectacles:	495 609.—
autres frais d'organisation:	56 439,20
recettes:	— 51 160.—
	<u>500 882,20</u>

Concerts populaires

Théâtre de Verdure et coquille acoustique:

Ramenée à un mois en raison de l'exploitation de la Coquille acoustique, la série des concerts de variétés et de jazz du Théâtre de Verdure a connu un grand succès dès le 27 juillet. Environ 20 000 personnes – soit en moyenne 1780 par concert – ont suivi ces concerts de plein air, alors que les neuf concerts organisés par le service sur la Coquille en juillet ont, en dix jours, attiré jusqu'à 3 000 personnes par soir.

Coût Ville de Genève:

Artistes	218 410.—
Publicité	40 400.—
Promotion et divers	20 414.—
Organisation	<u>32 281.—</u>
Total	311 505.—

Recettes: concerts gratuits

Botanic Jazz

En raison de l'animation musicale marquant le 700^e de la Confédération, et à la demande du Jardin Botanique, les traditionnels quatre concerts de jazz qui animaient le parc durant la floraison des tulipes ont été ramenés à un double concert, le dimanche 26 mai après-midi. Il a connu le succès habituel.

Concerts d'animation dans les kiosques

Deux corps de musique de campagne se sont joints cette année aux corps de musique de la Ville de Genève pour ces concerts d'animation.

De début mai à fin septembre, tous ces corps de musique ont pu donner dans les kiosques et parcs publics 43 concerts sur 52 programmés. Ils ont réuni 5 422 spectateurs, soit une moyenne de 126 auditeurs par concert.

En raison des manifestations marquant le 700^e anniversaire de la Confédération, aucun ensemble n'a été invité à animer les kiosques en été 1991.

Coût Ville de Genève:

cachets:	11 140.—
publicité:	10 000.—
autres frais d'organisation:	15 000.—
	<hr/>
	36 140.—

recettes: concerts gratuits

Action de spectacles et concerts en faveur de la jeunesse

Grâce au crédit annuel alimenté en commun par l'Etat et la Ville (respectivement 160 000 francs et 140 000 francs), le service poursuit son action en offrant à la jeunesse des spectacles et concerts à prix réduits.

Les dépenses totales s'élevèrent, durant la saison 1990/1991, à 519 723 francs. A relever qu'à partir de cette saison le nombre de places offertes aux élèves pour les répétitions générales au Grand Théâtre n'ont pas été prises en considération dans les statistiques, le coût étant entièrement pris en charge par le DIP.

Abonnement scolaire lyrique au Grand Théâtre: 400 abonnements (4 spectacles) au prix de 60 francs.

Coût Ville de Genève: 140 000.—

Exploitation du Victoria Hall 1991

Manifestations publiques

– Concerts et récitals classiques			
– Concerts OSR	40		
– Concerts et récitals divers	51		
– Récitals et épreuves du CIEM	<u>2</u>	93	
– Concerts de jazz et variétés			
– Jazz	2		
– Variétés	<u>5</u>	7	
– Concerts divers (principalement harmonies)		9	
– Cérémonies et conférences		<u>5</u>	114

Services

– Enregistrements - Séances	9		
– Prises de vues - Séances TV	<u>13</u>	22	
– Répétitions diverses		234	
– Réceptions au bar du foyer public		<u>11</u>	<u>267</u>
Total			<u>381</u>

Durant les mois de juillet et août, le bâtiment a été fermé pour permettre l'exécution de travaux de renforcement du plancher des nouvelles orgues qui seront construites en été 1992.

Les rocares, en cas de mauvais temps, des concerts de la cour de l'Hôtel-de-Ville ont eu lieu dans d'autres salles.

Ateliers de construction de décors des théâtres dramatiques au Lignon

En 1991, 19 clients ont occupé les ateliers pour la construction ou la modification de 27 décors ou éléments de décors, dont certains d'une importance considérable, comme par exemple de nombreux éléments de la coquille acoustique installée sur le lac à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération.

Les ateliers comptent actuellement 6 employés à plein temps et un vacataire.

Coût Ville de Genève:

Traitement personnel, charges sociales	526 056,10
Frais de fonctionnement	43 837,35
Intérêts répartis	62 360.—
Amortissements répartis	<u>14 143.—</u>
Total:	646 396,45

Liste des utilisateurs des ateliers de construction de décors du Lignon pour l'année 1991

- AMR - Comité du 700^e, Coquille acoustique (4 tourelles d'éclairage, pontons flottants, aménagement d'embarcations, éléments décoratifs, etc., du 11.2 au 15.5.1991
- Am Stram Gram - Fanfares, du 4 au 22.11.1991
- Am Stram Gram - Caramel Blues, du 22.7 au 15.8.1991
- Am Stram Gram - Papa Ange, du 7.1 au 7.2.1991
- Association Amadeus - Ascanio in Alba, du 17 au 20.6.1991
- Ateliers d'ethnomusicologie - Plancher de danse, du 26.8 au 9.9.1991
- Comédie de Genève - Pain dur, du 11 au 29.11.91
- Comédie de Genève - L'Otage, du 26.9 au 18.10.1991
- Compagnie 100% Acrylique - Maman, encore un tour, du 8 au 14.6.1991
- Conservatoire populaire de musique, centre artistique du Lac (co. prod.) - Léonard, tu connais? du 10 au 28.6.1991
- Théâtre du Grütli - Concert à la carte, du 4.2 au 8.3.1991
- Théâtre du Grütli - Conquête du Pôle Sud, du 7 au 31.1.1991
- Théâtre du Grütli - Woyzeck, du 7 au 11.1.1991
- Théâtre du Grütli - Julie ou les tourments d'une âme, du 2 au 19.12.1991
- Théâtre du Grütli - Fuente Ovejuna, du 28.8 au 31.10.1991
- Théâtre du Grütli - Deux doigts de voyage, du 26.2 au 27.3.1991
- Compagnie Mario Marchisio - Cri-Cri ça va être ta fête, du 27.11 au 10.12.1991
- Opéra de chambre de Genève - Séraphine, du 27.5 au 17.6.1991
- Théâtre des Osses - Le Bal des Poussettes, du 17.09 au 10.10.1991
- Le Poche - Ubu Roi, du 4.11 au 18.12.1991
- Le Poche - Cendrillon, du 25.7 au 30.9.1991
- Théâtre de Saint-Gervais - La machine à calculer, du 1 au 5.7.1991
- Théâtrechamps - Soldat de paille, du 12.2 au 22.3.1991
- Théâtre Urgences - Croisades, du 27.6 au 2.8.1991
- Marionnettes de Genève - Les deux érables, du 14.2 au 28.3.1991
- Théâtre Mobile - Le Butin, du 24 au 29.1.1991
- Cinéma Douglas Beer - L'Annonciatrice, du 14.1 au 1.3.1991

Art musical

Vingt-sept attributions ont été effectuées sur le crédit général de l'art musical, ligne 731.3650.30, «Encouragement activités théâtrales et musicales», de 731 500 francs en 1991. En voici la répartition par genre:

	<i>Nb d'attributions</i>	<i>montants</i>
A. Classique		
Vocal	2	70 000
Instrumental	3	37 000
Contemporain	5	94 500
B. Musique populaire		
Jazz	4	85 000
Chanson, spectacle musical	7	267 000
Fanfares	2	13 000
C. Divers	4	165 000

A nouveau, les formes et genres ne bénéficiant pas de lignes de crédit nominatives ont été encouragés en priorité sur ce fonds général.

700 ans de la Confédération

Il faut relever le très grand succès de la Coquille acoustique imaginée par l'AMR, installée aux bains des Pâquis et dont la programmation – avec notamment le spectacle «Viva la musica», par le Théâtre du Loup – a permis de réunir quelque 80 000 spectateurs en six semaines.

Cet équipement, qui a pu être réalisé grâce à un crédit de 1 110 000 francs voté le 20 mars 1990 et une contribution de l'ensemble des communes genevoises, servira ultérieurement à des manifestations musicales en plein air. Une installation au Théâtre de Verdure du parc La Grange est à l'étude.

Bon accueil du public également pour les trois concerts symphoniques organisés au Victoria Hall, les 19, 26 et 29 juin (OSR et Tonhalle de Zurich), qui ont fait presque salle comble.

En revanche, l'opéra-rock de Guillaume Tell par Guy Mettan n'a pas eu de succès.

Compagnies lyriques

Subventionnement au projet (consultant: M. Serge Moisson).

Voici les trois projets qui ont bénéficié d'un soutien:

- «La Fille du Tambour Major», par la Compagnie Mario Marchisio, au Casino-Théâtre, du 16 au 20 avril 1991: 80 000 francs.
- «Charme Tzigane», par la Compagnie romande d'Opérette, M^{me} Edda Burger, Alhambra, le 24 novembre 1990 (déficit): 5 000 francs. (M^{me} Edda Burger est décédée en octobre 1991.)
- «La Veuve Joyeuse», par le Théâtre musical de Genève, M. Félix Locca, à la Salle centrale, du 29 décembre 1991 au 19 janvier 1992: 65 000 francs.

Bibliothèque musicale

Troisième année d'installation au Grütli, celle-ci poursuit son développement, en vue d'offrir aux musiciens et aux étudiants, et, d'une manière générale, à la population genevoise, un service de partitions musicales aussi large que possible. Voici les chiffres de l'augmentation des activités (acquisitions et prêts):

	1989	1990	1991
Achats	183	341	691
Dons	346	579	536
SSC	115	23	44
Grand Théâtre	36	10	—
Inscriptions (total)	283	671	947
Prêts	1 120	2 634	3 224

Théâtre indépendant

Liste suit des projets qui ont bénéficié d'un appui du département en 1991:

A. Sur la ligne 3172.3650.40, «Divers théâtres et troupes d'art dramatique», de 921 500 francs

	Fr.
1. «Hamlet, mille et unième» (complément), Grütli	60 000
2. «La Guerre à deux voix», Déonna, Jonction	25 000
3. Reprises de «Woyzeck» et «La Conquête du Pôle Sud»	30 000
4. «Deux doigts de voyage», Vincent Aubert, Grütli	30 000
5. «Concert à la Carte», F.-X. Kroetz, Grütli	30 000

	Fr.
6. Parloir romand, Saint-Gervais, Arsenic, Beaubourg	30 000
7. «Miracles, Merveilles et l'Empereur», Grütli	15 000
8. «Lovely Rita», Brasch, Grütli	150 000
9. «L'Echange», Claudel, Usine Bell	50 000
10. «Pionniers à Ingolstadt», M.L. Fleisser, Garage	50 000
11. Reprise de «Soundjata» (Prix spectacle romand)	10 000
12. «Croisades», Azama, Grütli	80 000
13. «Le Village en Flammes», Fassbinder, Grütli	150 000
14. «L'Œuf et la brouille», Saint-Gervais	10 000
15. «Ramayana», par l'ARTO	40 000
16. Cie Para & Surbeck, activités de 1991	75 000
17. F.I.A.T., activités de 1991	75 000
18. Prix romand du spectacle indépendant, participation	10 000
B. Sur la ligne 3159.3650.30, «Encouragement activités théâtrales et musicales», de 731 500 francs	
19. Théâtre du Loup, activités de 1991	100 000
20. Montreurs d'Images, activités de 1991	100 000
21. Pannalal's Puppets, activités de 1991	15 000
C. Sur la ligne 3172.3650.50, «Subventions ou garanties pour spectacles d'été», de 412 500 francs	
22. Théâtre poétique de l'Orangerie	161 500
23. Festival de la Bâtie	221 000

Soit, au total, 1 517 500 francs de subventions en faveur de manifestations du théâtre non institutionnel à Genève en 1991. A quoi s'ajoute le coût des infrastructures (Théâtre du Grütli, Saint-Gervais, COF), à charge de la municipalité.

La Ville – on le voit aux chiffres et n'en déplaie à ceux qui voudraient la déposséder de ses facultés – assume pleinement ses responsabilités, tant à l'égard des compagnies permanentes constituées (Loup, Montreurs, Para & Surbeck) que des lieux de production en activité (Grütli, Saint-Gervais, Orangerie, Bâtie).

En 1991, la commission de préavis était composée de M^{me} Sylviane Dupuis (démissionnaire, ayant été appelée à la commission de Pro Helvetia) et de MM. Eric Eigenmann, Louis Martinet, Pierre Maulini (nouveau) et Pierre Skrebers.

<i>Danse</i>	Fr.
1. Association pour la Danse contemporaine, activités	150 000
2. Alhambra Danse, par l'APIC	10 000
3. Ballet Junior, spectacle annuel	12 000
4. Association des Ecoles de Danse, concours	10 000
5. «Memo», par Guilherme Botelho	10 000
6. «L'air de rien», par Emilio Artessero Quesada	8 000

Consultant: M. Jean-Pierre Pastori

Bourses

Les bourses de 1991 ont permis d'aider quatre bénéficiaires (théâtre et danse), pour des compléments de formation dont liste suit:

1. Michel Faure, mise en scène de théâtre à Kinshasa (Zaïre)
2. Anja Schmidt, stages de danse à New York
3. Prisca Harsch, stages de danse à Paris
4. Chantal Lienhard, stage de théâtre à Bruxelles

Dans le domaine de la musique, sept bourses ont été servies en 1991, quatre de formation et trois de composition musicale. Les bénéficiaires en sont:

1. Christine Wildbolz, contrebasse, Conservatoire Sweelinck, Amsterdam
2. François Mutzenberg, flûte à bec, Conservatoire royal de La Haye
3. Serge Uebersax, Jazz, New England Conservatory, Boston
4. Claudio Pallaro, Jazz, Berklee College of Music, Boston
5. François Chevrollet, bourse de composition pour une œuvre créée dans le cadre du 700^e
6. Jacques Demierre, séjour de composition à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon
7. Jean-Claude Schlaepfer, bourse de composition musicale de la Ville de Genève

Cinéma

Voici la liste des projets soutenus en 1991:

	Fr.
1. «Black Movie» rétrospective du cinéma noir indépendant, par Katrin von Flotow	20 000
2. «Michel Butor», documentaire	7 500
3. «La Mouine», fiction, Aline Horisberger	17 000
4. «Trois Vies», aide au scénario, Jacob Berger	10 000

	Fr.
5. «Une dernière chance», aide au scénario, Claudio Tonetti	7 500
6. «Entretiens 1, 2 et 3», documentation, Claudine Desprès	10 000
7. «Requiem», documentaire, Marti/Mertens (CICR)	30 000
8. «Recyclages», documentaire, Michel Favre	20 000
9. «La Botanique», vidéo, Vasselin/Abramovich	5 000
10. «Road Movie», fiction, Pierre-Yves Borgeaud	5 000
11. «Celles et ceux», fiction, Aude Vermeil	50 000
12. «Benno Besson», documentaire, Philippe Macasdar	30 000
13. «Tony Ray-Jones», documentaire, Dominique Comtat	50 000
14. «Les gants d'or d'Akko», documentation, Nicolas Wadimoff	40 000
15. «Pas de mentalité», aide au scénario, M.-L. Felber	10 000
16. «Big Bang», fiction, Matthias von Gunten (CERN)	10 000
17. «Fragment K», fiction, K. Reidy et F. Morier	3 800
18. Cinéma suisse à Aix-en-Provence	2 700

En 1991, la commission de préavis était composée de M^{me} Geneviève Morand (nouvelle) et de MM. Eric Franck, Jean Perret (démissionnaire, ayant été nommé à la commission fédérale du cinéma) et Pierre Skrebers.

Espaces culturels urbains

Cette dénomination recouvre un ensemble de lieux urbains polymorphes, ouverts aux pratiques culturelles du temps et à la création contemporaine – par opposition aux bâtiments à vocation et à destination uniques.

Dans cette optique, la Maison des jeunes de Saint-Gervais a été rattachée au département des affaires culturelles, de même que le complexe alternatif de l'Usine, qui s'ajoutent ainsi aux Halles de l'Ile et à la Maison des arts du Grütli.

Grütli

Troisième année d'exploitation, celle-ci a de nouveau confirmé le succès public de la Maison des arts. On peut estimer entre 135 000 et 150 000 le nombre total des visiteurs et usagers du bâtiment en 1991. Voici le coût, pour la Ville de Genève et pour l'Etat de Genève, des différentes activités ouvertes au public:

	<i>Ville</i>	<i>Etat</i>
	Fr.	Fr.
Frais généraux (gardiennage, nettoyage, électricité)	294 277	
Théâtre du Grütli	750 000	
Productions accueillies et réalisées (8)	555 000	300 000

	<i>Ville</i>	<i>Etat</i>
	Fr.	Fr.
F.I.A.T.	75 000	20 000
CAC Voltaire	98 200	445 000
Fonction: Cinéma	180 360	60 000
Gen Lock	70 000	
Centre de la Photographie	80 000	
Bibliothèque musicale	214 964	
A quoi s'ajoutent, pour le bâtiment et à charge de la Ville seule:		
Intérêts	610 249	
Amortissements	127 520	

Saint-Gervais Genève MJC

Dépendant depuis vingt-huit ans du département des affaires sociales (Service des écoles), Saint-Gervais Genève MJC a été, dès juin 1991, rattaché au département des affaires culturelles.

L'objectif découlant de cette mesure visait à affirmer la mission culturelle de l'institution appelée dès à présent à fonctionner sous le signe nouveau d'«Espace culturel urbain».

Ce transfert n'a pas eu de conséquence majeure sur les programmes d'activités. Comme par le passé, ces derniers ont rencontré un vif succès auprès du public (plus de 40 000 personnes) justifiant de la sorte le soutien de l'autorité municipale.

L'action menée sur le plan culturel s'articule autour de quatre axes: «création, diffusion, formation, conservation». Elle intervient dans les champs d'activités suivants: arts de la scène, arts graphiques, photographie, arts et média électroniques.

a) *Arts de la scène*

Une large place a été faite à la création romande (10 spectacles). Il faut relever que certains accords de co-production se sont réalisés favorisant l'organisation de tournées et permettant une meilleure utilisation des moyens financiers investis.

Par une présence active dans plusieurs réseaux, l'accueil de productions s'est révélé positif (17 spectacles).

Spectacles - fréquentation public:

- Grande salle: 19 spectacles, 152 représentations, 18 297 spectateurs.
- Petite salle: 8 spectacles, 70 représentations, 5 681 spectateurs.

b) *Arts et média électroniques*

Sur le thème « Vidéo et art contemporain » s'est déroulée en novembre 1991 la quatrième semaine internationale de vidéo (création internationale indépendante, 40 œuvres sélectionnées sur 400 vidéos provenant de 27 pays).

Plusieurs stages, séminaires et colloques ont été organisés. Outre les traditionnels stages de pratique de la vidéo, un effort particulier a été mené au niveau de stages en infographie, électronique et musique informatique.

Le nouvel équipement du studio vidéo a permis la réalisation de 8 productions vidéographiques en création.

Enfin, plusieurs diffusions d'œuvres vidéographiques (4 programmes) ont été présentées à Genève au cours de l'année.

c) *Ateliers et expositions*

En collaboration régulière avec le Service des activités culturelles de l'Université de Genève et de l'Université ouvrière, 67 stages ont été organisés (photographie, arts graphiques).

En 1991, Saint-Gervais Genève MJC a accueilli 7 expositions: 1 dans le domaine de la bande dessinée, 1 dans le domaine des multi-média et 5 dans le domaine de la photographie. Ces réalisations sont le fruit de multiples collaborations tant locales qu'internationales.

Deux expositions présentées à la rue du Temple en 1989 et en 1990 ont été accueillies en Suisse et à l'étranger (France, Espagne, Japon, Algérie).

Sur le plan de l'édition, 4 ouvrages ont été publiés (un recueil de photographies, un ouvrage de planches de bandes dessinées, une pièce de théâtre d'un jeune auteur genevois, un catalogue d'exposition).

Halles de l'Ile

Un groupe de réflexion a été constitué, composé de MM. Jacques Boesch (Saint-Gervais), Jean Burle (ESAV), Roger Fallet (Ecole des arts décoratifs), Jean Perret (journaliste) et Pierre Skrebers, en vue d'étudier l'affectation future des Halles de l'Ile.

Entre-temps, il est procédé à des attributions temporaires de la galerie sud, qui permettent de vérifier l'intérêt suscité auprès du public par diverses affectations ou utilisations possibles pour le lieu.

Quoi qu'il en soit, il apparaît déjà qu'une refonte globale des activités s'avère indispensable si l'on désire donner une nouvelle identité aux Halles de l'Ile.

Bibliothèque publique et universitaire

Au cours de l'année 1991, la Bibliothèque publique et universitaire a davantage porté ses efforts sur la conversion informatique des données catalographiques sur fiches. Une procédure a été mise au point pour accélérer la conversion des notices postérieures à 1960, correspondant aux documents les plus demandés. La bibliothèque a enregistré 15 597 notices bibliographiques (13 177 en 1990) dans la base de données du Réseau romand, dont 8 471 notices originales qui représentent les titres catalogués en premier par la BPU. La progression a atteint 13% en 1990 et 18% en 1991. Il est évident que ce rythme de croissance réjouissant n'est pas suffisant pour assurer l'informatisation de tout le catalogue dans un délai raisonnable. Il faudra transcrire ou recataloguer plus d'un million de fiches.

La collaboration avec le Réseau romand des bibliothèques (RERO) se poursuit. La mise en place des organes prévus par la nouvelle convention intercantonale n'a pas donné les résultats attendus. L'avenir financier et technique du réseau est incertain. La bibliothèque s'inquiète du ralentissement des services et de la baisse de qualité des produits.

En 1991, il a été possible d'acquérir 7836 ouvrages imprimés et de souscrire à 17 nouveaux abonnements de périodiques. Le volume des acquisitions s'est amélioré à la suite du rétablissement des crédits d'acquisition amputés en 1990.

La fréquentation de la bibliothèque est stable: 9189 personnes (8476 en 1990) sont inscrites au service du prêt, dont 4879 ont emprunté à domicile des documents imprimés (5809 en 1990). 83 359 volumes (91 913 en 1990) ont été distribués durant l'année. A la veille des vacances universitaires, les usagers de la salle de lecture ont déposé une pétition demandant que l'ouverture continue de la salle de lecture de 9 h à 22 h soit assurée durant toute l'année. L'horaire d'ouverture a pu être élargi immédiatement.

La bibliothèque acquiert depuis deux ans des encyclopédies et des bibliographies publiées sous forme de CD-ROM, disques compacts consultables par micro-ordinateur. Une station d'interrogation a été mise à la disposition du public. Elle rencontre du succès: des cours d'initiation ont été organisés afin de répondre à la demande. Il serait nécessaire de compléter l'équipement pour satisfaire tous les besoins et tirer pleinement profit de ces nouveaux supports d'information. Un écran Sibil supplémentaire, accessible au public, a été installé près de la salle de lecture.

La bibliothèque se préoccupe de faciliter aux usagers et en particulier aux nouveaux étudiants l'accès à ses diverses ressources et leur bon usage. A cet effet, elle organise chaque automne une série de présentations et de visites guidées. Cette année est venue s'ajouter la publication d'un nouveau *Guide du lec-*

teur en huit fascicules consacrés aux différents services offerts. Réalisées avec des moyens très modestes, ces brochures n'en répondent pas moins très précisément à la plupart des questions que se posent les usagers.

La reproduction sur microfiches des anciens fichiers a pu progresser rapidement en 1991. Elle est presque achevée. Le fichier principal (auteurs, titres, périodiques) est terminé ainsi que le fichier bio-bibliographique. Cette opération fournit non seulement une copie de sécurité de nos fichiers, mais elle permet aussi de les diffuser et elle procure un instrument de travail indispensable pour le recatalogage des fonds antérieurs à 1984.

Les crédits consacrés à l'entretien et à la restauration ont été répartis de la manière suivante: restauration d'un lot de lettres de Jean De Carro, d'un portrait de Charles Bonnet et d'un tableau de Robert Gardelle, 25 reliures anciennes reconstituées, 57 affiches doublées sur Japon et 800 affiches anciennes microfilmées. La première campagne de photographie des enluminures des manuscrits médiévaux appartenant à la BPU, entreprise grâce à la générosité du «Getty Center for the history of art and the humanities», a été achevée.

Avec la collaboration du Musée d'art et d'histoire et d'une association privée, la BPU a organisé, grâce à l'appui de mécènes, l'exposition «Affiches genevoises, affiches suisses: 1890-1920» au Musée Rath. Cette manifestation, qui a connu un grand succès, mettait en valeur la collection d'affiches de la bibliothèque. Elle a donné lieu à la publication d'un catalogue rédigé par M. Jean-Charles Giroud.

Institut et Musée Voltaire

Comme à l'accoutumée, nombre de chercheurs ont eu recours à l'aide scientifique de l'institut, qui a par ailleurs continué de veiller soigneusement à compléter ses collections.

Quant aux travaux de restauration de la maison des «Délices», ils ont porté pour l'essentiel sur l'assainissement intérieur de l'ensemble des sous-sols, sur la réfection de la toiture et des façades du corps principal, sur la mise en place d'une nouvelle installation de chauffage et d'un système de ventilation, ainsi que sur l'aménagement intérieur de l'aile en forme de L. En 1989, en prélude à l'ouverture du chantier, il avait été procédé à l'évacuation de l'aile et au regroupement des collections dans le bâtiment principal. Au cours de l'automne de 1991, en vue de la seconde étape de la rénovation, c'est l'opération inverse qui a eu lieu: le corps principal a été libéré, exception faite d'une pièce du rez-de-chaussée, et presque tout ce qu'abritent «Les Délices» a été disposé dans l'aile avec le souci d'utiliser au mieux un espace restreint et faisant encore l'objet de travaux d'équipement. Grâce à cette économie rigoureuse et à la pose d'une cloison amovible, il

a même été possible d'installer provisoirement dans une partie de la nouvelle salle de travail de la bibliothèque un petit musée où l'on peut voir une sélection d'une bonne centaine de documents.

En dépit des grandes perturbations causées par les interventions des divers corps de métiers et par le transfert des collections d'une partie du bâtiment dans une autre, le musée a été fermé au public pendant deux semaines seulement, du 5 au 19 novembre, et l'accès à la bibliothèque a pu être assuré sans interruption.

Bibliothèques municipales

Bibliothèque de la Cité

L'événement le plus marquant de l'année 1991 aura naturellement été l'ouverture, le 14 mai 1991, de la nouvelle centrale des Bibliothèques : la Bibliothèque de la Cité. Ce bâtiment, dont 5 500 m² sont consacrés à la bibliothèque, a été réalisé par la maison Favre et Guth (Architecte: Pierre Delacombaz). L'architecture et l'aménagement de cette bibliothèque ont rencontré un accueil unanimement favorable dans la presse et dans le public. L'accès a pu être donné à de nouvelles collections, comme celle des livres de photographies, en préparation depuis plusieurs années. Les lecteurs se sont précipités en masse dans la nouvelle bibliothèque et, malgré l'augmentation des surfaces, certains secteurs sont d'ores et déjà saturés (salle de travail, salle des périodiques, notamment). Le nombre d'abonnements «adultes» a augmenté de 13%. Le prêt chez les jeunes a vu son volume croître de 40%.

L'écho concernant la Bibliothèque de la Cité a largement dépassé les frontières du canton et de nombreuses visites ont déjà été organisées pour les publics les plus divers: banque, Jeune Chambre économique, bibliothécaires suisses allemandes, etc.

Collections et prêts

Désormais, le public genevois trouve dans les Bibliothèques municipales de la Ville de Genève un stock de 392 218 volumes (269 052 pour les adultes et 123 166 pour les jeunes). Le crédit d'acquisitions et de reliure s'est élevé pour 1991 à 964 165 francs (sans changement par rapport à 1990), qui ont permis d'acquérir plus de 14 000 ouvrages. En outre, les Bibliothèques continuent de bénéficier de nombreux dons. Il faut ainsi relever que la Maison France-Loisirs a offert environ deux cents volumes d'une valeur de plus de 50 000 francs.

En 1991, les Bibliothèques municipales comptent plus de 75 000 abonnés actifs (50 000 pour les adultes et 25 000 pour les jeunes). Le total de prêts «adultes» pour 1991 s'est élevé à 480 467 documents (455 735 en 1990), soit une

croissance de 5%, alors que les sections jeunes ont prêté 290 468 documents (276 331 en 1990, croissance de 5,12%), soit au total 770 935 documents, toutes sections confondues.

Personnel

Les Bibliothèques municipales font largement appel à la collaboration de chômeurs arrivés en fin de droit. Ces personnes sont essentiellement chargées du rangement et de l'équipement des livres, ainsi que de la surveillance de salles de lecture.

Animation

L'animation organisée autour du livre et de différentes manifestations culturelles constitue une activité importante du service. L'heure du conte, proposée les jeudi et samedi, rencontre toujours un succès aussi important. Les bibliothèques bénéficient de la collaboration de conteurs professionnels (Anne-Lise Prudat, Sam Cannarozzi, Dominique Praz, Lorette Andersen, Pierre Schwaar), du MDA (Mouvement des aînés) et des bibliothécaires. En outre, des expositions thématiques ont été organisées : «Du côté de chez l'autre» (thème de l'interculturalisme dans les livres pour enfants), «Comme un arbre dans la ville» sur le thème de l'écologie en ville, organisée avec le WWF. Par ailleurs, de nombreuses classes scolaires sont accueillies pour des visites guidées ou des travaux de groupe.

En ce qui concerne les adultes, la Discothèque de Vieusseux a organisé en janvier une conférence sur la musique roumaine (Conférencière: M^{me} J. Cotescu). Le 15 mai, une soirée consacrée à l'éditrice genevoise Eliane Vernay était proposée à la Bibliothèque des Eaux-Vives. Le 22 octobre, le Mouvement des aînés a réalisé une «Veillée de contes» pour adultes à la Bibliothèque de la Cité. Enfin, deux soirées littéraires ont eu lieu en novembre: la première à la Bibliothèque des Minoteries, où des textes d'Emmanuel Muheim ont été présentés (Récitant: Paul Kristof, violoncelliste: Philippe Mermoud), alors qu'une soirée de poésie consacrée à Luce Péclard était organisée à la Cité (Récitante: Monique Patek, violoniste: Ariel Bühler).

Informatisation

L'informatisation des collections des Bibliothèques municipales se poursuit à un rythme désormais soutenu: au 31 décembre 1991, la base de données comportait 70 000 notices bibliographiques (sur 250 000 à informatiser) portant sur 160 000 volumes (sur 400 000 documents). Le catalogage rétrospectif est réalisé sans personnel supplémentaire, mais les Bibliothèques ont bénéficié de plusieurs travaux de diplôme de l'École de bibliothécaires pour reprendre certaines sections (arts plastiques, par exemple).

Le public genevois peut désormais consulter la partie la plus actuelle des collections au moyen de terminaux disposés dans toutes les succursales. Différentes améliorations ont été apportées au système informatique et il est possible, par exemple, d'effectuer des recherches documentaires sur les mots du titre et sur les renvois.

En ce qui concerne le prêt, 13 000 lecteurs (sur 75 000) possèdent une carte de prêt informatique; 20% des prêts sont désormais gérés par machine.

Discothèques municipales

Les Discothèques comptent près de 33 000 abonnés. Elles ont prêté en 1991 plus de 204 486 documents (183 716 en 1990) à partir d'une collection de 73 852 enregistrements sonores. La menace de fermeture a donc constitué une formidable campagne publicitaire, puisque le prêt a augmenté de 12% en une année.

Le problème majeur pour les Discothèques demeure le manque de place, malgré la mise en réserve d'une grande partie des 33 t. et le gel de certaines collections. Il faut rappeler que les Discothèques de la Ville de Genève sont de loin la plus importante institution de ce type en Suisse et qu'elles soutiennent la comparaison avec les plus grandes réalisations européennes.

A l'automne, la Discothèque de Vieusseux a été reliée au système informatique des Bibliothèques. Depuis, les collaborateurs de cette succursale dépouillent des articles de périodiques musicaux. Ainsi, le public disposera non seulement des enregistrements sonores, mais également d'une documentation musicale spécialisée.

Service des bibliobus

Le Service des bibliobus doit travailler dans des conditions difficiles: locaux insalubres et véhicules accusant pour la plupart plus de vingt ans d'âge. Leur renouvellement devient d'autant plus urgent que leur sécurité de fonctionnement sur la route n'est plus assurée.

Cedeps

Depuis le 1^{er} janvier 1991, le CEDEPS (Centre de documentation sur l'éducation physique et le sport) est rattaché aux Bibliothèques municipales; il dépendait auparavant du Service des sports de la Ville. L'année écoulée fut consacrée à la réorganisation des fonds selon un nouveau plan de classement, en vue de la publication du catalogue de cette bibliothèque et son informatisation.

Musée d'art et d'histoire et ses filiales

L'année 1991 a vu aboutir les efforts du Musée d'art et d'histoire et de ses filiales pour se doter d'instruments permettant une meilleure communication avec ses divers publics. La parution du «Journal du Musée», selon une formule entièrement nouvelle, qui pour la première fois faisait appel à la couleur, a été vivement remarquée et, en général, très appréciée. La publication d'un album richement illustré, entièrement en couleur, présentant les œuvres les plus significatives du musée, édité en français, allemand et anglais, répond à une demande pressante des visiteurs. Une belle brochure, imprimée en français et en anglais, donnant des informations sur l'ensemble des musées et organismes regroupés sous le nom du Musée d'art et d'histoire, a pu être largement distribuée auprès des offices du tourisme de la région. Enfin, deux brèves séquences vidéo sur le Musée d'art et d'histoire et le Musée de l'horlogerie offrent dorénavant la possibilité de diffuser l'image du musée par de nouveaux canaux.

Cette année a été marquée également par une intense collaboration avec les milieux de l'économie privée, aboutissant, notamment, au parrainage de l'exposition Edward Hopper par la société IBM-Suisse et celui de l'édition trilingue de l'album sur les trésors du musée déjà mentionné par la Banque Paribas (Suisse). Les relations avec le secteur privé ont été également très fructueuses dans le cadre des cérémonies marquant la remise de la cloche de Shinagawa au Musée Ariana.

Enfin, elle a vu les collections s'enrichir de donations et de legs de la plus haute importance, qui témoignent autant de l'attachement des Genevois à leur musée que d'une tradition de mécénat bien vivante.

Musée d'art et d'histoire

Le Musée d'art et d'histoire et ses filiales ont accueilli 312 759 visiteurs en 1991 (290 835 en 1990). Dans le bâtiment de la rue Charles-Galland 127 459 visiteurs ont été enregistrés (142 021 en 1990, 86 460 en 1970), y compris 466 classes primaires et secondaires avec 9 033 élèves.

Parmi les expositions temporaires présentées au cours de l'année, il faut relever celles réalisées exclusivement avec les collections du musée, comme «Tissus coptes» et «Les nus de l'Helvétie héroïque, projets dessinés de J.L.Lugardon» et celles préparées avec des œuvres empruntées à d'autres musées, comme «Stalles de la Savoie médiévale», «La Suisse idéale, un paradis perdu? Auguste Baud-Bovy», «La Suisse sublime vue par les peintres voyageurs». Cette dernière avait été organisée par la Fondation Thyssen-Bornemisza.

L'animation du musée reste l'une de ses priorités. Elle s'est manifestée par la mise en place de dix mini-expositions dites «l'objet du mois», de trente-six visites conférences d'une demi-heure présentées en semaine, à midi et demi, de

quinze visites commentées d'une heure, le soir, et de sept conférences publiques. Le Bureau animation/pédagogie a accueilli en outre, pour des visites spéciales, 458 groupes scolaires et 14 groupes d'adultes.

En automne, une semaine de «portes ouvertes» a permis à plus de 2 500 personnes de découvrir le travail, essentiel pour la conservation des collections, qui se fait dans les ateliers de restauration et le laboratoire de recherches du Musée. Elles ont pu, du même coup, se rendre compte des gros problèmes que posait la trop grande décentralisation de ces unités de conservation.

Derrière les coulisses, le travail s'est poursuivi selon quatre axes principaux:

La publication d'un nouveau volume de la revue «Genava» comportant 200 pages illustrées. Celle d'une brochure illustrée en couleur de 52 pages: «Musées de la Ville de Genève, Musée d'art et d'histoire», en français et en anglais; d'un album illustré en couleur de 128 pages: «Le Musée d'art et d'histoire de Genève», en français, allemand et anglais. Le 32^e cahier, consacré au «Théâtre antique, masques et figurines en terre cuite», est venu compléter la série «Images du Musée d'art et d'histoire». Enfin, plusieurs catalogues ont été édités à l'occasion des expositions temporaires.

La rénovation des salles d'exposition suit son cours en fonction des moyens financiers alloués à cet effet. L'aménagement de la nouvelle salle romaine a progressé mais n'a toujours pas été terminé. La plus grande des trois nouvelles salles consacrées à l'art du Moyen Age a pu être ouverte au public à la fin de décembre. Elle abrite dorénavant le fameux retable de Konrad Witz autour duquel s'articulent les peintures et sculptures des années 1100 à 1500. Les travaux préparatoires pour la nouvelle salle de préhistoire n'ont pas pu être achevés. Rappelons que ces travaux de réaménagement se font parallèlement à la réalisation des expositions temporaires.

Les travaux d'inventaire et de rangement des collections avancent d'une manière satisfaisante. La saisie des données a progressé avec 8 730 fiches nouvelles, portant le total des œuvres passées à l'inventaire informatisé à 39 200. L'abri pour la protection des biens culturels mis à la disposition du musée en septembre 1989 a permis d'y réunir pratiquement toutes les collections non exposées en permanence, à l'exception de l'art contemporain.

Le développement et la conservation des collections est l'objet de la plus grande attention. Malgré un crédit d'acquisition réduit à 230 000 francs pour 1991 et en entamant largement les réserves, il a été possible d'acheter:

- Portrait de lady Tyrell, pastel par Jean-Etienne Liotard, 1738-1742;
- Stèle ptolémaïque représentant Césarion, 44-30 avant J.-C.;
- Reliquaire byzantin en argent dans son ossuaire de marbre, vers 700.

Ces acquisitions ont pu être complétées par de nombreuses donations, legs et dépôts, parmi lesquels on retiendra:

- Stammnos étrusque à figures rouges avec le Jugement de Pâris, vers 380 avant J.-C. Don de M. et M^{me} Gérard Nordmann;
- Deux vases italiotes, vers 425-400 avant J.-C. Don de M. Pierre Sciclounoff;
- Nature morte aux légumes, peinture de Ferdinand Hodler, 1874. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller;
- Masque de femme, sculpture en bronze de Rodo de Niederhäusern, 1898. Dépôt de la Fondation Gottfried Keller.

Musée Rath

Le Musée Rath a enregistré 78 161 visiteurs (32 877 en 1990), attirés par les expositions temporaires suivantes, toutes organisées par le Musée d'art et d'histoire:

- Not Vital, prix BCG 1990; les prix BCG 1984-1989, du 11 décembre 1990 au 27 janvier 1991 (1 861 visiteurs en tout, dont 1 032 en 1991);
- Daniel Spoerri, rétrospective, du 16 février au 31 mars (4 109 visiteurs);
- Affiches genevoises, affiches suisses, du 18 avril au 2 juin (5 964 visiteurs);
- Mario Botta, architecture 1980-1990, du 19 juin au 29 septembre (19 546 visiteurs);
- Edward Hopper, du 8 octobre au 12 janvier 1992 (47 519 visiteurs jusqu'au 31 décembre, 61 669 en tout).

Les expositions Botta et Hopper, créées à Genève, ont entrepris un périple qui les mène à Lübeck et Madrid, respectivement à Louisiana près de Copenhague.

Bibliothèque d'art et d'archéologie

La Bibliothèque a accueilli 19 889 lecteurs (16 360 en 1990) et prêté 34 320 ouvrages et 50 418 diapositives. 1 583 demandes interbibliothèques ont pu être satisfaites.

Musée Ariana

Le Conseil municipal ayant accordé le 4 décembre 1990 le crédit nécessaire à l'achèvement des travaux de restauration et d'aménagement du musée, l'année 1991 a été consacrée à la mise au point des projets avec l'architecte et l'architecte d'intérieur. L'activité du chantier a pu reprendre à partir de septembre.

Les collections se sont enrichies de 211 nouvelles acquisitions, dont 167 dons. La bibliothèque s'est accrue d'environ 400 ouvrages, dont 350 ont pu être catalogués sur le système Sibil de la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Il n'a malheureusement pas encore été possible de relier la bibliothèque de l'Ariana à Sibil.

Le musée a participé à 12 expositions organisées à Genève, en Suisse, en France et au Japon par le prêt de 150 pièces.

Le grand événement médiatique de l'année fut l'installation de la cloche envoyée par le temple du Honsen-ji à Shinagawa, Japon, dans le parc de l'Ariana et placée dans un pavillon construit grâce à la générosité de mécènes.

Maison Tavel

La Maison Tavel a reçu 48 949 visiteurs (45 837 en 1990), y compris 273 classes primaires et secondaires avec 4 811 élèves.

Les expositions temporaires suivantes ont été présentées dans les salles des sous-sols:

- Maquettes d'une ville. Genève 1850 - Genève 2001.
- Témoignages photographiques de fêtes et commémorations confédérales.
- Genève d'un siècle à l'autre. Constat photographique d'une ville en mutation.

En outre le musée a organisé les manifestations suivantes:

- Colloque «maquettes urbaines».
- «Cadeaux pour la Maison Tavel».
- «La Maison Tavel au temps de l'Escalade».
- «Paroles à boire», quatre entretiens sur l'eau, le vin, le thé, le café, suivis de dégustations d'après d'anciennes recettes locales.

Collections iconographiques du Vieux-Genève

Le Vieux-Genève est voué entièrement au patrimoine iconographique genevois. Son activité s'est poursuivie sur trois axes:

- accroissement des collections et leur gestion, marquée notamment par l'acquisition de 144 photographies anciennes et la mise sur inventaire informatisé de 16 867 fiches concernant les négatifs du photographe F.H. Julien;
- consultation par des tiers, nécessitant 364 recherches dans les divers secteurs de la collection et donnant lieu à 872 tirages photographiques à partir de négatifs originaux ou de reproduction. En outre, 108 photographies et 31 œuvres ou documents ont été prêtés pour des expositions;

- entretien des collections. La restauration de photographies anciennes, la plupart uniques, s'est intensifiée: 355 unités traitées, contre 220 en 1990.

Le Vieux-Genève et le département iconographique de la Bibliothèque publique et universitaire seront transférés en été 1992 dans un nouvel immeuble construit par la Ville au boulevard du Pont-d'Arve. Leurs collections, regroupées, formeront le nouveau Centre iconographique genevois. Les responsables de ces deux collections ont travaillé avec l'architecte à la préparation des futurs locaux.

Musée d'histoire des sciences

La restauration du bâtiment n'a pas été entièrement terminée en 1991. De ce fait, l'installation des collections dans les nouvelles vitrines livrées – mais non montées – fin décembre n'a pas encore pu être entreprise.

Les plans d'aménagement des collections sont terminés ainsi que la restauration de la plupart des instruments. De nouvelles acquisitions ont permis de compléter certains secteurs de la collection.

Le musée a fait paraître un ouvrage «Villa Bartholoni, Musée d'histoire des sciences» de 90 pages richement illustrées qui relatent l'histoire de la maison et de sa précieuse décoration.

Musée des instruments anciens de musique

Le musée a accueilli 18 307 visiteurs (17 022 en 1990). Malgré ce chiffre qui démontre l'incontestable popularité de cette institution auprès du public suisse et international, son avenir n'est toujours pas assuré.

L'immeuble dans lequel sont exposés les instruments et donnés les concerts de musique ancienne, propriété du fils du fondateur de la collection, a été vendu à un particulier. A moyen terme, il faudra trouver un nouveau lieu pour abriter cette collection et celle, actuellement en réserve, du Musée d'art et d'histoire.

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

35 083 personnes ont visité le musée (47 946 en 1990), y compris 41 classes primaires et secondaires avec 816 élèves.

Le nouvel horaire (ouvert de 10 à 17 heures, fermé le mardi) introduit dès le 1^{er} janvier répond à la demande du public.

Cinq petites expositions temporaires ont permis d'attirer l'attention sur le travail des horlogers, bijoutiers et émailleurs contemporains.

Le musée a publié un nouveau catalogue général de la collection, en français, allemand, anglais et italien. Ce volume de 88 pages reproduit en couleur les pièces principales. En outre, le musée a produit un vidéo-clip, destiné à mieux faire connaître ses richesses.

Cabinet des estampes

4 800 personnes se sont rendues au Cabinet des estampes (5 132 en 1990) pour visiter les cinq expositions temporaires de l'année:

- Olga Rozanova - Richard Serra, du 5 au 17 février (746 visiteurs)
- Une Venise imaginaire, du 14 mars au 26 mai (2 058 visiteurs)
- Urs Luthi, du 28 juin au 25 août (354 visiteurs)
- Georg Baselitz, du 12 septembre au 3 novembre (1 076 visiteurs)
- Richard Long - Markus Raetz, du 26 novembre au 20 décembre (566 visiteurs).

Ces expositions ont été accompagnées de catalogues très complets ou de feuillets d'information succincts.

Musée d'ethnographie

1989: 26 871 visiteurs; 1990: 31 171 visiteurs; 1991: 36 848 visiteurs. Cette progression montre que, malgré ses locaux vétustes, le Musée d'ethnographie n'a pas été abandonné par son public! Ceci se vérifie aussi par l'augmentation constante du nombre des membres de la Société des amis du musée qui se monte maintenant à 635.

Cet intérêt croissant pour notre institution s'explique certainement, au moins en partie, par la qualité de plusieurs expositions temporaires montrées au boulevard Carl-Vogt et à Conches en 1991. Il faut citer en particulier «Mondes en musique» et «Vache d'utopie», qui ont eu un retentissement aussi bien dans notre cité qu'hors de ses murs.

Le lancement, en mai 1991, du journal du musée, *Totem*, a aussi fourni à notre institution un moyen de se faire mieux connaître. Une présentation au goût du jour, réalisée par un graphiste de premier ordre, et un contenu vivant, reflétant les tendances et les intérêts actuels de l'ethnologie, ont immédiatement fait apprécier cette publication trisannuelle.

Celle-ci a été lancée dans le cadre d'une nouvelle politique de publication initiée en 1991. Le *Bulletin du Musée d'ethnographie* a cessé de paraître et a été rem-

placé par deux publications: *Totem* destiné à un large public, et le *Bulletin du Centre genevois d'anthropologie*, édité en collaboration avec le département d'anthropologie de l'Université, et destiné aux professionnels et aux spécialistes de l'ethnologie et de l'anthropologie.

Expositions temporaires:

- Au boulevard Carl-Vogt: «D'un oiseau et des guêpes: l'initiation Wayana» (jusqu'au 20 janvier) et «Mondes en musique» du 7 mai au 31 décembre.
- A l'Annexe de Conches: «Samivel, poète du verbe et de l'image» (jusqu'au 27 janvier). «Il y a 90 ans le monde se passionnait pour un biscuit. La manufacture Pernot», une exposition du Musée de la Vie bourguignonne de Dijon, du 27 février au 18 août 1991. Dès le 25 septembre 1991, sous le thème «Vache d'utopie», 3 expositions: «Vache de Suisse: approche ethnographique», en collaboration avec le Musée gruérien de Bulle; «Vaches d'artiste», en collaboration avec le Musée du CIMA de Sainte-Croix; «007 centième» ou 36 affiches sur le thème de la Suisse en 1991.
- A l'extérieur: «Planète musicale», exposition de photos, au Victoria Hall à Genève. «Terre de femmes» au Manoir de la Ville de Martigny. «Vache de Suisse: approche ethnographique» au Musée gruérien de Bulle. «Vache de mémoire» au Centre de soins continus de Collonge-Bellerive.

Visiteurs: nombre total: 36 848.

Carl-Vogt: 21 216 (dont écoles 3 057; bibliothèque 708; visites à des collaborateurs 467; films et conférences 2 551).

Conches: 15 632 (dont écoles 1 999)

Nouvelles publications:

«Le fer et la pierre», éditions Priuli & Verlucca. «Biscuits Pernot», catalogue d'exposition (Musée de la Vie bourguignonne de Dijon). «Vache d'utopie», itinéraires Amoudruz VII. «Cahiers de musiques traditionnelles 4», en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie. «Mondes en musique», catalogue d'exposition. «Planète musicale», éditions Priuli & Verlucca. «Musiques traditionnelles - Guide du disque», en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie. «Totem 1 et 2», journal du Musée d'ethnographie.

D'autre part, de nombreux articles ou comptes rendus ont été publiés par le directeur et les conservateurs du musée dans différents quotidiens, magazines ou revues scientifiques.

Editions de disques:

Quatre nouveaux CD ont été édités en collaboration avec les Archives internationales de Musique populaire, soit: 1 CD «Bénin: Rythmes et chants pour les vodun». 1 CD «Japon: l'épopée des Heike. Junko Hueda: Satsuma biwa». 1 CD «Turkménistan: la musique des bakhshy». 1 CD «Zaire: la musique des Nande».

Animation:

Dans le cadre du 8^e Festival du film des musiques du monde, organisé en collaboration avec les Ateliers d'ethnomusicologie, projection de 9 films consacrés aux musiques de différents pays. A l'occasion de la manifestation intitulée «Autour des Samourai», présentation de la Cérémonie du Thé par le Maître Koichi Kano, d'un récital de chant par Junko Ueda et de 2 conférences par MM. R. Heinemann et J. Ducor. Dans le cadre de l'exposition «Mondes en musique», 5 concerts de musique traditionnelle de différents pays ont été mis sur pied en mai 91.

A l'Annexe de Conches, un week-end d'animation s'est déroulé les 25 et 26 mai, comprenant des visites commentées de l'exposition «Il y a 90 ans le monde se passionnait pour un biscuit» et des contes présentés par la Compagnie romande des conteurs. Dans le cadre de l'exposition «Vache d'utopie», un autre week-end d'animation a eu lieu les 28 et 29 septembre avec notamment une parade à travers la ville, un spectacle de contes et un spectacle pour enfants, des visites commentées, une conférence de B. Crettaz et A. Lenoir et la projection d'un film de Jacqueline Veuve.

Salon du Livre et de la Presse:

Du 1^{er} au 5 mai, le musée a présenté toutes ses publications (livres, brochures, disques) au 5^e Salon international du Livre et de la Presse de Genève dans la partie Mondolingua et son stand fut visité par un très nombreux public.

Assemblées, colloques, enseignement:

Les collaborateurs scientifiques du musée ont participé à de nombreux colloques et assemblées de sociétés savantes, tant en Suisse qu'à l'étranger. En outre, MM. L. Necker et B. Crettaz ont poursuivi leurs activités d'enseignement à l'Université de Genève.

Muséum d'histoire naturelle

En 1991, le Muséum a accueilli 570 565 visiteurs, soit environ 280 000 de plus que l'année précédente; cette importante différence est évidemment due à

l'exposition temporaire sur les dinosaures qui, à elle seule, a été vue par plus de 300 000 personnes, c'est-à-dire par 54% des visiteurs. Nos hôtes se répartissent ainsi:

- visiteurs individuels 471 119 (hors ouverture 4 331)
- enseignement primaire 21 291 (films 6 450)
- enseignement secondaire 2 615
- enseignement privé 1 992
- écoles suisses/étrangères 29 236
- groupes et associations 44 312

L'animation pédagogique s'est adressée à 13 347 écoliers de 649 classes, dont 1 010 pour des travaux dirigés sur les dinosaures, 4 163 pour des études sur le même sujet et 6 450 pour des films sur l'ensemble des sujets abordés durant l'année. De nombreuses classes en provenance d'autres cantons ou de l'étranger ont également bénéficié du dossier pédagogique élaboré au Muséum, ce qui constitue une première dans le domaine des prestations de service.

Huit expositions temporaires ont eu lieu dans l'Institut en 1992:

- «Les Cabinets de physique», jusqu'en février
- «La vie d'une société savante», jusqu'en février
- «Les grandes extinctions», jusqu'en avril
- «Photos animalières de l'AGPN», en février
- «Dinamation 91», de mai à novembre
- «La Suisse enjeux», de juillet à septembre
- «Les marbres blancs dans l'Antiquité», dès novembre
- «Hippopotamus» (dessins de collégiens), dès décembre

L'exposition sur les dinosaures animés a été évidemment la principale activité durant l'année, puisqu'elle a mobilisé toutes les forces durant pratiquement dix mois. Pour l'organiser, il a fallu transférer quarante gros spécimens de la faune exotique aux Ports Fracs. Puis aménager 542 m² de podiums et dioramas. Durant trois mois, vingt muséographes et techniciens ont travaillé sans relâche pour réaliser des décors uniques en Europe, notamment par la reconstitution fidèle de la végétation de l'époque. Cette exposition a donc attiré plus de 300 000 personnes et produit près de deux millions de recettes supplémentaires pour la Ville, laissant un bénéfice de l'ordre de 300 000 francs.

Pour la première fois, une boutique a été installée et gérée entièrement par l'«Association des Amis du Muséum». Le bénéfice réalisé sur près d'un demi-million de recettes permettra à cette société d'aider encore davantage le Muséum. Une action particulière a été conduite avec le Service commercial des CFF: près de 3 500 familles (la plupart de Suisse alémanique) ont profité d'une offre combi-

née découvrant, souvent pour la première fois, notre cité. L'exposition a ainsi joué un rôle en matière touristique tout en ayant une influence sur le chiffre d'affaires des commerces du quartier ou des commerces directement concernés par le sujet: magasins de jouets et librairies. Grâce à une stratégie de relations publiques bien conduite, «Dinamation 91» a pu bénéficier d'une importante couverture médiatique, principalement à la télévision, ce qui a eu pour effet de faire connaître l'événement pratiquement dans toute l'Europe sans augmentation du montant budgétaire attribué habituellement à la publicité.

L'exposition «La Suisse enjeux», organisée à l'occasion du 700^e de la Confédération, a été installée en plein air, ce qui a suscité une belle animation dans le parc de Malagnou.

A l'extérieur, le Muséum a été notamment l'initiateur ou le collaborateur des expositions suivantes:

- «Les ancêtres du Cheval» (La Sarraz), de mai à septembre
- «La pierre en Haut-Giffre» (Samoëns), en juillet et août
- «Heureka» (Zurich), de mai à octobre
- «Genève découvre sa terre» (Palexpo), en novembre
- «XXII^e Bourse aux minéraux» (Palexpo), en novembre

En novembre, un important congrès scientifique a été organisé sous l'égide de l'Unesco: «The Second International Symposium for the Conservation of Monuments in the Mediterranean Basin».

Les départements scientifiques ont conduit de nombreuses recherches qui ont donné lieu à plus de 200 publications dont la moitié rédigées par les collaborateurs de l'Institut. Le FNRS soutient la publication du «Catalogue des Coléoptères de Suisse», dont le Muséum détient près de 6 000 espèces! Une augmentation sensible de la demande en visites commentées des galeries a eu pour effet de solliciter passablement les chercheurs pour des tâches directement liées à la formation et l'éducation du grand public. Parallèlement, un cours de «Minéralogie pour amateurs» a été organisé pour 80 personnes.

Les attributions budgétaires directes et indirectes ont permis au Muséum d'achever la réfection des grands dioramas de la faune régionale et d'acquérir des modèles pour la future réfection de la galerie des invertébrés, reptiles et batraciens. Dans la partie publique, de nouveaux équipements techniques d'animation ont été installés alors que les quatre vivariums de l'entrée ont été entièrement reconstruits. Dix nouvelles cartes postales sont venues compléter la collection qui en compte aujourd'hui 144. D'autres travaux ont touché plus particulièrement le bâtiment proprement dit: remplacement de la moquette de la salle de conférence, complément aux installations de sécurité et étanchéisation de la coupole centrale.

Sur le plan administratif, il faut encore signaler l'informatisation complète des 4 000 pièces d'inventaire du mobilier, des machines et des appareils scientifiques.

Conservatoire et Jardin botaniques

Personnel

Au 31 décembre 1991, les Conservatoire et Jardin botaniques comptaient 91 employés et auxiliaires fixes de l'administration municipale, 26 employés temporaires, 6 apprentis et 6 collaborateurs du Fonds national.

Un biologiste doctorant a pu être engagé grâce au crédit Fonds national (31-28757.90).

Dans le cadre du laboratoire de botanique systématique (Centre de botanique), l'Université a délégué un biologiste moléculaire, un concepteur en informatique, deux assistants à temps partiel (3/10 et 5/10), ainsi que plusieurs moniteurs. En outre, des diplômants et stagiaires suisses et étrangers ont travaillé temporairement dans l'Institut.

Dans le courant de l'année, quatre départs à la retraite ont été enregistrés. En novembre, les CJB ont eu le regret de perdre l'une de leurs collaboratrices, M^{me} Giovanini.

Herbier

En janvier 1991, le professeur R. Kühner a fait don aux CJB de son herbier mycologique (environ 10 000 parts), ainsi que de ses très importantes notes manuscrites. Cette collection comprend de nombreux types et complète les herbiers Fayod et Favre, faisant actuellement de Genève une référence importante en matière de champignons supérieurs.

Editions

Il faut relever la parution de l'Annexe N° 2 aux *Compléments au Prodrome de la flore corse*: «La végétation de la Corse». Cet intéressant ouvrage a pour auteur le professeur J. Gamisans, l'un des collaborateurs français des CJB au programme «Flore Corse».

Vulgarisation et relations publiques

Une grande exposition, organisée du 5 mai au 29 septembre, a été consacrée au végétal sauvage utilitaire sous le titre «Sauvages, mais compagnes» (en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel et l'Alimentarium de

Vevey). A cette occasion, environ 100 000 visiteurs ont parcouru les allées du Jardin et la Série documentaire N° 28 est parue, avec pour titre «La plante compagne, pratique et imaginaire de la flore sauvage en Europe occidentale», par Pierre Lieutaghi.

Il faut noter également l'installation d'un tour audio-guidé du Jardin et la mise en place d'un Atelier vert pour les classes atelier.

Jardin

L'inauguration, le 17 mai, du «Jardin des Senteurs et du Toucher» a connu un plein succès.

Une nouvelle volière, offerte aux CJB en même temps qu'une collection de cacatoès et autres oiseaux, a été construite derrière la ferme Duval.

Secteur recherche et enseignement (Centre de botanique)

Trois nouveaux enseignements ont été mis au programme des cours de l'Université en 1991: un cours de «Chapitres choisis de botanique systématique», un «Stage de botanique alpine» et un «Stage de botanique tropicale».

Un nouveau crédit Fonds national de 298 365 francs a été accordé pour le démarrage du projet d'étude synthétique de la diversité floristique des Alpes.

Une unité de traitement d'images pour la télédétection et la manipulation des systèmes d'information géoréférencés a été créée. Le laboratoire de botanique moléculaire, fonctionnel depuis une année, a mis au point les techniques adaptées à l'analyse de nombreux échantillons. De plus, l'amplification de l'ADN à partir de spécimens d'herbier a été rendue possible, ce qui laisse présager une exploitation nouvelle et originale des vastes collections des CJB.

Secteur informatique

L'achat d'un nouvel ordinateur Vax 4000 modèle 300 de Digital (DEC) a permis de poursuivre et d'accélérer le développement de l'informatique scientifique.

Une autre importante acquisition, l'achat d'un logiciel de système de gestion de base de données (SGBD) Uniface a permis d'augmenter considérablement les possibilités de la base de données.

Environnement, conservation et protection de la nature

A l'occasion de l'exposition en plein air «Sauvages, mais compagnes», un massif a été mis en place afin de présenter, parmi d'anciennes variétés de blé, les «mauvaises herbes» menacées d'extinction.

Une étude de la flore menacée du canton a été entreprise sous forme d'un travail de diplôme. Des essais de «gazons naturels» et de «prairies à fleurs» ont été mis en culture en divers endroits du jardin, en collaboration avec le Technicum agricole de Zollikoffen. Le but de ces essais est d'obtenir des gazons riches en espèces, mais demandant peu d'entretien, ni fumure, ni herbicide.

Centre Alpin de Phytogéographie (Fondation J.-M. Aubert)

Le CAP a été inauguré en juillet. Il est situé sur le terrain du Jardin botanique de Champex et a pu voir le jour grâce à l'augmentation substantielle de la participation valaisanne à la Fondation J.-M. Aubert. Ce centre a pour but de promouvoir la recherche botanique en milieu alpin.

J.-P. Theurillat, jusqu'alors assistant-docteur universitaire détaché auprès des CJB, a été nommé directeur de ce centre.

Département municipal des sports et de la sécurité

M. André Hediger, conseiller administratif

Présidence et direction du département

La Ville de Genève, membre de l'Association des Villes messagères de Paix, a eu l'honneur, lors de l'assemblée générale de 1991, de voir choisir son représentant pour assumer la fonction de secrétaire général.

En 1993, cette association, composée de villes des cinq continents, tiendra son assemblée générale réunissant une centaine de personnes, à Genève.

Les contacts avec divers départements cantonaux dont notamment le DJP, le DTP et le DIAAR ont été nombreux. Ils ont permis des échanges intéressants.

La convention attribuant à la SGA le droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage venant à échéance à fin 1992, une étude a été effectuée et la mise en soumission est intervenue en fin d'année 1991.

L'éventualité du remplacement des caissettes à journaux par une colonne à journaux regroupant les principaux quotidiens et hebdomadaires a été discutée à l'occasion de réunions auxquelles participaient les éditeurs de journaux. Ce projet vise plus particulièrement le centre-ville. Un prototype est actuellement placé en ville et son acceptation est en étude au DTP.

En ce qui concerne les terrasses parisiennes, elles ont donné lieu à diverses rencontres, tant avec le DTP qu'avec le DJP qui en admettent le principe.

Des réunions régulières avec la direction du département et l'ensemble des chefs de service ont permis d'examiner les mesures administratives et financières pouvant être appliquées à l'ensemble du département. Des mesures de rationalisation portant non seulement sur l'activité administrative mais également sur la polyvalence du personnel et son passage d'un service à l'autre lors de situations exceptionnelles ont ainsi pu être élaborées.

Les services du département ont participé à l'effort général de l'administration en engageant des chômeurs et des étudiants (emplois d'été) chaque fois que possible.

Une assistance juridique est également apportée, tout au long de l'année, aux chefs de service.

Dans le cadre de la rationalisation et afin de donner suite à diverses demandes du Conseil municipal, le Service de police municipale a été réorganisé. Une double structure administrative, qui s'était mise en place au cours des années écoulées, a été supprimée. Une section, qui s'était développée de façon trop importante, a été réintégrée dans celle des services comptables.

Les mesures de rationalisation ont également abouti à la reprise par ce service de la partie administrative de la gestion des marchés auparavant assumée par le Service du domaine public, lequel gagne ainsi des forces de travail.

De plus, les tâches ont été redéfinies pour être plus conformes aux exigences municipales. Elles sont assumées, depuis le 1^{er} janvier 1992, dans un esprit nouveau qui est celui d'îlotiers.

Plusieurs unités de travail ont été gagnées, grâce à ces mesures.

En ce qui concerne les propositions soumises au Conseil municipal, en 1991, il convient de citer:

- Le projet d'une centrale d'alarme du SIS selon un concept intégré et informatisé. Diverses considérations financières, notamment la participation des communes et de l'Etat, ont cependant incité le Conseil administratif à retirer ce projet qui reste à l'étude.
- La rénovation de la patinoire et de la piscine des Vernets est souhaitée. Le montant des crédits indispensables reste à l'examen.
- La Fondation des Evaux ayant élaboré un projet d'équipement requérant des investissements importants, ce point doit être étudié. Une demande visant à réduire les dépenses a été adressée à la fondation.

Dans le domaine des installations sportives, il faut relever l'ouverture de la nouvelle piscine intérieure de Varembe et la réouverture du bassin extérieur.

Ces installations ont provoqué de nombreuses discussions, les heures d'utilisation devant être restreintes du fait du blocage des postes de travail. Après diverses séances de concertation avec les habitants du quartier et divers clubs et associations, l'horaire proposé a été accepté par les utilisateurs. Il a pu être réalisé notamment par le transfert de postes pris sur les effectifs d'autres services du département.

La demande de subventionnement déposée auprès du Sport-Toto a abouti à un versement de 300 000 francs destinés notamment à la construction de nouvelles installations, à l'acquisition de matériel et au subventionnement pour la formation des juniors.

Manifestations et réunions

Sur présentation de la candidature de la Ville de Genève, les principales manifestations suivantes lui ont été attribuées:

- Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupes de basketball (26 mars 1991);
- Championnats d'Europe de triathlon (le 8 septembre 1991);
- Jeux internationaux des écoliers (juin 1992);
- Assemblée des délégués de la Fédération suisse de ski (juillet 1992);
- Championnats suisses de ski nordique (janvier 1993);
- Championnat du monde de curling (mars 1993).

De plus, Genève accueillera en 1992

- les Championnats suisses de pétanque en mai 1992;
- la 124^e Assemblée de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers en juin 1992;
- l'Assemblée générale annuelle de l'Association professionnelle suisse de protection civile des villes en mai 1992.

Les Championnats d'Europe juniors de gymnastique masculine et féminine, prévus en 1993, ne pourront avoir lieu à Genève vu le coût engendré.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'organisation de la Coupe du monde de football serait attribuée à la Suisse en 1998, la Ville de Genève est toujours candidate pour accueillir des matches. Cependant, cette candidature ne pourra être maintenue qu'en cas de réalisation d'un nouveau stade, soit sur le site des Charmilles, soit à Balexert.

SERVICE DES SPORTS

1. Personnel

En cours d'année 1991, le Service des sports a passé de 167 postes au 1^{er} janvier à 175 postes au 31 décembre. Cette différence s'explique par le transfert de

8 postes prélevés sur les effectifs des autres services du département. Cette situation a permis au service de faire face à l'ouverture de la nouvelle piscine de Varembeé.

Le taux d'absentéisme a légèrement diminué: 7,23% au 31 décembre 1991, contre 8% au 31 décembre 1990. Le nombre d'heures supplémentaires à compenser s'est stabilisé à 4000, chiffre au-dessous duquel il est difficile de descendre en raison des nombreuses manifestations pour lesquelles le service fournit des prestations.

1 décès, 1 mise à l'AI et 6 départs à la retraite ont été enregistrés en cours d'année.

2. Gestion

Le service a poursuivi ses efforts pour limiter ses dépenses de fonctionnement. Les mesures de rationalisation appliquées dans le domaine de la gestion des stocks ont permis de réduire de 50% le poste d'acquisition des produits d'entretien et de 10% celui des vêtements de travail.

La gestion rigoureuse de certains postes de frais généraux, tels photocopies et frais de bureau, a permis au service d'absorber les coûts supplémentaires générés par l'extension de ses activités (exploitation du Centre sportif de la Queue-d'Arve et ouverture de la piscine de Varembeé).

Conformément à la décision du Conseil administratif, les contrats d'entretien et de nettoyage ont été renégociés sur la base d'une réduction des prestations, ceci en vue d'en diminuer le coût. Les effets de cette mesure se feront pleinement sentir dans l'exercice budgétaire 1992.

Réaliser des économies est l'objectif fixé à chaque responsable de section. Les acquisitions sont reconsidérées systématiquement. Aucune dépense n'est entreprise pour la seule raison qu'elle a été prévue au moment de l'élaboration du budget.

En ce qui concerne les recettes, les tarifs sont réexaminés périodiquement et ajustés chaque fois que cela s'avère opportun. Des prestations nouvelles sont facturées, telles la location d'armoires et de crochets pour les vélos au Centre sportif de la Queue-d'Arve, la location des parkings grâce à l'installation de parcomètres. L'accès gratuit de certaines institutions au Centre sportif des Vernets a été limité à celles domiciliées en ville de Genève. La totalité du matériel mis à disposition de tiers lors de manifestations a fait l'objet d'une nouvelle tarification.

3. Projets et réalisations

Les faits suivants sont à relever:

- inauguration de la piscine couverte de Varembeé (ouverture au public le 30 septembre);

- ouverture du chantier de rénovation du pavillon du Centre sportif du Bout-du-Monde (réalisation en 1991 de la rénovation de la salle B).

4. Centre sportif des Vernets

Le nombre d'entrées à la patinoire s'est élevé à 205 321 (218 532 en 1990). La diminution provient en grande partie de la baisse de fréquentation des écoles. Le nombre de paires de patins loués est cependant resté stable (75 482 paires contre 75 370 en 1990).

Dans le cadre des animations du vendredi soir, le service a organisé quatorze soirées «Disco» ou «Embruns souvenirs» auxquelles environ 8 700 jeunes ont participé.

La fréquentation de la piscine s'est établie à 361 690 visiteurs (contre 374 936 l'an dernier). Là également, on constate une forte baisse des entrées collectives (13 746 unités ou – 15%).

Cette diminution du nombre d'élèves est constatée surtout parmi les élèves d'écoles françaises qui ont été environ 11 700 de moins à fréquenter la patinoire ou la piscine par rapport à 1990. Au total, le Centre sportif des Vernets a accueilli 63 467 enfants d'écoles (76 700 en 1990) dont 29% provenant des écoles de la Ville de Genève.

Les entrées au Centre sportif des Vernets ont totalisé 671 500 francs de recettes. Les 39% de ces recettes proviennent des abonnements.

Le parking de l'esplanade a rapporté 144 000 francs dont 78% proviennent d'abonnements.

En matière de travaux touchant la patinoire, il faut relever la création d'un cinquième vestiaire avec douches pour la piste extérieure et la fabrication de sept grandes armoires pour les équipes de hockey sur glace. L'entretien de la piscine a principalement consisté en renouvellement de matériel ou équipement, tels balais piscine, chaises utilisées lors des manifestations, appareil de musculation, installation d'un appareil assurant le chargement automatique de la célite.

La section des ateliers a notamment procédé aux travaux suivants pour l'ensemble du service:

- atelier d'électricité: installation de sonorisations mobiles et d'éclairage pour les manifestations, mise en place de la nouvelle installation de chronométrage au bassin des Vernets et mise en service du nouveau groupe pour l'éclairage de secours;
- atelier de serrurerie: fabrication de barrières pour améliorer la sécurité au boulo-drome, construction de chars spéciaux pour le transport des panneaux

du rink, fabrication de bancs spéciaux pour les salles de sport, divers travaux de réparation et de dépannage (environ 200 fiches de travail);

- atelier de mécanique: fabrication de supports verrouillables pour les casques moto aux vestiaires patinoire, réparation des buts mobiles des stades, entretien des machines agricoles (90 révisions annuelles et environ 150 interventions de dépannage);
- atelier de menuiserie: entretien de la piste du vélodrome, diverses constructions en relation avec l'adaptation des locaux aux besoins d'exploitation ou aux manifestations.

La section Etudes et entretien des constructions a notamment

- mis en service les citernes pour le ravitaillement en mazout des stades;
- suivi les gros chantiers (piscine Varembe, rénovation pavillon Champel, rénovation des conduites de liaison des bassins de la piscine extérieure des Vernets);
- poursuivi ses travaux en informatique graphique (dessin et publication assistés par ordinateur);
- réalisé diverses études d'aménagement ou de construction (mur à grimper Queue-d'Arve, vestiaire supplémentaire patinoire extérieure, station d'arrosage du Centre sportif de Vessy, etc.);
- rénové les plantations à l'entrée du Centre sportif de Vessy.

5. Bassins de quartier/bains

Pâquis-Centre

Modifications sur les fonds mobiles et sur les pourtours du bassin (problèmes d'étanchéité et difficulté de mise au point de l'hydraulique des fonds).

Liotard

Remplacement d'un échangeur de chaleur, de quatre vannes et deux pompes de circulation du bassin.

Bains des Pâquis

Les Bains des Pâquis ont été gérés directement, pour la première année, par l'Association d'usagers des Bains des Pâquis, conformément à la convention du 14 décembre 1990.

6. Piscine de Varembe

L'ouverture au public s'est faite en juin pour le bassin extérieur et à fin septembre pour le bassin intérieur. Des transferts de postes, internes au département,

ont permis d'exploiter cette installation malgré le blocage du personnel. Néanmoins, les heures d'ouverture ont été limitées, l'accès aux écoles a été admis sur réservation uniquement et celui des clubs de natation a été refusé.

24 000 entrées ont été enregistrées pour les mois d'octobre, novembre et décembre, ce qui correspond à une recette de 70 000 francs environ.

7. Stades et centres sportifs

Centre sportif de la Queue d'Arve

Inauguré à fin 1990, ce centre sportif a immédiatement été très fréquenté par le public et par les clubs et associations. Il offre un vaste choix d'activités: tennis, badminton, pétanque, boules, cyclisme, jeu de quilles, handball, volleyball, rink-hockey.

D'importantes manifestations s'y sont déroulées, notamment: tournoi international de badminton, Championnat d'Europe féminin de rink-hockey, démonstration gymnique «Rhythma 91», Championnats suisses de handball, etc.

Quelques chiffres reflètent l'activité intense de ce centre sportif (heures d'entraînement des clubs non comprises):

- 1 376 heures de tennis public = recette de 14 676 francs;
- 7 602 heures de badminton public = recette de 87 426 francs;
- 2 647 heures d'utilisation des jeux de quilles = recette de 31 764 francs.

Quant aux 2 parcomètres collectifs, mis en service en cours d'année, ils ont rapporté 30 000 francs, abonnements compris.

Centre sportif du Bois-des-Frères

Bonne fréquentation du public, des clubs et des associations sportives. 11 384 heures de tennis ont été louées et 208 abonnements de saison ont été vendus, totalisant une recette de 168 000 francs.

Quant aux manifestations, il faut mentionner l'Open de tennis en fauteuils roulants et plusieurs championnats suisses, romands et genevois dans des disciplines telles que le tir à l'arc, la lutte libre et le karaté.

Centre sportif du Bout-du-Monde

Le terrain de football N° 3 a été équipé d'une zone en synthétique pour le cricket. L'ensemble des terrains a été rénové, notamment par la pose de plus de 7 000 m² de gazon en rouleaux.

Les travaux de rénovation du Pavillon ont démarré, et la salle B a pu être remise en service fin 1991.

Les courts intérieurs ont été loués 631 heures et 98 abonnements (saison hiver) ont été vendus, totalisant une recette de 30 800 francs.

Centre sportif de Vessy

Ce centre a été doté d'une place de jeux pour enfants. Quatre courts de tennis ont été remis à neuf (tous les courts sont maintenant rénovés). Le public a occupé les tennis pendant 9 450 heures et a acheté 306 abonnements, ce qui correspond à une recette totale de presque 170 000 francs.

Divers

Au total, ce sont plus de vingt terrains de football qui ont pu être remis en état pendant la pause d'été.

8. Organisations du Service des sports

Loisirs et sports

Ces activités, réservées aux aînés dès 55 ans, ont à nouveau rencontré un grand succès. Environ 600 personnes ont pratiqué jogging, billard, tennis de table, pétanque, marche, ski de fond et autodéfense. Le service a également organisé à l'intention de ces personnes, moyennant une participation financière, des séjours d'une semaine consacrés aux plaisirs de la randonnée ou du ski de fond (Oberwald, Evolène, Les Diablerets et Champex).

Insigne sportif genevois

Le succès de l'Insigne sportif, modèle de «sport pour tous», a légèrement faibli pour la deuxième année consécutive. Cependant, 850 personnes de tous âges se sont inscrites et ont eu le choix entre cinq types de discipline. Pour la troisième édition consécutive, l'épreuve de ski de fond a dû être annulée par manque de neige, à la grande déception des 646 personnes qui s'y étaient inscrites.

Hommage aux champions

Pour la 21^e année consécutive, cette cérémonie, qui se déroule au Grand Théâtre, a permis au conseiller administratif de remettre un diplôme à plus de 400 championnes et champions représentant 43 disciplines sportives différentes.

Ecoles de sports

Les écoles de sports organisées pendant l'été rencontrent toujours le même succès parmi les jeunes de 8 à 18 ans qui peuvent pratiquer tennis, planche à

voile, tir à l'arc, volley (nouvelle école créée en 1991), ski nautique, voile et aviron. Au total, ces sept écoles ont accueilli 730 participants dont le tiers se sont inscrits aux cours de tennis. Comme les années précédentes, cette discipline a fait l'objet d'un tournoi organisé par l'inspecteur d'éducation physique du DIP, avec le concours de sponsors.

Sporiginal

Les semaines de sports appelées «Sporiginal», qui font découvrir neuf disciplines différentes, ont une fois de plus remporté un vif succès avec 249 participants (12% de plus que l'an dernier).

Au total, près de 1 000 jeunes ont bénéficié de nos écoles d'été, moyennant une participation financière de 95 francs en moyenne par personne.

Au vu de l'expérience faite en 1990, le service a à nouveau organisé, avec le concours de l'inspecteur d'éducation physique du DIP, un séjour aux Etats-Unis appelé «Sporiginal USA» qui a permis à 45 adolescentes et adolescents de pratiquer sports et anglais.

Pendant la saison de glace, nous avons organisé les traditionnelles écoles de hockey et de patinage qui ont accueilli 238 enfants (250 en 1990).

9. Autres activités

En matière de subventions, l'aide financière aux clubs et associations s'est poursuivie, de même que l'appui à l'organisation de manifestations. Un effort tout particulier a été consenti au soutien du mouvement juniors avec la prise en charge de tout ou partie de la rémunération des entraîneurs cantonaux dans 16 disciplines. D'importants moyens ont également été dégagés pour encourager l'organisation de camps ou stages de formation. Les écoles de sports d'une soixantaine de clubs, fréquentées par quelque 3 000 enfants, ont bénéficié de subventions.

Durant l'année, le service a organisé ou participé à l'organisation d'environ 80 manifestations: coupes, championnats, finales, meetings, tournois, spectacles, etc.

En matière de régates en mer, 1991 a vu un important changement puisque, après 10 ans de participation au Tour de France à la voile, c'est le Tour d'Italie à la voile qui a été choisi, sur proposition du Centre d'entraînement à la régate, pour défendre les couleurs de notre ville. Pour sa première participation à cette épreuve, le «Ville de Genève» a réalisé une excellente prestation (5^e) qui réjouit les sponsors sans lesquels cette aventure ne pourrait avoir lieu.

Dans le cadre des festivités du 700^e anniversaire de la Confédération, le service a également participé à l'organisation de diverses manifestations sportives dont la principale fut la course-relais Genève-Arlesheim.

Pour la troisième année consécutive, le service a édité une brochure présentant ses nombreuses activités et installations et fournissant la liste de toutes les associations cantonales et sociétés sportives. Cette brochure est non seulement financée par la publicité qu'elle contient, mais permet au service d'encaisser un montant de 10 000 francs.

10. Considérations générales

Par une gestion rigoureuse, le service a pu absorber, avec ses moyens, les nouvelles activités générées par l'ouverture du centre sportif de la Queue-d'Arve et de la piscine de Varembeé. Cette augmentation de l'offre en équipements provoque naturellement une augmentation de la demande du public et des clubs, tant en ce qui concerne les mises à disposition pour les entraînements que l'organisation de manifestations.

Le service s'efforce en permanence d'adapter ses structures et d'améliorer la polyvalence de son personnel afin de répondre à cette demande.

La rénovation tant de la piscine que de la patinoire des Vernets est importante si l'on veut maintenir la bonne qualité des installations. Cette nécessité est encore renforcée par la diminution de certains postes budgétaires, au détriment du bon entretien des installations et du renouvellement de certains éléments.

11. Liste des manifestations 1991

Patinoire

Janvier	• Tournoi de football juniors et Placette Indoors
Mars	• Coupe du Léman de patinage artistique • Finales coupes suisses de basketball • Finale de la coupe d'Europe des gagnants de coupes de basketball
Avril	• Championnats genevois de patinage artistique
Mai	• Spectacle en faveur des handicapés (boxe et concert rock) • Tentative de record de saut à la corde
Juin	• 10 ^e anniversaire du Club moto de la police
Août	• Concert J. Hallyday
Septembre	• Holiday on Ice

- Novembre • Dolly Cup «Curling»
Divers • Championnats et entraînements de hockey et de patinage artistique
• Soirées Disco et Embruns souvenirs

Piscine des Vernets

- Janvier • 25^{es} Championnats Internationaux de Genève
Février • Meeting de natation naturiste
Juin • Finales du challenge «Tribune de Genève»
• Championnats suisses universitaires
Août • Championnats suisses d'été de natation
Septembre • Championnats suisses pour handicapés
Octobre • Genève Nage 24 heures
Novembre • Meeting interclubs du NSG
Décembre • Superfinales du challenge «Tribune de Genève»
Divers • Championnats et entraînements de natation, water-polo, sauvetage, etc.

Centre sportif du Bout-du-Monde

- Février • Cross International Satus
• Championnat suisse de hockey sur terre
Mai • Match d'athlétisme des six cantons romands
Juin • Meeting d'athlétisme
• Championnats genevois d'athlétisme
Juillet • Fête américaine
Septembre • Tournoi international de baseball
Octobre • Journée sportive de la police
• Tournoi international d'escrime
Novembre • Journée des jeux de l'U.C.G.G.H.
Décembre • Tournoi interservices de football en salle
Divers • Championnats, entraînements et tournois de football, basketball, volleyball, handball, tennis, athlétisme, hockey sur terre, journées sportives, etc.

Centre sportif du Bois-des-Frères

- Mars • Championnats suisses de tir à l'arc
• Tournoi international de frisbee

- Avril
 - Championnat suisse de basket des cheminots
 - Championnat genevois de gymnastique féminine
- Mai
 - Championnats romands de lutte libre, jeunesse
- Juin
 - Tournoi de football interservices
 - Tournoi suisse de football des PTT
- Août
 - Fête nationale Indonésienne
 - Open international de tennis en fauteuils roulants
- Septembre
 - Tournoi international de volleyball du Genève-Elite
- Octobre
 - Championnats genevois de karaté
 - 1/2 finales du Championnat suisse de gymnastique artistique féminine
- Novembre
 - Tournoi de volleyball interservices
 - Championnats genevois de judo
- Divers
 - Championnats, entraînements et tournois de football, basketball, volleyball, handball, gymnastique, journées sportives, etc.

Salle Henry-Dunant

- Mai
 - Championnats genevois de gymnastique rythmique sportive
- Septembre
 - Coupe romande jeunesse de lutte
- Novembre
 - Coupe d'Europe de volleyball du Genève-Elite
- Divers
 - Championnats, entraînements et tournois de football en salle, volleyball, basketball, handball, tennis, etc.

Centre sportif de la Queue-d'Arve

- Janvier
 - Omnium cycliste genevois
- Avril
 - Tournoi international de badminton
- Mai
 - Championnats suisses de badminton des écoliers, éliminatoire genevoise
- Juin
 - Démonstrations gymniques par la Fédération SATUS
- Septembre
 - Finale de la coupe suisse de quilles
 - Journée féminine de basketball
- Octobre
 - Démonstrations gymniques : Rhythma 91
- Novembre
 - Réunions cyclistes.
 - Championnat d'Europe de rink-hockey
 - Championnat genevois de tennis de table
- Décembre
 - Réunions cyclistes
 - Championnat suisse de voitures radiocommandées

- Divers
- Championnats, entraînements et tournois de handball, basket-ball, tennis, badminton, rink-hockey, cyclisme, gymnastique, quilles, boules, etc.

Piscine de Varembé

- Septembre
- Inauguration de la piscine

Stades municipaux

- Mai
- Championnats internationaux de frisbee
- Juin
- Tournoi suisse de football des banques cantonales
- Septembre
- Finale du Championnat suisse de base-ball
 - Finale du Championnat suisse de football américain
- Divers
- Championnats, entraînements et tournois de football, football américain, rugby, base-ball, frisbee, boomerang, tennis, athlétisme, etc.

Divers

- Mai
- Arrivée d'étape du Tour de Romandie cycliste (quai du Mont-Blanc)
 - Geneva European Open (Drizia Miremont tennis club)
- Juin
- Arrivée d'étape du Tour de Suisse cycliste (quai du Mont-Blanc)
- Septembre
- Championnat d'Europe de triathlon (quai des Eaux-Vives)
 - Barclay-Open de tennis (parc des Eaux-Vives)
 - Départ de la course-relais du 700^e anniversaire (place des Nations)
 - Motocross international (Vessy)
- Décembre
- Course de l'Escalade (Vieille-Ville)
 - Coupe de Noël de natation (Quais)
- Dans l'année
- Hommage aux champions suisses, insigne sportif, loisirs et sports, écoles de sports, etc.

SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

1. Personnel

L'effectif du service a passé de 104 1/2 postes à 100 1/2 postes entre le 1^{er} janvier 1991 et le 31 décembre 1991.

3 départs à la retraite, 1 décès, 1 démission ont été enregistrés en cours d'année. Les heures supplémentaires à compenser totalisaient 5 841 heures au 31 décembre 1991.

15 personnes ont occupé des postes temporaires pour des périodes de 8 à 12 mois (gardes municipaux auxiliaires, employés de bureau, coursier).

2. Gestion

Les mesures d'économies préconisées se sont traduites par la maîtrise de tous les postes budgétaires. Des économies ont notamment pu être réalisées sur les photocopies, les achats de fournitures et les frais de téléphone.

3. Activités du service

Corps des agents

(Interventions)

La diminution des amendes d'ordre, environ 15 000 par rapport à l'année précédente, des procès-verbaux et avertissements s'explique selon plusieurs facteurs dont la réduction d'effectif et la mise en place dans certaines rues d'obstacles empêchant le parcage des voitures sur les trottoirs.

(Marchés)

Les agents ont assuré la mise en place et la levée de 1 933 marchés en 1991, contre 1 527 en 1990. 865 véhicules gênant l'installation des marchés ont été déplacés.

(Services spéciaux)

La surveillance lors de manifestations diverses, le service de parking du Grand Conseil et du Conseil municipal, le service de tribune du Conseil municipal, ainsi que diverses prestations extraordinaires ont représenté 2 443 heures de travail des agents municipaux en 1991.

Section des enquêtes

Dossiers traités	1991	1990
a) <i>Naturalisations</i>		
Confédérés (art. 9 et 10)	49	50
Jeunes étrangers (art. 12)	219	246
Etrangers (art. 11)	117	175
Compléments d'enquêtes	9	17

	<i>1991</i>	<i>1990</i>
b) <i>Enquêtes diverses</i>		
Demandes d'emploi	249	265
Recherches pour les bibliothèques	57	36
Sapeurs-pompiers et sauveteurs auxiliaires	43	40
Enquêtes diverses	40	40
Militaires	13	11
	<u>796</u>	<u>880</u>

La section a effectué 1 011 (1 023) recherches d'identité de personnes pour la section des contraventions et amendes d'ordre.

4. Réorganisation

Sur demande du magistrat, des groupes de travail, auxquels participaient des collaborateurs de tous les niveaux de fonction, ont analysé les structures du service et la mission des agents municipaux. Ce travail a servi de base à la restructuration entrée en vigueur au début janvier 1992.

Diverses mesures ont été prises dans l'organisation du travail des postes de quartier afin de renforcer la présence des agents dans la rue.

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

1. Personnel

Effectif au 1 ^{er} janvier 1991	175 personnes
Effectif au 31 décembre 1991	174 personnes
Ecole de formation au 31 décembre 1991	12 personnes

Durant l'année 1991, le service a enregistré 1 départ à la retraite, 1 décès, 1 mise à l'AI et 2 départs volontaires.

Après plusieurs mois de recherche, le service a engagé un officier technique (complétant ainsi l'équipe d'état-major).

La nouvelle école de formation permettra au service de compenser les départs intervenus et de renforcer les sections d'intervention.

Le service a pu organiser l'instruction avec le concours de certains sous-officiers du rang, intéressés par ce type de tâche. Cette structure a été complétée par du personnel ne pouvant assumer les tâches des sections d'intervention à titre provisoire ou définitif, ceci pour raison de santé.

Sa mission de secours sur l'ensemble du canton oblige le service à maintenir en caserne des sections d'intervention avec des effectifs minimum de:

Caserne 1: 16 hommes la semaine - 17 le week-end

Casernes 2 et 3: 7 hommes par service.

Ces quotas sont généralement atteints mais, à plusieurs reprises dans l'année, des collaborateurs doivent assurer un service complet en heures supplémentaires. Ceci génère des inconvénients tant du point de vue social que sur le plan des coûts. Le personnel assure 51 1/4 heures hebdomadairement et ne devrait pas être engagé plus longtemps.

En 1991, le service a procédé à 26 alarmes des sections d'intervention en congé. Pour le personnel des équipes d'intervention, toutes ces activités en heures supplémentaires sont payées.

Le personnel des transmissions a dépassé son quota annuel d'heures dans de fortes proportions. Ce dépassement est lié à l'absence simultanée de 4 collaborateurs pour cause de maladie ou accident. Ces heures seront compensées durant le premier trimestre de 1992.

2. Gestion

Elaboré en limitant au maximum les besoins, le budget 1991 a été exécuté en recherchant toutes les possibilités d'économies. Ainsi, la nouvelle école de formation a pu se dérouler dans les locaux du site «Abattoir», remis en état par les collaborateurs du service. De même, le personnel des ateliers est fortement mis à contribution pour effectuer des réparations extraordinaires sur des engins en fin de vie.

Toujours en vue d'économies, le service a acquis un véhicule transporteur. Cet achat permettra de limiter l'extension du parc, puisque certains véhicules autonomes (intervenant en deuxième échelon) pourront être remplacés par des containers, lesquels seront transportés sur le lieu du sinistre.

3. Activités du service

Le service a établi un nouveau record en effectuant 4 639 interventions de toutes natures sur l'ensemble du territoire cantonal.

62,1% de ces interventions ont eu lieu sur le territoire de la Ville de Genève et 37,7% sur les autres communes du canton. Le service a été appelé 9 fois à l'extérieur du canton.

A relever également:

- Cours de recyclage d'une semaine pour l'ensemble du personnel du rang, avec exercice au sommet d'une grue de 50 mètres.
- Formation d'un groupe de spécialistes montagne-secours pour l'hélicoptage dans les parois du Salève lors d'accidents de parapente.
- Cinq appointés ont suivi la formation cantonale d'ambulancier. 17 membres du service ont maintenant le droit de pratique délivré par le médecin cantonal.
- L'équipe du réseau hydraulique a dispensé un cours sur l'utilisation correcte des poteaux incendie à 180 membres d'entreprises genevoises.
- De nombreux services de préservation liés aux manifestations du 700^e anniversaire de la Confédération ont été effectués.

4. Projet à court terme

La priorité reste la réalisation d'une nouvelle centrale d'alarme. Le service a élaboré un projet répondant à ses besoins. Cependant, ce projet doit faire l'objet d'une nouvelle analyse par un groupe de travail. Une solution rapide est indispensable pour que le service dispose d'un moyen fiable pour la transmission de l'alarme.

5. Compagnies de sapeurs-pompiers volontaires

L'effectif des compagnies volontaires au 1^{er} janvier 1992 s'élève à 259 hommes. Pour la première fois, des étrangers ont été admis.

Une école de formation a permis d'assurer la formation de 19 sapeurs, mais 11 démissions et 3 radiations ont été enregistrées.

Les 4 compagnies ont répondu à 39 alarmes, représentant 3 200 heures d'intervention. 655 services de préservation dans des salles recevant du public ont représenté 8 250 heures de présence et 11 600 heures ont été consacrées à l'instruction.

Les fourgons Chevrolet, datant de 1964 pour le plus ancien et 1976 pour le plus récent, doivent être changés. En effet, ce type de véhicules à essence est aujourd'hui interdit en Suisse pour des problèmes de pollution excessive. De plus, il est exclu de trouver des pièces de rechange. L'Ecole de mécanique participe à la fabrication des pièces défectueuses.

Le Plan financier quadriennal prévoit l'échange de ces 8 fourgons. Une demande de crédit sera présentée en 1992.

6. Sauveteurs auxiliaires

L'effectif des sauveteurs auxiliaires est stabilisé à 150 hommes. Cette année, ils ont été alarmés à 27 reprises pour des sinistres, ce qui représente un taux d'activité important par rapport aux années précédentes.

7. Samaritains

Le Groupe d'intervention des samaritains (GIS) est alarmé lors de chaque mise sur pied d'une compagnie volontaire. Les membres, très motivés, rendent de précieux services en s'occupant des blessés et du réconfort à apporter aux sinistrés, de même qu'en soignant les blessures des intervenants. Ils se chargent également de coordonner, avec le Service de la protection civile, le relogement des personnes sinistrées.

8. Jeunes sapeurs-pompiers

L'effectif est de 55 et, pour la première année, il compte 3 jeunes filles. 168 heures d'instruction ont été dispensées par des moniteurs bénévoles.

Plusieurs demandes d'adhésion sont en suspens et il serait souhaitable que l'effectif d'encadrement soit renforcé afin de pouvoir accepter tous les jeunes qui le demandent. C'est dans ce but que la subvention 1992 a été doublée.

STATISTIQUE COMPAREE DES INTERVENTIONS

Genres de sinistres	Ville de Genève	Communes	Hors canton	Total 1991	Total 1990
<u>Sorties prioritaires avec feux bleus et sirènes</u>					
Sauvetages de personnes	163	165	1	329	278
Transports de blessés (centre sportif Vernets)	85	-	-	85	108
Incendies et débuts d'incendies	367	369	3	739	700
Feux de véhicules	114	61	2	177	159
Feux de cheminées	9	9	-	18	14
Dérangements de calo à mazout	13	4	-	17	9
Chaudières surchauffées	9	7	-	16	16
Refoulements de fumée	2	-	-	2	6
Alarmes pour fumée	253	108	-	361	382
Explosions	5	3	-	8	2
Constats suite incendie ou autre	11	8	-	19	36
Dérangements inst.électr.	10	8	-	18	23
Alertes injustifiées dues aux avertisseurs	547	382	-	929	837
Odeurs de gaz (ou autres)	96	42	1	139	134
Fuites d'hydrocarbures et chimiques	164	101	-	265	236
Alarmes fallacieuses	7	7	-	14	11
Sous-total				3'136	2'951
<u>Sorties non prioritaires</u>					
Sauvetages d'animaux	71	42	-	113	110
Dépannages d'ascenseurs	473	152	-	625	643
Préventions chutes de matériaux	148	56	-	204	183
Inondations	117	39	-	156	118
Interventions diverses	216	187	2	405	463
Sous-total				1'503	1'517
Total général des interventions	2'880	1'750	9	4'639	4'468
en %	62,1	37,7	0,2	100	100
Total caserne principale	1'666	1'141	5	2'812	2'710
Total poste rive droite	778	429	4	1'211	1'115
Total poste rive gauche	436	180	-	616	643

Moyenne journalière d'interventions : 12,71 interventions

SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE

1. Personnel

En 1991, 3 postes et demi n'ont pas été repourvus suite au départ des titulaires. Ces postes ont été transférés dans d'autres services de l'administration; il s'agit de:

- un poste de dessinateur-architecte;
- un demi-poste de lingère-nettoyeuse;
- un poste de chauffeur-nettoyeur;
- un poste d'instructeur.

Au 1^{er} janvier 1991, le service comptait 69 personnes, dont trois temporaires, plus une apprentie; au 31 décembre 1991, l'effectif s'élevait à 66 collaborateurs, dont 2 personnes à mi-temps, plus une apprentie. La moyenne d'âge du service est de 46 ans.

4 étudiants ont été affectés aux sections «Technique» et «Matériel» durant l'été.

Au 31 décembre 1991, quelque 2 000 heures supplémentaires restaient à compenser pour l'ensemble du personnel.

2. Gestion

Des économies ont été réalisées sur les montants budgétisés grâce à une gestion rigoureuse de chaque rubrique.

Il est à relever que le poste «prêts de matériel» a enregistré une importante augmentation grâce à la réadaptation des tarifs de location. Auparavant gratuites, les mises à disposition des minibus ont été facturées dès le 1^{er} janvier 1991, 50 francs par véhicule le premier jour, plus 10 francs par journée supplémentaire.

Les recettes pour la location des dortoirs ont été nettement supérieures à nos prévisions, en raison du nombre important de nuitées comptabilisées pour le logement des requérants d'asile.

3. Activités régulières du service

(Cours)

Au 31 décembre 1991, l'effectif total des formations comprenait 7 676 personnes, membres des organismes de protection d'établissement inclus.

Suite à une décision cantonale, les astreints des classes d'âge 1931 à 1940, à l'exception des cadres, n'ont pas été convoqués aux exercices biennaux, de même que les astreints des classes d'âge 1931 à 1942 aux cours d'introduction. Ces personnes restent toutefois incorporées à la protection civile et sont à disposition en cas de mise sur pied. En raison de cette diminution des effectifs, l'organisation des cours dans les installations de protection civile situées en ville de Genève a été abandonnée de façon à exploiter le centre de formation de Richelien au maximum de ses capacités d'accueil.

Les jours de cours comptabilisés en 1991 se décomposent ainsi:

- 506 jours de cours au centre d'instruction de Richelien;
- 136 jours de cours dans les dispositifs en ville de Genève.

(Travaux d'utilité publique)

De nombreux travaux d'utilité publique ont été réalisés avec les formations pionniers et lutte contre le feu:

- remise en état du cheminement le long de la Versoix;
- création d'escaliers d'accès au sentier du bord de l'Arve;
- travaux d'aménagements en faveur du Parc d'accueil animalier de Bellevue, de M. Challandes;
- aménagements pour la piste de ski de fond des Championnats suisses nordiques en 1993 à la Givrine;
- aménagement d'un chemin pédestre au bord de l'Arve, rive gauche, à la hauteur du quai des Vernets;
- suite à un éboulement, dégagement et aménagement de chemins pédestres sur la rive gauche du Rhône, sous le cimetière de Saint-Georges.

(Matériel)

En ce qui concerne le matériel, le service a fait l'acquisition, en 1991, du matériel pour un détachement d'assistance supplémentaire. Il dispose au total de 5 détachements d'assistance pouvant accueillir chacun 200 personnes sinistrées.

(Repas)

Le nombre de repas préparés durant l'année 1991 est de 15 652, c'est-à-dire:

- 4 355 repas pour les exercices se déroulant en ville;
- 11 297 repas pour les cours se déroulant à Richelien.

(Location dortoirs)

Ce sont plus de 47 265 nuitées qui ont été enregistrées en 1991 dans les dortoirs de la protection civile (1 957 lits).

(Constructions et places protégées)

Sur le plan des constructions, les travaux de gros œuvre ont été terminés pour le poste d'attente et le poste sanitaire situés sous l'école de Cayla, ainsi que pour l'abri public sis rue Baudit/rue du Cercle.

En ce qui concerne les abris privés pour la population, le service a procédé à la visite de 476 abris, et 115 d'entre eux ont été remis en état aux frais des propriétaires d'immeubles.

A fin décembre 1991, la ville de Genève comptait environ 174 400 habitants. Une place protégée est à disposition de chaque citoyen, cependant toutes ne présentent pas le même degré de protection, ainsi:

- 155 085 places d'abri sont ventilées;
- 11 899 places d'abri ne sont pas ventilées;
- 7 416 places sont situées dans des abris de fortune.

(Installations techniques)

La section technique a poursuivi les travaux d'entretien périodique de tous les ouvrages, conformément aux cahiers des charges établis. La rénovation du poste sanitaire du XXXI-Décembre (utilisé notamment pour le logement des prérequisants d'asile) et la transformation de l'ancien poste sanitaire des Crêts ont été entreprises. Des analyses ont été effectuées dans chaque ouvrage afin de réduire la consommation d'énergie.

4. Activités extraordinaires du service

(Foire de Genève)

Le 39^e Salon des Arts ménagers s'est tenu à Palexpo du 13 au 24 novembre 1991. La protection des biens culturels ayant été choisie comme thème pour le stand de l'Association genevoise pour la protection civile, la permanence a été assurée par des spécialistes en ce domaine. A relever également l'étroite collaboration du service pour le montage et le démontage du stand et pour tous les problèmes techniques liés à son exploitation.

(Téléthon-Genève)

L'Association suisse romande contre la myopathie a fait appel au service pour l'opération Téléthon 1991, d'envergure internationale. La structure de la manifestation genevoise prévue le 6 décembre 1991 à l'occasion du départ de Genève du TGV Téléthon a été entièrement réalisée par le Service de la protection civile, avec le concours de quelques membres d'autres services publics municipaux, cantonaux ou fédéraux. Des contacts ont été pris avec divers

groupes folkloriques, fanfares, sportifs et sponsors en vue d'une participation bénévole au programme d'animation qui s'est déroulé sur le quai de la gare Cornavin. Toutes les personnes engagées dans cette action n'ont pas ménagé leurs efforts. Des promesses de dons pour plus de 1 350 000 francs ont été enregistrées pour l'ensemble de notre pays.

(Action Foyer Handicap)

A la demande de l'Association Foyer Handicap, le service a été engagé dans l'enceinte de Palexpo pour assurer l'infrastructure de la soirée de gala organisée au profit de cette association, lors du 31^e Concours hippique international de Genève. Cette collaboration bénévole a permis de limiter considérablement les frais de cette soirée dont le bénéfice a atteint plus d'un demi-million de francs.

(Interventions du piquet d'alarme)

Le Service de piquet d'alarme a été mis à contribution durant l'année 1991 pour une trentaine d'interventions, principalement des relogements de personnes sinistrées. En effet, notamment suite à des incendies, le service a été appelé à accueillir plusieurs familles dans les appartements de secours, ce qui représente au total 2 714 nuitées.

✓

5. Divers

La décision du Conseil d'Etat de suspendre la majorité des cours de protection civile en 1992 a obligé la direction du service à revoir provisoirement les cahiers des charges des sections concernées.

SERVICE DU DOMAINE PUBLIC

1. Personnel

- Etat au 1^{er} janvier 1991: 26 collaborateurs et collaboratrices, 1 apprentie employée de bureau
- Etat au 31 décembre 1991: 27 collaborateurs et collaboratrices, 1 apprentie employée de bureau

Par rapport à l'année dernière le nombre des heures supplémentaires est en diminution (454 contre 572 au 31 décembre). L'absentéisme pour cause de maladies et accidents est important.

2. Activités du service

a) *Administration*

La comptabilité assume un volume de travail très important en raison du contentieux ancien et de la facturation des redevances à échéances rapprochées. Un effort particulier est fourni en matière de facturation et de suivi des débiteurs, ceci afin d'améliorer les encaissements.

b) *Halle de Rive*

La halle a été fermée pendant 4 jours pour gros travaux de nettoyage (plafonds, murs). Des travaux de renforcement de l'installation frigorifique sont en cours.

c) *Marchés*

Dans l'ensemble, la fréquentation des marchés est restée stable avec toutefois une légère baisse en ce qui concerne les abonnés, compensée par une augmentation des marchands au jour le jour.

Sur demande des commerçants, le marché des Frises (pont de l'Ile) a été déplacé et se trouve attenant à celui du boulevard Helvétique.

d) *Installations saisonnières*

Le nombre d'emplacements mis à disposition est stable. Seules les terrasses de restaurants sont en augmentation.

e) *Manifestations*

Les manifestations ont été très nombreuses en 1991: champs de foire, cirques, Tour de Suisse, Fête des écoles, Solvita, brocante et festivités marquant le 700^e anniversaire de la Confédération.

435 permissions ont été délivrées pour stands politiques et divers, essentiellement pour la place du Molard et les Rues-Basses.

f) *Atelier*

Les travaux de marquage habituels ont été effectués pour les marchés, les jeux dans les parcs et préaux, les terrasses de café. L'atelier s'est également chargé de réparer les signalisations endommagées.

g) *Empiètements*

Le ralentissement de la conjoncture a entraîné une diminution des recettes des chantiers en particulier.

Le recensement systématique des empiétements a été entrepris et progresse en fonction de l'effectif que le service peut affecter à cette tâche. Les permissions suivantes ont été délivrées:

	<i>1990</i>	<i>1991</i>
– chantiers, fouilles, vidanges	2 314	2 425
– enseignes	396	468
– panneaux peints	365	408

3. Considérations générales

L'équipement informatique (postes de travail) a été complété en début d'année et une amélioration des programmes est en cours pour la gestion comptable et celle des empiétements.

Les contacts avec les divers utilisateurs du domaine public sont nombreux. Il convient de relever les séances annuelles avec les commissions consultatives et autres réunions présidées par le magistrat. Ces contacts permettent de régler un grand nombre de problèmes de façon concertée.

Département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

M. Michel Rossetti, conseiller administratif

Généralités

Les personnes âgées et la petite enfance, les deux priorités du Conseil administratif de la Ville de Genève, sont au centre de l'action du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Pour l'année écoulée, nous retiendrons le développement d'actions d'animations pour les personnes âgées et la mise à disposition de nouvelles places dans les institutions de la petite enfance.

Une lecture attentive des comptes 1991 montre que l'effort d'économie et de rationalisation entamé en 1990 a été poursuivi dans ces deux secteurs, comme dans l'ensemble des services.

Par ailleurs, de longues études menées en 1991 ont permis d'élaborer un nouveau barème pour les institutions de la petite enfance. C'est ainsi qu'un effort plus grand sera demandé, notamment aux usagers les plus aisés des institutions de la petite enfance, pour afficher leur souci réel de solidarité avec l'ensemble des bénéficiaires des prestations municipales.

Principales mesures

En dépit des difficultés économiques que connaît notre municipalité, elle a pu concrétiser ses choix prioritaires grâce à de nombreuses mesures qui ont eu des incidences financières tangibles:

- révision des contrats de location entre le Service social et l'Hospice général;
- diminution substantielle de la participation de la Ville aux activités surveillées;
- réutilisation de matériel scolaire déclaré obsolète;
- vente de bacs à fleurs du Service des espaces verts;
- augmentation des tarifs des pompes funèbres;
- dénonciation des conventions entre le Service des pompes funèbres et les communes genevoises;
- fermeture de la conciergerie de Saint-Georges le dimanche;
- fermeture de l'Office d'état civil le samedi.

Par ailleurs, un certain nombre de décisions, prises en 1991, produiront leurs premiers effets financiers en 1992. Soit:

- l'augmentation des tarifs des crèches et des garderies;
- l'augmentation des tarifs de location des salles mises à la disposition de sociétés.

Enfin, des négociations sont en cours pour le regroupement des aides ménagères de la Ville au sein de l'AMAF, l'Association des aides ménagères au foyer. Et pour l'ouverture de nouvelles institutions pour la petite enfance en partenariat, avec le Bon Secours et l'Université, notamment.

Modifications dans la structure du département

Au 1^{er} août 1991, le Service du recensement du domaine bâti a été transféré à l'Etat qui a repris les anciens locaux du RDB. Ce transfert représente une économie substantielle pour la Ville.

Le transfert du Service de l'urbanisme du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement au département des constructions a impliqué le passage de 15,5 postes d'un département à l'autre.

Enfin, après 28 ans de dépendance du Service des écoles de la Ville de Genève, la maison des jeunes et de la culture est passée sous la responsabilité du département des affaires culturelles.

Propositions du Conseil administratif

Les principales propositions du Conseil administratif concernant le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement présentées au Conseil municipal durant l'année 1991 ont été les suivantes:

- N° 378 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du projet de loi modifiant le régime des zones de construction sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex (création d'une zone de développement 3) dans le périmètre situé entre le chemin de la Voie-Creuse, l'avenue de France, la rue du Valais et les voies CFF, plan N° 28355-222, renvoyée le 12 mars 1991 à la commission de l'aménagement.
- N° 392 en vue de l'ouverture de la seconde tranche d'un montant de 3 900 000 francs du 9^e crédit destiné à des travaux d'aménagement, de réfection et de transformation, ainsi qu'à des opérations de rénovation dans diverses écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève, renvoyée le 16 avril 1991 à la commission des travaux.
Le crédit, amputé de 315 000 francs (pour des stores à commande manuelle) a été voté par le Conseil municipal le 25 juin 1991.
- N° 395 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'adoption du règlement spécial N° 28316-239-240 compris entre le quai du Mont-Blanc, la rue du Mont-Blanc, la rue de Chantepoulet, la place Cornavin et la rue des Alpes, dans la section Genève-Cité, renvoyée à la commission de l'aménagement le 16 avril 1991.
- N° 398 en vue de l'octroi d'une subvention extraordinaire de 100 000 francs en faveur de l'action entreprise afin d'enrayer l'épidémie de choléra qui sévit au Pérou, votée le 16 avril 1991.
- N° 401 sur demande du Département des travaux publics, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 28274A-233 «Les Pléiades» situé entre l'avenue Louis-Aubert et le chemin des Pléiades, renvoyée à la commission de l'aménagement le 14 mai 1991.
- N° 26 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 140 000 francs pour la réhabilitation de la villa Picot, sise plateau de Frontenex 11, à destination d'une crèche, renvoyée à la commission sociale le 17 septembre 1991.
- N° 27 en vue de l'ouverture d'un crédit de 472 000 francs destiné à la transformation des locaux du 1^{er} étage du 11, chemin du Furet, en une crèche à temps partiel, renvoyée à la commission sociale le 17 septembre 1991.
- N° 39 en vue de l'ouverture d'un crédit de construction de 926 000 francs destiné à la transformation de l'arcade appartenant à COOP Genève, située rue de Vermont 18 bis, en locaux scolaires, renvoyée à la commission sociale le 17 septembre. Le crédit a été voté le 3 décembre 1991 par le Conseil municipal.

L'examen des propositions N^{os} 378, 395 et 401 ne dépend plus d'un service du département.

Commissions parlementaires

La commission des affaires sociales, des écoles et de la jeunesse, dont le secrétariat est assuré par la direction du département, a siégé à 25 reprises en 1991. De janvier à juin, sous la présidence de M. David Hiler, et depuis le 19 septembre, sous la présidence de M. Homy Meykadeh. Le conseiller administratif responsable a été entendu à cinq reprises par la commission tandis que, lors de quatre séances, la commission a auditionné des chefs de service du département.

Du 1^{er} janvier au 21 mai 1991, la commission de l'aménagement s'est réunie à onze reprises sous la présidence de M. Michel Ducret. M. Rossetti a été entendu deux fois par la commission.

Par ailleurs, la commission des finances a auditionné M. Rossetti ainsi que la direction du département et l'ensemble des chefs de service en vue de la discussion sur le budget 1992.

Interventions parlementaires

En 1991, 13 interventions parlementaires ont été transmises au département (soit 1 résolution, 5 motions, 1 postulat, 2 interpellations, 1 question écrite et 3 questions orales).

Signalons la résolution demandant que le bâtiment de la Madeleine soit rapidement affecté à la petite enfance. Ce souhait sera très vite satisfait.

Précisons que, parmi ces interventions, cinq concernant des problèmes d'aménagement ont été transmises au département des constructions et de la voirie.

En outre, le département a répondu à une résolution, à trois motions, à une interpellation, à deux questions écrites et à trois questions orales. Dont une motion demandant une aide d'urgence au peuple kurde.

Direction du département

En priorité, la direction a pour mission d'exercer la politique du magistrat et du Conseil administratif dans les services et de contrôler son application. Sur le plan décisionnaire, elle intervient tant sur le plan administratif que financier.

Vu la conjoncture économique, la direction du département s'est astreinte, l'an passé,

- à une analyse de l'organisation des services et de leurs dépenses;
- au renforcement de la politique de communication et d'information du département;
- à l'examen de la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat (également en matière de politique de subventionnement).

La direction du département est tout particulièrement chargée:

- de la coopération au développement;
- de l'aide humanitaire;
- de l'aide directe de la Ville de Genève,
- et de divers dossiers qu'elle traite directement avec le magistrat.

Politique de subventionnement

A la suite des décisions prises par le Conseil administratif en matière de subventions, le département a défini très précisément le mode d'attribution des subventions dans son secteur:

- soit les subventions accordées sur la base de barèmes proportionnels (par exemple, x francs par journée/enfant aux restaurants scolaires);
- soit les subventions accordées sur la base d'un règlement municipal (par exemple, les crèches);
- soit les subventions accordées à des institutions sociales ou en faveur de la jeunesse attribuées après examen de la demande par le service concerné et examen de la situation comptable par le Contrôle financier;
- soit les subventions ponctuelles accordées après la même procédure et selon des critères très précis.

Ce document a été transmis à la commission sociale et servira de base à l'élaboration du budget 1993.

Conclusion

Avant de procéder à l'examen des comptes 1991 dans le détail des différents services, relevons que, grâce à l'ouverture des centres sociaux sur les quartiers de l'agglomération, grâce à un effort de rationalisation interne ainsi que grâce à une meilleure coordination avec d'autres institutions, le département a pu, notamment dans le domaine social, étendre le champ de ses activités tout en restant dans le cadre budgétaire alloué.

Cependant, dans le domaine des écoles, il convient de préciser que, compte tenu des difficultés financières de la Ville de Genève et du retard pris par les projets de constructions scolaires, il sera à l'avenir très difficile d'ouvrir des classes en suffisance, au moment opportun.

1. Coopération au développement

Les principaux projets de développement soutenus par la Ville de Genève en 1991 ont été présentés par la Fédération genevoise de coopération. Ils ont reçu un préavis favorable du Département fédéral des affaires étrangères. Il s'agit des projets suivants:

	Fr.
<i>Genève - tiers monde</i>	
– Pérou: Habitat «Los Tallanes»	45 990.—
– Colombie: Extension du programme de formation de formateurs à Cali	70 740.—
– Zaïre: Formation d'animateurs locaux et drainage des marais à Kaziba	17 129.—
– Togo: Association villages - entreprise	46 370.—
<i>Terre des Hommes</i>	
– Argentine: Enfants pour la Paix à Buenos Aires	97 155.—
– Mali: Aménagement de bas-fonds et animation agricole	3 302.—
– Sénégal: Appui aux enfants et jeunes de la rue	45 148.—
<i>Mouvement pour la coopération internationale</i>	
– Brésil: Financement complémentaire pour le film «La parole aux Indiens»	20 865.—
<i>Accueil tiers monde</i>	
– Information: Film «Les Janomani au temps de l'or»	37 376.—
<i>Œuvre suisse d'entraide ouvrière</i>	
– Nicaragua: Formation des syndicalistes et secrétariat pour la femme	60 000.—
– Nicaragua: Publication d'une revue destinée aux néo-alphabétisés	50 000.—
<i>Education et libération</i>	
– Afghanistan: Ecoles primaires à Samangan	22 241.—

	Fr.
– Chili: Ecole de formation à la gestion à Valparaiso	39 676.—
– Colombie: Alphabétisation des adultes à Pasto	12 862.—
<i>Centre social protestant</i>	
– Algérie: Electricité solaire pour les camps de réfugiés sahraouis	50 000.—
<i>Cecotret</i>	
– Haïti: Extension de l'atelier de la coopérative COOPTRAH	84 159.—
<i>Carabaya - Pérou</i>	
– Pérou: Appui aux agriculteurs de Peasagro - Mazuko	36 139.—
<i>Centrale sanitaire suisse</i>	
– Salvador: Formation de promoteurs en santé primaire	102 511.—
<i>Caritas</i>	
– Haïti: Appui à la formation pédagogique et météorologique des maîtres des écoles presbytérales de l'archidiocèse du Cap-Haïtien	15 000.—
<i>Jardins de cocagne</i>	
– Sénégal: AISB, Sinthiou-Boubou	<u>57 012.—</u>
Sous-total	913 675.—
Provision 1990	<u>13 675,90</u>
Total	<u>900 000.—</u>

2. Aide humanitaire

Croix-Rouge suisse

– Lutte contre le choléra au Pérou	100 000.—
– Programmes de secours destinés aux victimes du cyclone du Bangladesh	100 000.—
– Programmes de secours destinés au Soudan et au Cambodge:	<u>100 000.—</u>
Total	<u>300 000.—</u>
– Programmes d'aide destinés au peuple kurde (ce montant a été prélevé sur le compte N° 8010.3659.00 «subventions et allocations diverses et imprévues»)	(150 000.—)

3. Aide directe de la Ville de Genève		Fr.
–	Opération TPG - transport de mobilier scolaire à destination de Bran, Roumanie	35 000.—
–	Restauration de la toiture de l'église de Csatar, Hongrie	20 000.—
–	Programme de diffusion de manuels de formation destinés aux pays francophones du tiers monde	80 000.—
–	Projets au Cameroun et en Ouganda de l'Association genevoise Solidarité - Tiers Monde	20 000.—
–	Projet éducatif en Inde de l'Association Jatur	5 000.—
–	Camps d'été au Togo et Cameroun, de l'Association Tocatine	5 000.—
–	Coopération Coup de Main	20 000.—
–	Fondation GIPRI	15 000.—
	Total	<u>200 000.—</u>
4. Aide aux communes suisses		
–	Aide à la commune d'Auressio/Tessin dans le cadre de son programme de reconstruction de son auberge de montagne.	10 000.—

SERVICE SOCIAL

1. Mission

L'objectif principal du Service social est de contribuer au soutien de toutes les catégories de la population qui en expriment le besoin, tant au niveau financier que dans le sens d'une meilleure intégration sociale.

A cette mission traditionnellement orientée vers les personnes âgées s'ajoutent, notamment dans le domaine de l'aide à domicile, des interventions auprès de la clientèle nouvelle : personnes handicapées, atteintes du SIDA ou d'affections psychiques.

Une attention spéciale est proposée à une population jeune particulièrement touchée par la conjoncture économique.

La concertation avec les structures sociales déjà existantes dans les quartiers facilite la mise en œuvre de cette mission.

2. Structures

Pour mener à bien cette mission, le Service social dispose des structures suivantes:

- 8 centres sociaux de quartier
- 4 antennes sociales de quartier
- 4 immeubles avec encadrement infirmier
- 13 clubs d'aînés
- 1 local administratif pour les animateurs se situant dans une antenne sociale
- 1 foyer de jour
- 1 blanchisserie

3. Actions

3.1 Action financière :

Afin de pallier, dans certains cas, une situation économique difficile, le Service social propose des prestations municipales aux personnes qui reçoivent l'OAPA, comme complément de cette aide. Par ailleurs, le service verse des allocations à des personnes dont les revenus sont inférieurs aux barèmes établis par la Ville de Genève.

En 1991, 4 799 prestations municipales ont été versées à 5 402 personnes. 134 allocations municipales ont été versées à 249 personnes.

2 320 bénéficiaires des prestations municipales sont âgés de plus de 75 ans.

50% sont des Confédérés, 30% des Genevois et 20% des étrangers.

Les bénéficiaires des allocations sociales sont en majorité des étrangers (60%), suivis par les Confédérés (27%) et des Genevois (13%).

Le montant total versé au titre de ces deux aides est de 9 978 000 francs, en augmentation d'environ 900 000 francs par rapport à 1990.

Il faut relever que le versement d'aides financières ne saurait être une fin en soi. Il n'a de pertinence que comme maillon d'une chaîne de prévention et d'intégration sociale.

3.2 Aide à domicile

Les aides ménagères du Service social soutiennent des prestataires de la Ville de Genève en leur prodiguant aide et appui pour leur ménage et leurs courses.

Les collaboratrices de ce secteur interviennent auprès de 946 personnes dont 613 ont entre 75 et 89 ans.

179 nouveaux ménages ont été touchés en 1991 tandis que 146 dossiers ont été bouclés.

3.3 *Structures d'accueil et d'encadrement*

3.3.1 *Immeubles avec encadrement infirmier*

Les quatre immeubles avec encadrement infirmier (Eaux-Vives, Jonction, Minoteries et Seujet), gérés par le Service social, offrent 833 logements.

Les professionnels prodiguent à 363 résidents divers soins infirmiers.

L'an passé, le travail d'accompagnement des personnes âgées dans leur vie quotidienne s'est développé.

L'accent a été mis tout particulièrement sur les relations humaines et sociales des résidents avec leur entourage et leur quartier.

Des recherches ont été menées dans le cadre de deux formations post-grades par des infirmières.

3.3.2 *Salle à manger Sainte-Clotilde*

Une association, dite de la «Salle à manger de Ste-Clotilde» a été constituée pour prendre en charge la gestion de cette structure. Son activité s'intensifie et elle permet aux résidents de l'immeuble avec encadrement des Minoteries de se retrouver pour des repas en commun.

Elle propose également des contacts avec toute la population du quartier et notamment avec les élèves de l'école primaire de la Jonction.

Durant l'année 1991, 4 801 repas ont été servis, soit une moyenne de 33 couverts par repas.

En lien avec l'animation intergénérationnelle qui est proposée dans ce lieu convivial, ouvert et chaleureux, signalons la démarche d'un groupe de collégiens du Collège de Saussure qui sont venus interviewer des personnes âgées de la Jonction. L'édition de leur travail est envisagée.

3.3.3 *Foyer de jour Soubeyran*

En 1991, à nouveau, le taux plafond de fréquentation a été atteint, soit au total 3 027 journées et une moyenne journalière de 13. De nombreuses personnes, qui n'ont pas été accueillies à Soubeyran, ont été dirigées sur le foyer Livida à Versoix.

3.3.4 *Blanchisserie*

Durant l'année, 7 682 livraisons ont été effectuées, soit 37 246 kilos de linge lavé, raccommodé et repassé. La blanchisserie a ainsi encaissé la somme de 185 545 francs.

3.3.5 *Nouvelle-Roseraie*

La Nouvelle-Roseraie, copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, a accueilli 570 personnes, dont 158 hommes et 412 femmes, en 1991. Soit un total de 8 500 journées de pension. Parmi les résidents, 285 Genevois, 239 Confédérés et 46 étrangers.

3.4 *Animation socio-culturelle*

3.4.1 *Clubs d'aînés*

Les 13 clubs d'aînés de la Ville comptent 1 805 membres. En plus des activités habituellement proposées dans les clubs d'aînés, l'équipe d'animation a développé des actions culturelles (ateliers, théâtres, films vidéo).

3.4.2 *Vacances / Excursions*

A différentes occasions, durant l'année écoulée, le Service social a mis sur pied des vacances adaptées aux aînés avec le souci de leur confort et de leur désir de convivialité. Signalons les séjours à

- Abano, Italie (thermal)
- Mousquety, Provence
- Cavalaire, Côte d'Azur
- Stein-am-Rhein, Spécial 700^e
- Locarno, Tessin
- Magliaso, Tessin, pour les personnes handicapées.

3.4.3 *Spectacles / Concerts*

2 084 billets, à prix réduit, ont été vendus aux bénéficiaires des prestations municipales. Une matinée, soit 1 600 billets pour le cirque Nock ont été achetés. 2 426 billets ont été vendus, également à prix réduit, pour les représentations du cirque Knie.

3.4.4 *Fêtes traditionnelles*

Les fêtes du Printemps et de l'Escalade ont connu une affluence record: plus de 500 personnes ont pris part à chacune de ces fêtes.

4. **Personnel**

Fin décembre 1991, le Service social comptait 186 collaborateurs répartis de la manière suivante:

– direction et administration	7 % soit 9 personnes
– aide à domicile	50 % soit 122 personnes
– blanchisserie	10 % soit 19 personnes
– action sociale	18 % soit 30 personnes
– immeubles avec encadrement infirmier	8 % soit 11 personnes
– animation socio-culturelle	4 % soit 10 personnes
– foyer de jour	3 % soit 7 personnes

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de recettes de 1 937 380 francs et un montant de dépenses de 27 660 402 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

– prestations financières	37 %
– subventions	14 %
– salaires et charges sociales	38 %
– loyers et entretiens de locaux	6 %
– frais généraux	5 %

6. Locaux

Le Centre social de Plainpalais, au 46, rue de Carouge, a été inauguré le 12 septembre 1991.

Une nouvelle antenne sociale a été installée aux Eaux-Vives, au 16, rue Mauvoisin en automne 1991.

Le Centre social de Saint-Jean a déménagé du 11, chemin du Furet au 26, rue de Saint-Jean le 16 décembre 1991.

Des travaux ont permis l'agrandissement de la blanchisserie sise au 35, boulevard du Pont-d'Arve.

7. Divers

1991 a vu le passage de Sésame du Minitel au système Vidéotex. Dans le même temps, un service a été ouvert qui permet au public d'entrer en contact avec les autorités, par Vidéotex interposé.

Grâce à la générosité de la Fondation Gabriel Tamman, un nouveau bus a été mis à la disposition du Foyer de jour de Soubeyran.

8. Conclusion

En 1991, le Service social de la Ville de Genève a mis l'accent sur l'ouverture des centres sociaux aux quartiers de la ville. C'est ainsi que des réseaux se sont mis en place à partir des centres sociaux, pour offrir différents services à la population.

SERVICE DES ÉCOLES ET INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE

1. Mission

La mission du service est de gérer ou subventionner tout ce qui – dans le domaine des compétences de la Ville de Genève – a trait aux écoles primaires et enfantines, ainsi qu'aux loisirs et à la jeunesse (sauf la petite enfance).

Dans le cadre de cette mission générale, le service doit, notamment, entretenir, rénover et aménager les bâtiments placés sous sa responsabilité. Ces bâtiments abritent les écoles ou des activités subventionnées par le service.

2. Structure

2.1 Organisation

Le personnel du service est réparti dans les trois sections suivantes:

- section «administration et finances»;
- section «technique»;
- section «logistique et conciergerie».

2.2 Bâtiments gérés par le service

- 47 groupes scolaires et 2 locatifs;
- 37 salles d'éducation physique;
- 10 centres de loisirs et maisons de quartier;
- 1 maison des jeunes et de la culture (jusqu'au 31 décembre 1991);
- 1 auberge de jeunesse;
- 1 résidence pour jeunes «Le Voltaire»;
- 1 résidence pour jeunes, 3, rue du Village-Suisse;
- 9 ludothèques;
- 27 restaurants et cuisines scolaires;
- 2 colonies de vacances;
- 74 places de jeux.

3. Actions

3.1 *Actions financières et appuis logistiques*

Le Service des écoles subventionne 27 restaurants scolaires représentant 14 associations. Le nombre de repas subventionnés a passé de 246 311 à 279 362.

2 356 élèves ont fréquenté les activités surveillées en 1990/1991.

778 élèves ont fréquenté les études surveillées en 1990/1991.

9 ludothèques ont fonctionné en 1991.

Les colonies de vacances subventionnées par la Ville de Genève ont enregistré 19 208 journées de fréquentation, soit une augmentation de 3 474 journées.

9 790 journées ont été subventionnées pour les centres aérés organisés par les centres de loisirs et maisons de quartier (légère diminution de la fréquentation).

10 centres de loisirs et maisons de quartier ont été fréquentés par les enfants, adolescents et adultes. En cours d'année, le centre de rencontre des adolescents des Eaux-Vives (Cradeau) a débuté son programme d'activités.

Le Relais (réseau télématique) a continué à se développer et la configuration initiale a été rendue plus performante.

Divers groupements, institutions et associations ont été soutenus dans leurs actions en faveur des enfants et adolescents par le versement de subventions s'élevant à 1 892 400 francs.

3.2 *Inauguration*

14 équipements ont été inaugurés.

3.3 *Travaux*

Les travaux d'entretien annuels ont été réalisés selon le programme établi grâce au vote de crédits complémentaires.

La rénovation de certaines écoles s'est poursuivie au moyen de crédits extraordinaires votés par le Conseil municipal.

3.4 *Fête des écoles*

La fête des écoles enfantines a eu lieu le 27 juin et a réuni 4 116 enfants dans le parc des Bastions.

La fête des écoles primaires s'est déroulée le samedi 29 juin, aux 4 emplacements habituels. 5 547 élèves ont participé à la manifestation.

3.5 Promotions civiques

Une seule cérémonie a été organisée au Victoria Hall, le mardi 26 novembre 1991. Elle a réuni 1 298 participants qui ont prêté serment devant les autorités.

3.6 Marché aux puces

Les 16^e et 17^e marchés aux puces par et pour les enfants ont eu lieu les 30 mai et 26 septembre 1991. Ils ont rencontré un grand succès.

3.7 Hébergement social pour jeunes

L'auberge de jeunesse et la résidence pour jeunes «Le Voltaire» ont fait le plein. Une nouvelle résidence pour jeunes a été inaugurée au 3, rue du Village-Suisse.

4. Personnel

Le service a occupé le personnel suivant:

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
<i>Postes d'employés réguliers</i>			
Direction, personnel administratif et technique	14	6	20
Concierges d'écoles	38	1	39
Concierges remplaçants	2	—	2
Apprentie	—	1	1
<i>Employés soumis à un contrat temporaire</i>			
Epouses de concierges	—	30	30
Nettoyeurs et nettoyeuses	1	18	19
Aides concierges	3	15	18
Jeunes gens pendant les vacances d'été	12	6	18
Aides de bureau (fonds de chômage et crédits tempor.)	2	—	2
Total	72	77	149

5. Budget

Le budget de fonctionnement du service correspond à environ 6,5% des charges et à 0,15% des revenus du budget total de la Ville.

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait:

— un montant de recettes de	Fr. 915 354
— un montant de dépenses de	Fr. 40 657 979

Ces dépenses se découpent comme suit :

– Prestations financières	30 %
– Subventions	4 %
– Salaires et charges sociales	16 %
– Loyers et entretien des locaux	4 %
– Frais généraux / amortissements	31 %
– Manifestations	2 %
– Travaux / entretien	13 %

6. Locaux

4 nouveaux bâtiments ont été ouverts pour assurer la rentrée scolaire 1991/1992

7. Divers

La sécurité du réseau informatique implanté au 7, rue de l'Athénée a été améliorée.

8. Conclusions

Il faut relever la poursuite d'une forte croissance des effectifs scolaires et parascolaires.

Pour la première fois, le nombre d'élèves par classe a augmenté à la rentrée 1991/1992.

Par ailleurs, des efforts importants ont été faits par le Service des écoles pour trouver des solutions plus économiques (par exemple remplacement des stores électriques par des stores à commande manuelle et simplification des aménagements pour les nouvelles constructions, remise à neuf de mobilier ancien par une association employant des handicapés du travail).

De même, au niveau des recettes, où les tarifs de location des locaux ont fait l'objet d'une augmentation substantielle.

SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT (SEVE)

1. Mission

La mission du SEVE consiste à entretenir les parcs et promenades municipaux, une surface totale de 310 hectares (soit 16 m²/habitant). Il est notamment

chargé de la régénération des 40 000 arbres publics et d'assurer le fleurissement de la ville à l'aide de 482 000 plantes.

En collaboration avec les services municipaux concernés, le SEVE participe à la conception et à l'élaboration des nouveaux aménagements publics.

Il cherche à rationaliser l'entretien des espaces verts tout en utilisant des techniques douces et respectueuses de l'environnement.

Enfin, une attention particulière est apportée à l'information de la population sur la richesse du patrimoine vert et sur la protection de l'environnement urbain.

2. Structure

Pour assurer sa mission, le SEVE dispose de:

- 27 équipes de quartier
- 4 équipes d'entretien volantes
- 9 équipes spécialisées permanentes
- 4 équipes spécialisées saisonnières.

Ces équipes sont dispersées sur l'ensemble du territoire municipal.

2.1 Etablissements horticoles

Surface de production en 1991 (m²)

	<i>La Grange</i>	<i>Beaulieu</i>	<i>Bornaches</i>	<i>Total</i>
Serres	200	1 000	1 800	3 000
Couches	1 500	1 600	450	3 550
Pleine terre	450	7 500	7 500	15 450
Conteneurs	–	–	1 200	1 200
Pépinière	–	–	14 000	14 000
Total	2 150	10 100	24 950	37 200

2.2 Véhicules

Le service dispose de:

- 30 véhicules immatriculés
- 17 véhicules électriques
- 17 véhicules de chantier
- 35 remorques et roulottes

En 1991, un camion de 13 tonnes Mercedes a été acquis en remplacement d'un ancien véhicule IVECO-OM.

3. Actions

3.1 Créations et améliorations

Sur l'ensemble du territoire de la Ville de Genève, plusieurs réalisations ont vu le jour:

- plantation de la berme centrale de la rue Lombard;
- aménagement d'une place de repos et plantation d'un alignement de saules sur le terre-plein des Lavandières;
- aménagement extérieur de la bibliothèque municipale à la place des Trois-Perdrix;
- création d'un nouveau cheminement dans la rocaille des Eaux-Vives;
- plantation de sous-bois dans le quartier des Schtroumpfs et du Nant-des-Grottes;
- réaménagement de la place de jeux des Franchises, plantation d'une haie à l'école de Sécheron et au chemin Champ-d'Anier;
- plantation et engazonnement sur le pourtour de l'église Anglaise;
- réalisation d'une pataugeoire dans le quartier de la rue de Montbrillant - avenue de France;
- réaménagement de la cour des immeubles 116-118, rue de Lausanne.

3.2 Entretien des espaces verts

Dans le souci de rationaliser son travail, le SEVE a supprimé un tiers des 2 000 bacs qui ornent la Ville, soit 300 bacs de décorations estivales et 300 bacs de décorations permanentes.

L'automatisation de l'arrosage des parcs de l'Ariana, Franchises, école de Sécheron a été poursuivie.

3.3 Etudes en cours

- extension des réseaux d'arrosage des parcs Geisendorf, Franchises, Liotard et Bertrand;
- extension de la roseraie des Franchises;
- mise à ban d'une importante surface forestière du Bois-de-la-Bâtie, permettant la régénération du sous-bois fortement endommagé. De plus, une étude est en cours pour revoir l'étanchéité de l'étang;
- création d'un ruisseau le long du sentier des Saules au parc Bertrand.

3.4 Arbres et arbustes

Abattage :	200 arbres
Plantations :	246 arbres
	2 100 arbustes
	3 100 plantes tapissantes
	4 100 rosiers

3.5 Phytiairie

Suite aux gels printaniers tardifs, on a pu constater de nombreux dégâts sur les végétaux, notamment sur les jeunes pousses de rosiers. Toutefois, l'automne tardif a favorisé le développement de la population de larves de vers blancs dans de nombreuses pelouses.

Sous la co-direction du SEVE, un travail de diplôme a été réalisé sur l'évolution de la population d'acariens parasites du tilleul. Il a démontré l'efficacité de la lutte biologique à l'aide d'acariens prédateurs.

3.6 Cultures

Dans le cadre du 700^e anniversaire de la Confédération, les mosaïques florales ont été ornées de thèmes liés à cet événement.

Les essais de nouvelles variétés végétales, en collaboration avec le Groupement technique horticole de Genève (GTHG) et le Groupement des Chrysanthémistes romands se sont intensifiés. 20 nouvelles espèces et variétés de fleurs ont été observées.

Enfin, dans le cadre du groupe de travail pour une horticulture respectueuse de l'environnement de l'Union suisse des services de parcs et promenades (USSP), le SEVE a entrepris un important essai sur les substrats de remplacement de la tourbe.

3.7 Statistique de production

Conformément au souci d'économie du Conseil administratif, la production totale du service a été ramenée à 482 100 plantes, soit une diminution de 13% par rapport à 1990.

	<i>Beaulieu</i>	<i>Les Bornaches</i>	<i>La Grange</i>	<i>Total</i>	
Plantes en pots	8 000	2 100	11 500	21 600	— 2 %
Plantes à massifs	106 000	161 000	91 000	358 000	— 9 %
Fleurs coupées	31 000	64 500	7 000	102 500	— 27 %
Total	145 000	227 600	109 500	482 100	
Variation de production par rapport à 1990	— 20 %	— 8 %	— 12 %	— 13 %	

4. Personnel

L'effectif du service n'a pas été modifié: il demeure fixé à 185,5 postes.

Par fonction:

– direction et administration:	9
– service technique:	4
– horticulteurs et assimilés:	192
– autres métiers:	10
– chauffeurs / machinistes:	7
	<hr/>
	222 personnes

5. Budget

Le budget du service s'est élevé à 20 637 560 francs contre 19 626 828 francs en 1990, soit une augmentation de 1 010 732 francs (5,1%). Le budget du SEVE représente 3,3% du budget de la Ville.

Personnel :	76,2 %	(+ 2,8 %)
Fonctionnement :	22,5 %	(– 2,6 %)
Subventions :	1,3 %	(– 0,2 %)

Quant aux frais de fonctionnement, ils ont notablement baissé (– 6,06%), soit une économie de 316 889 francs, suivant la volonté du Conseil municipal de réduire linéairement certaines rubriques.

6. Locaux

L'année 1991 a été marquée par l'inauguration d'un nouveau local pour l'équipe Varembe/Nations, situé dans les nouvelles constructions de Montbrillant. Par ailleurs, l'équipe Perle-du-Lac/Moynier a dû quitter les locaux de la Villa Moynier pour reprendre provisoirement d'anciens locaux situés au 118, rue de Lausanne.

7. Divers

Le service a collaboré activement à la commission technique chargée de l'organisation des festivités du 700^e anniversaire de la Confédération qui se sont déroulées dans les espaces verts municipaux.

Par ailleurs, il a participé à d'importantes expositions et manifestations (Florales de Gênes, 175^e anniversaire des Communes Réunies, Foire de Genève, Concours hippique international).

De plus, la participation à des manifestations officielles s'est poursuivie avec 450 prêts de plantes représentant un mouvement de 7 000 végétaux. Les fleuristes ont également assuré plus de 600 décorations florales à l'aide de 120 000 fleurs coupées et 20 000 plantes fleuries.

Compte tenu des difficultés financières, le SEVE a réduit certaines de ses activités, par exemple en supprimant 600 bacs à fleurs, tout en privilégiant l'aspect qualitatif de ses prestations.

Le service étudie des possibilités d'économie en envisageant la démunicipalisation de certains secteurs précis, notamment la production de pépinières et l'entretien de nouveaux espaces verts.

ÉTAT CIVIL

1. Mission

L'état civil a pour mission d'enregistrer tous les événements qui marquent de manière irréversible l'état d'une famille.

2. Structure

L'état civil est organisé en trois sections:

- une section administrative
- une section mariage et renseignements
- une section naissance, reconnaissance, décès et régimes familiaux.

A noter que les cinq conseillers administratifs fonctionnent comme officiers suppléants.

3. Actions

3.1 Naissances

Le service a enregistré 3 042 naissances (contre 2 784 en 1990 et 2 670 en 1989), lesquelles se répartissent ainsi:

Genevois	16 %	(17 %)		
Confédérés	19 %	(21 %)	Suisses	35 % (38 %)
Français	7 %	(7 %)		
Italiens	7 %	(8 %)		
Espagnols	8 %	(10 %)		
Portugais	20 %	(18 %)		
Autres pays	23 %	(19 %)	Etrangers	65 % (62 %)

Le nombre d'enfants dont les parents ne sont pas mariés ensemble passe de 375 à 422, celui des enfants mort-nés de 31 à 16 et celui des naissances à domicile de 18 à 21.

Les prénoms auxquels les parents ont donné la préférence ont été, dans l'ordre (entre parenthèses est indiqué le rang de l'année précédente) :

1. David	(1)	1. Sarah	(1)
2. Michaël	(2)	2. Stéphanie	(2)
3. Alexandre	(6)	3. Laura	(3)
4. Daniel	(9)	4. Mélanie	(4)
5. Nicolas	(3)	5. Diana	(—)
6. Kevin	(5)	6. Jessica	(5)
7. Jonathan	(4)	7. Melissa	(—)
8. Mathieu	(20)	8. Christelle	(19)
9. Sébastien	(12)	9. Katia	(7)
10. Patrick	(—)	10. Laetitia	(11)
11. Loïc	(—)	11. Céline	(8)
12. Anthony	(—)	12. Jennifer	(9)
13. Christophe	(11)	13. Elodie	(6)
14. Jérémy	(—)	14. Sandra	(15)
15. Rafaël	(—)	15. Tania	(10)
puis: Vincent		puis: Samantha	
Thomas		Vanessa	
Adrien		Alexandra	
Yvan		Camille	
Marco		Cindy	

3.2 Décès

Le service a été saisi de 1 879 (1 950) cas de décès, nombre se détaillant chronologiquement comme il suit:

Janvier	178 (219)	Juillet	147 (147)
Février	152 (162)	Août	131 (121)
Mars	176 (189)	Septembre	161 (145)
Avril	132 (149)	Octobre	162 (155)
Mai	163 (162)	Novembre	158 (155)
Juin	131 (162)	Décembre	188 (184)

3.3 Mariages

Il a été inscrit 1 128 (1 116) cérémonies de mariage qui correspondent à 1 118 (1 105) mariages célébrés dans l'ancienne Mairie des Eaux-Vives, 1 mariage célébré à l'Hôpital, 1 à Val Fleuri et à 10 mariages non célébrés.

La proportion de mariages dans lesquels les deux fiancés étaient Suisses est de 16,82% (20,18%). Pour les femmes, 43,65% (39,9%) d'entre elles ont conservé le nom qu'elles portaient avant le mariage.

Il n'a été présenté aucune requête en dispense d'âge au Conseil d'Etat.

Les journées les plus chargées ont été celles du vendredi 21 juin, du vendredi 20 décembre avec respectivement 15 et 16 mariages célébrés.

Les semaines les plus chargées ont été celles du:

16 décembre au 20 décembre	39 mariages
23 septembre au 27 septembre	37 mariages
24 juin au 28 juin	33 mariages
27 mai au 31 mai	31 mariages
9 décembre au 13 décembre	30 mariages

Les mois les plus chargés ont été ceux de juin, mai et décembre avec respectivement 118, 111 et 109 mariages célébrés.

Mariages célébrés à Genève:

Entre Genevois et Genevoises	34	(43)
Confédérées	47	(52)
Etrangères	97	(118)
Entre Confédérés et Genevoises	30	(42)
et Confédérées	77	(86)
et Etrangères	205	(157)
Entre Etrangers et Genevoises	80	(100)
Confédérées	176	(155)
Etrangères	372	(352)
	<hr/>	
	1 118	(1 105)

3.4 Divorces

Il a été transcrit au Registre des familles 361 jugements de divorce concernant des ressortissants de la commune, nombre en légère hausse par rapport à 1990 (266) et 1989 (308).

A Genève, il a été célébré 3 216 mariages et 1 305 divorces ont été prononcés.

4. Personnel

A fin décembre 1991, l'Office de l'état civil comptait 17 collaborateurs (16 postes) répartis de la manière suivante:

- direction, administration 5
- section naissances, décès, RF 7 (2 postes à 50%)
- section mariages, réception 5

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de recettes de 355 100 francs et un montant de dépenses de 1 590 492 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

– salaires et charges sociales	86,5 %
– frais généraux	3,5 %
– amortissements, entretien	2 %
– fournitures	8 %

6. Locaux

L'Office de l'état civil a eu le très grand plaisir d'inaugurer l'extension et la restauration de ses nouveaux locaux le 15 avril 1991 en présence de M^{me} Jacqueline Burnand et M. Michel Rossetti, conseillers administratifs.

7. Divers

Au cours de l'année écoulée, 335 enfants ont été reconnus par leur père, contre 255 en 1990 et 253 en 1989.

Le nombre d'adoptions prononcées s'est monté à 47 (39 en 1990 et 44 en 1989).

Le nombre de naturalisations dans le droit de cité de Genève a été de 330, soit:

Confédérés	47 (64 en 1990)
Etrangers	283 (423 en 1990).

8. Conclusion

L'état civil a également participé aux efforts d'économie entrepris dans l'ensemble de l'administration en fermant ses locaux le samedi. Le public n'a pas, semble-t-il, mal ressenti cette décision.

SERVICE DES POMPES FUNÈBRES, CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRE

1. Mission

Les objectifs du Service des pompes funèbres sont de pourvoir aux obsèques, inhumations et incinérations des personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger, d'assurer la gestion des différentes installations funéraires municipales et d'y maintenir l'ordre et la décence.

2. Structures

Pour mener à bien cette mission, le Service des pompes funèbres dispose des structures suivantes:

- 2 centres funéraires
- 1 crématoire
- 4 cimetières
- 3 chapelles pour les services funèbres.

3. Actions

L'aspect social du Service des pompes funèbres est de proposer aux familles en deuil qui le désirent, et sous certaines conditions, la gratuité des obsèques.

En 1991, 3 401 décès ont été enregistrés dans le canton de Genève. Le Service des pompes funèbres a organisé 2 178 convois, soit le 64% des décès du canton; 1 020 obsèques gratuites ont été organisées, ce qui représente le 47% des deuils traités par le service et le 30% par rapport au nombre de décès enregistrés dans le canton.

Le coût des obsèques gratuites se monte à 611 433,95 francs. Le montant global de la facturation est de 4 519 670,35 francs.

4. Personnel

Fin décembre 1991, le Service des pompes funèbres comptait 91 collaborateurs répartis de la manière suivante:

- direction et administration 12 personnes soit 12 %
- centre funéraire crématoire 22 personnes soit 24 %
- cimetières 57 personnes soit 64 %

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de recettes de 1 929 200 francs et un montant de dépenses de 11 496 831 francs.

Ces dépenses peuvent être ventilées de la manière suivante:

- prestations financières 12,5 %
- subventions (gratuité) 5 %
- salaires et charges sociales 70 %
- loyers et entretiens des locaux 2,5 %
- frais généraux 10 %

6. **Locaux**

Le Service des pompes funèbres étant décentralisé, il dispose de divers locaux répartis sur le territoire de la commune.

7. **Divers**

Une motion a été déposée, par trois conseillers municipaux, et acceptée par le Conseil municipal le 20 novembre 1990, intitulée: réduction des dépenses du Service des pompes funèbres officielles de la Ville de Genève et rationalisation de ce service. Après plusieurs mois de négociations et de discussions, il a été décidé de revoir l'article 13 du règlement des cimetières et du crématoire concernant la gratuité des obsèques.

8. **Conclusion**

Différentes mesures de restructuration et de rationalisation ont été prises par la direction du service qui ont permis une amélioration des prestations offertes au public, notamment la permanence 24 h sur 24 – sans augmentation de charges.

Enfin, la prise en charge, par la Ville de Genève, des obsèques des personnes sans famille ne remplissant pas les conditions pour l'obtention de la gratuité a été supprimée.

DÉLÉGATION À LA PETITE ENFANCE

1. **Mission**

L'objectif de la délégation à la petite enfance est de mettre en œuvre la politique de la petite enfance définie comme prioritaire en Ville de Genève.

Ce mandat consiste essentiellement à obtenir des associations privées l'application des conditions de subventionnement définies par le nouveau règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance.

Pour garantir aux jeunes enfants un accueil de qualité, la délégation apporte aux institutions un soutien dans la gestion de leur exploitation, sur les plans financier et pédagogique.

Pour répondre à la forte demande de la population, elle favorise le développement de modes de garde diversifiés en créant des crèches ou des nouvelles structures d'accueil.

2. Structures

La Délégation à la petite enfance supervise:

- 16 crèches
- 16 garderies/jardins d'enfants
- 1 accueil parents-enfants «Le Cerf-Volant»
- 1 crèche familiale «La Pastourelle»
- 2 crèches à temps partiel

Ces institutions offrent 1 300 places que fréquentent 3 450 enfants.

3. Actions

3.1 *Mise en vigueur du règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance*

La délégation assiste les institutions de la petite enfance dans la modification de leur fonctionnement selon les nouvelles conditions de subventionnement (arrivée des parents et du personnel dans les comités, affiliation à la FOP/Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève, etc.).

3.2 *Négociations pour l'élaboration d'une convention collective de travail pour le personnel de la petite enfance*

24 séances ont permis de construire avec les partenaires concernés (syndicats, fédérations, associations professionnelles) un cadre précis définissant les conditions de travail des 450 professionnels de la petite enfance.

3.3 *Ouverture de nouvelles institutions ou amélioration d'espaces pour obtention de places supplémentaires*

En collaboration avec le Service d'architecture, la délégation à la petite enfance a conçu une garderie permettant le déménagement de la garderie de Frontenex, située à l'école du XXXI-Décembre, dans des nouveaux locaux au 56 ter, route de Frontenex.

Avec le Service des bâtiments, la délégation a transformé une arcade commerciale de 220 m² en crèche à temps partiel, Le Silmaril, rue Gevray 6, pour accueillir 21 enfants par demi-journée. De nombreuses études ont été conduites pour de futures réalisations.

3.4 *Refonte des tarifs des crèches et des garderies/jardins d'enfants avec la collaboration de la commission consultative de la petite enfance de la Ville de Genève*

Après de nombreuses séances avec la commission consultative de la petite enfance de la Ville de Genève, la délégation a pu proposer un nouveau système de

prix de pension pour les enfants fréquentant les institutions de la petite enfance. Les grands principes de ce système sont basés sur:

- l'uniformisation des tarifs entre diverses institutions;
- la pondération des tarifs selon les revenus des parents;
- une prise en compte des familles nombreuses par une modification d'écolage pour ces dernières;
- la prise en compte, comme base de calcul, du salaire net de l'année précédente.

4. Personnel

La délégation à la petite enfance comptait, fin décembre 1991, 1 chef de service, 1 adjoint, 1 technicien et 2 secrétaires.

5. Budget

Le budget de l'exercice 1991 prévoyait un montant de dépenses de 19 692 220 francs, lesquelles peuvent être ventilées de la manière suivante:

Budget 1991:	19 692 220 francs =	100 %
Administration:		3,5 %
– charges salariales	80 %	
– frais de commissions	1 %	
– information, études, expertises	6 %	
– frais de locaux	6 %	
– autres frais de fonctionnement	7 %	
Subventions :		96,5 %
– intérêts et amortissements	2 %	
– crèches, garderies/jardins d'enfants	98 %	
– charges salariales	90 %	
– frais des enfants	5 %	
– frais de locaux	4 %	
– administration	1 %	

6. Locaux

La délégation à la petite enfance a déménagé dans des locaux plus spacieux au 4 B, route du Bout-du-Monde où elle bénéficie d'une salle de conférence pour de nombreuses séances qu'organise le service pour les budgets, les comptes, les créations de nouvelles institutions.

7. Conclusion

Pour la délégation à la petite enfance, 1991 fut une année particulièrement chargée, car orientée vers deux tâches fondamentales et complémentaires:

- utilisation optimale des budgets mis à disposition pour développer la qualité des institutions de la petite enfance;
- mise en place d'une véritable politique d'analyse et d'encadrement des coûts pour une meilleure utilisation des subventions.

2^e partie

III. PRINCIPAUX ÉCARTS ET LISTE DES DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

Le Conseil administratif vous présente ci-après:

- A Un commentaire des principaux écarts de charges et de revenus constatés entre le budget et le compte rendu 1991 de la Ville de Genève
- B Les dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement

A Commentaires des principaux écarts de charges et de revenus entre le budget et le compte rendu 1991 de la Ville de Genève

Le compte rendu financier comporte une colonne spéciale dans laquelle figurent les écarts entre le budget et les comptes. Pour les rubriques qui nécessitent un commentaire particulier, le montant des comptes de l'exercice est précédé d'un numéro qui sert de référence au texte explicatif publié dans ce chapitre.

Toutefois, les explications communes à de nombreux dépassements ou références ayant la même cause portent la même plage de numérotation.

1. Les rubriques relatives aux subventions se réfèrent au N° de page du document. Ce type de dépenses portent les références N° 112 à 131.
2. Crédits budgétaires supplémentaires votés par le Conseil municipal. Voir liste détaillée (Chapitre III, lettre B). Ces dépassements portent la référence N° 300 à 366.

3. Dépassements liés au traitement du personnel.

Les services municipaux, dans l'attente d'une nomination de collaborateurs, ont toujours la faculté de recourir momentanément à du personnel temporaire qui pourra, par la suite, acquérir la qualité de fonctionnaire ou d'auxiliaire fixe. A défaut de pouvoir traiter directement avec des personnes en quête d'un emploi, les services peuvent aussi faire appel aux maisons spécialisées pour obtenir de la main-d'œuvre temporaire. Ce type de dépenses est imputé sur la rubrique «308» au lieu de «301».

Il faut tenir compte également des remboursements de salaires versés par les assurances (accidents, APG) imputés sur la rubrique «436».

Au niveau du compte rendu, la comparaison des dépenses doit toujours se faire globalement sur la base de trois rubriques: «301», «308», «436».

Tous les dépassements de la rubrique «308» qui seront compensés par un disponible sur la rubrique «301» ainsi que les dépassements des rubriques «301» et «308» qui seront couverts par la rubrique «436».

Ce type de dépassement porte la référence N° 500.

4. Rubrique 304 «Caisse d'assurance du personnel et fonds de prévoyance».

Au moment de l'élaboration du budget, il est possible de calculer les cotisations à la caisse de retraite pour l'année suivante, en tenant compte des augmentations statutaires de traitement, des annuités extraordinaires ainsi que des promotions ayant lieu de février à mai. Cependant, deux autres facteurs ne peuvent être estimés et calculés à cette époque, ils influencent de manière sensible les chiffres apparaissant aux comptes.

Il s'agit, d'une part, des promotions qui interviennent entre le mois de mai de l'année précédente et le 1^{er} janvier de l'année pour laquelle est préparé le budget et, d'autre part, des mutations dans les effectifs, notamment les nominations d'employés à des postes vacants depuis un certain temps.

Il est à noter que, selon l'âge et le niveau des bénéficiaires de promotions, les contributions de l'administration peuvent s'élever à plusieurs milliers de francs.

Afin de ne pas charger inutilement le budget, on a évité de surestimer ces dépenses, ce qui occasionne inmanquablement des dépassements de crédits dans un certain nombre de services.

Ces dépassements portent la référence N° 501.

5. Dépassements liés à des revenus spécifiques.

Certaines charges sont étroitement liées à des revenus spécifiques et suivent donc la même évolution; par exemple, le droit des pauvres «318», les frais de perception des centimes additionnels «351».

Ce type de dépassement porte la référence N° 502.

6. Dépassements compensés par des revenus supplémentaires.

Certains postes de charges en dépassement, ou non prévus au budget (par exemple dépassements sur acquisitions de collections, sur subventions aux activités culturelles, dépenses pour l'aide aux chômeurs) sont compensés par des recettes supplémentaires provenant de dons divers «469», de prélèvement sur les fonds spéciaux «429» et de prélèvement sur des fonds de réserve «481».

Ces dépassements portent la référence N° 503.

7. Les annuités d'amortissement.

Pour chaque crédit à amortir, l'annuité d'amortissement comptabilisée en 1991 sous rubrique «331» a été limitée au maximum du montant effectif des dépenses d'investissements. De plus, l'excédent de revenus budgétaires de fonctionnement, calculé après les amortissements ordinaires et complémentaires, a permis d'ajuster ceux-ci à concurrence de 33 mio supplémentaires.

Ces écarts portent la référence N° 504.

Autorités

- 505 0100 318 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances
506 0300 317 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances

Département des finances et des services généraux

- 507 1100.310 Réduction des coûts notamment pour l'impression du Mémorial.
508 1101.XXX Baisse de l'activité et départ à la retraite de l'ingénieur-conseil le 30 avril 1991.
509 1103.318 Economies sur les frais d'expertises et de transports.
510 1103.439 Ventes de cassettes vidéo non budgétisées (150^e anniversaire du bataillon-prix de Genève-Europe, etc.).
511 1104.439 Publicité sur diverses publications, non budgétisée.
512 1105.318 Etudes et expertises non effectuées en 1991.
513 1107.318 Voir détail qui sera transmis à la commission des finances.
514 1107.450 Le Canton ainsi que la Confédération paient directement les frais
1107.451 liés aux réceptions.
515 1110.XXX Les charges sont entièrement refacturées à la Caisse d'assurances du personnel.
516 1120.434 Cette rubrique concerne les bonifications pour travaux administratifs effectués pour la CMSE, CNA et Union suisse.

- 517 1121.304 Certaines indemnités sont soumises aux cotisations dès 1991. La charge de la Ville a été budgétisée sur ce chapitre mais comptabilisée directement sur les services concernés.
- 518 1121.307 Le renchérissement plus important +0,64% influence directement cette rubrique.
- 519 1121.309 Une forte économie a été réalisée sur les frais de formation et les frais d'insertion des offres d'emploi.
- 520 1121.436 Remboursements d'assurances répartis sur les services.
- 521 1400.318 Les études réalisées ont été moins importantes que prévu.
- 522 1502.365 Participation de tiers au Prix de l'industrie.
- 523 1510.305 Une plus forte adhésion des retraités au contrat collectif accidents influence cette hausse.
- 524 1510.318 Les primes d'assurances RC, casco et vol sont ventilées dans les services.
- 525 1520.318 Les taxes ccp sont plus importantes que prévu.
- 526 1520.434 Nouvelles attributions des revenus des Fonds spéciaux.
- 527 1520.439 Réduction de la provision pour pertes sur débiteurs.
- 528 1550.409 Trois phénomènes influencent la hausse constatée, A) reconduction en 1991 des contribuables banques; B) recettes exceptionnelles sur un contribuable; C) $\frac{2}{3}$ des coefficients des groupes professionnels revus à la hausse.
- 529 1560.308 Remplacement de personnes en congé maladie et accouchement. Renforcement du secteur contentieux en accord avec la D.S.F.G.
- 530 1560.318 Hausse massive des affranchissements postaux due à une augmentation importante de la correspondance. Frais de justice en hausse suite aux difficultés croissantes avec les locataires.
- 531 1561.423 Conclusion de deux nouvelles rentes foncières après l'établissement du budget.
- 532 1563.312 Prise en charge des frais de chauffage des locaux vacants. Frais d'eau et d'électricité pour les immeubles acquis entre mai 90 et décembre 91 non prévus au budget. Estimation budgétaire sous-évaluée pour les nouveaux immeubles et hausse des tarifs SI plus importante que prévue.
- 533 1563.314 Nouveaux contrats signés après l'établissement du budget, et remplacement de concierges professionnels par des entreprises de nettoyage.
- 534 1563.315 Nombreuses réparations aux machines à laver par suite d'actes de vandalisme ou de tentatives de vol, et hausse du coût de la vie plus importante que prévue.

- 535 1563.316 Compensé partiellement par chapitre 1563 rubrique 434 (remboursements abonnements télé-réseau).
- 536 1563.330 Prise en charge des pertes sur débiteurs par suite de faillites, actes de défaut de bien, successions répudiées.
- 537 1563.366 Adaptation des loyers entraînant une augmentation de l'aide personnalisée plus importante que prévue.
- 538 1563.423 Plus-value s/immeubles neufs (Village-Suisse 3, Tour-de-Boël - Villereuse 3-5-7, Royaume 14) et adaptation de loyers pour appartements, locaux commerciaux et parkings.
- 539 1563.436 Participation demandée aux locataires lors de remises en état d'appartements.
- 540 1564.315 Installation d'hygiène-box dans trois salles communales non prévue au budget.
- 541 1565.310 Parution d'annonces par suite de changement de gérant pour Le Lacustre - Varembe et Balxert.
- 542 1565.423 Fermeture du restaurant «Le Lacustre».
- 543 1569.312 Prise en charge des frais d'eau et d'électricité pour divers immeubles non prévus au budget.
- 544 1569.314 Hausse du coût des contrats d'entretien, et estimation budgétaire trop faible. Frais de nettoyage pour l'immeuble 28-30 rue des Bains non prévus au budget.
- 545 1569.318 Frais de surveillance pour l'immeuble 28-30 rue des Bains non prévus au budget. Ajustement de l'impôt immobilier complémentaire en fonction des états locatifs connus.
- 546 1569.319 Réduction de loyer accordée à SEGUA, 16 route des Jeunes pour occupation des locaux par le SIS.
- 547 1569.330 Prise en charge du loyer d'une place de parking par suite de faillite du locataire.
- 548 1569.436 Remboursement des frais d'électricité de frigo 2 aux Abattoirs.
- 549 1570.301 Report des engagements du personnel, par manque de place de travail, et mutations de celui-ci entre les sections.
1571.301
1572.301
- 550 1570.310 Par souci d'économie et par l'utilisation plus fréquente des imprimantes laser, baisse de l'impression de formulaires.
- 551 1570.318 Les frais de liaison informatique sont pris en charge par les services concernés.
- 552 1580.313 Economies réalisées sur le carburant, les pièces détachées et le lubrifiant.

- 553 1580.315 Le dépassement constaté est entièrement compensé par une économie sur l'achat de pièces détachées.
- 554 1590.318 Baisse sur les coûts réels du microfilmage.
- 555 1591.310 L'économie réalisée provient de la mise en place des services
1591.311 compétents en Ville de Genève sur certaines activités, et a permis
1591.315 au Service des achats de comptabiliser directement sur les services diverses dépenses.
- 556 1591.314 Divers contrats d'entretien budgétisés sans l'indexation.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

- 557 2100.308 Remplacement de personnes en congé de maladie.
- 558 2100.423 Encaissement d'une indemnité unique en contrepartie de l'octroi d'une servitude de passage.
- 559 2100.436 Report de l'exigibilité du remboursement des frais d'études devant en principe être pris en charge par les superficiaires.
- 560 2130.318 Les frais de surveillance des bâtiments ont été plus faibles que prévus.
- 561 2150.312 Le bouclage du compte mazout s'est fait sur treize mois. Augmentation du prix du mazout influencée par la crise du Golfe.
- 562 2150.439 La ristourne sur le carburant, basée sur le prix moyen, a été plus élevée que celle budgétisée. Augmentation du prix du carburant liée à la crise du Golfe.
- 563 2500.431 Nouvelle rubrique concernant le règlement de la mise en soumission des travaux du bâtiment et du génie civil adopté par le Conseil administratif le 14.11.1990.
- 564 2520.434 Diminution des travaux effectués pour des tiers qui font appel
2521.434 de plus en plus à des entreprises privées.
- 565 2523.312 Dépassement compensé par économie réalisée sur chapitre 2540 rubrique «312».
- 566 2524.314 Divers travaux effectués par nos soins ont permis de ne pas avoir recours à des entreprises extérieures.
- 567 2525.318 Report dans le temps de divers travaux.
2161.314
- 568 2525.451 Compensé par une diminution des charges comptabilisées sous 8090.351
- 569 2530.318 Forte fluctuation du coût de la reprise du vieux papier, de l'aluminium et du verre.

- 570 2530.451 Participation du fonds d'équipement communal réparti au prorata du tonnage des déchets ménagers de chaque commune.
- 571 2531.308 Dépassement compensé par économie réalisée sur chapitre 2500 rubrique «301».
- 572 2540.311 Dépassement compensé par les rubriques «435» et «436».
- 573 2540.312 L'économie sur la taxe d'épuration des eaux usées provient de la diminution du volume imposable par l'Etat.
- 574 2540.318 Compensé par chapitre 1510 rubrique «318».
- 575 2540.434 Diminution des interventions des équipes pour nettoyer les chaussées sur le domaine public après les accidents.

Département des affaires culturelles

- 576 3010.439 Moins de publicité payante que budgétisé.
- 577 3020.318 Facture de notaire non provisionnée à fin 1990 et payée sur 1991.
- 578 3030.312 Consommations non budgétisées pour 1991.
- 579 3030.318 Téléphone non budgétisé pour 1991.
- 580 3030.439 Les prévisions estimées (sponsors) n'ont pas été réalisées.
- 581 3110.318 Achat d'une représentation lyrique supplémentaire et hausse du droit des pauvres en relation avec des entrées payantes plus importantes.
- 582 3110.434 Augmentation du prix d'entrée en cours d'année de 15 francs à 23 francs.
- 583 3112.434 La gratuité opérée dans le cadre de l'Eté Suisse a pour conséquence une baisse des recettes.
- 584 3113.434 Même explication que pour la rubrique 3112.434.
- 585 3120.301 Hausse en raison de la mise en place et du fonctionnement de la coquille acoustique installée aux Bains des Pâquis.
- 586 3130.301 Transfert d'une personne de l'abattoir non prévu au budget.
- 587 3300.312 L'estimation budgétaire de la consommation dans les nouveaux locaux était difficile pour la première année.
- 588 3300.318 Un plus grand nombre de lignes et d'appareils ainsi que des frais de liaisons informatiques supérieurs, par le branchement de deux de nos succursales, sont les raisons du dépassement.
- 589 3301.XXX Transfert du CEDEPS au cours de l'année 1991. Le budget correspondant se trouve dans le chapitre 4103.

- 590 3400.311 Le remplacement de diverses collections est compensé par un prélèvement sur l'indemnité du sinistre du Palais Wilson.
- 591 3400.312 Hausse des tarifs non budgétisée.
- 592 3400.436 Même explication que la rubrique 3400.311.
- 593 3401.XXX Les expositions (Mario Botta et Edward Hopper) sont les raisons des divers dépassements de charges. Ceux-ci sont entièrement compensés par des revenus supplémentaires.
- 594 3600.434 Réduction de la participation du Fonds National de recherches scientifiques suite à la démission d'un conservateur qui était rémunéré par ce fonds.
- 595 3600.XXX Hausse résultant de l'exposition «Dinamation».
- 596 3700.312 En raison d'une saison très sèche, augmentation des consommations.
- 597 3700.316 Location d'un fax non prévue au budget.

Département sports et sécurité

- 598 4000.301 Dépassement lié à l'engagement d'une collaboratrice temporaire pour remplacer une employée régulière en congé maladie.
- 599 4100.311 Utilisation d'une partie de la part Ville de Genève au bénéfice du Sport-Toto.
- 600 4100.380 Attribution à la réserve Sport-Toto non utilisée 1990-1991.
- 601 4100.469 Projet présenté moins important que budgétisé.
- 602 4101.436 Séjours SPORIGINAL USA non budgétisés (participation des intéressés).
- 603 4103.XXX Dépenses sous chapitre 3301.
- 604 4110.312 Hausse des tarifs SIG, eau et électricité et diminution de 10% du rabais Ville de Genève sur la consommation de gaz.
4112.312
4130.312
- 605 4110.427 Manifestations moins nombreuses que prévues.
- 606 4110.439 Recette de publicité supérieure au minimum fixé par la convention DIFFUSIA. Recette exceptionnelle due à la location du plancher de basket à la Ville de Neuchâtel.
- 607 4113.312 Hausse des tarifs SIG, et exploitation fin septembre de la nouvelle piscine couverte de Varembe (prévisions insuffisantes).
- 608 4113.434 Le taux de fréquentation de la piscine de Varembe a été plus important que prévu.
- 609 4120.434 Diminution des activités au centre sportif du Bout-du-Monde, suite au transfert de certains sports à la Queue-d'Arve.

- 610 4124.434 Forte fréquentation du centre sportif de la Queue-d'Arve. Location d'armoires et de crochets à vélos décidée en cours d'année.
- 611 4124.436 Remboursement des téléphones plus important que prévu. Remboursement des frais d'électricité par le cercle bouliste non budgétisé.
- 612 4130.318 Nouvelle centrale TT piscine couverte de Varembeé.
- 613 4130.434 Recettes des tennis surestimées, et redevance du professeur de tennis calculée à l'heure et non plus au forfait.
- 614 4200.431 Diminution des demandes de naturalisation.
- 615 4200.437 Accent porté sur la prévention et diminution de l'effectif des agents.
- 616 4310.303 Budgétisation en 1991 sous le chapitre 4310 rubrique «301».
- 4310.304
- 4310.317
- 617 4310.427 Date de résiliation des baux non fixée au moment de la préparation du budget.
- 618 4400.431 Raccordements TUS installés en 1990 mais facturés en 1991.
- 619 4400.434 Augmentation des interventions et travaux facturés.
- 620 4400.435 Ventes des guides SPG supérieures aux prévisions.
- 621 4400.450 Versement de subventions fédérales à titre rétroactif.
- 622 4410.301 Soldes des pompiers volontaires proportionnelles au nombre d'interventions. Hausse importante des heures liée à divers services de préservation et à divers sinistres.
- 623 4500.312 Consommation supplémentaire d'électricité dans les abris mis à disposition des requérants d'asile.
- 624 4500.427 Augmentation des nuitées liée au logement des requérants d'asile.
- 625 4600.439 Réduction de la provision p/pertes s/débiteurs.

Département des affaires sociales, écoles, parcs et de l'environnement

- 626 5100.301 Indemnités de week-end lors de la fête du Printemps non prévues au budget.
- 627 5100.316 Location d'un fax non budgétisée.
- 628 5100.425 Les intérêts des années 1990 et 1991 du fonds de bienfaisance ont été versés par l'Hospice général en une seule fois en 1991.
- 629 5100.429 Nouvelle attribution de revenus de fonds spéciaux.

- 630 5100.439 Participation financière des clients aux paiements de leurs cotisations AVS sous-évaluées. Recettes supplémentaires provenant de l'établissement des déclarations d'impôts.
- 631 5100.461 La baisse des naturalisations est la cause de la diminution des revenus de cette rubrique.
- 632 5110.308 Remplacement de secrétaires en congé maladie dans les centres sociaux.
- 633 5110.318 Agrandissement du centre social de Plainpalais en cours d'année.
- 634 5120.436 Fréquentation moins importante des séjours de vacances.
- 635 5160.301 Promotions en cours d'année. Rubrique également partiellement compensée par «436 dédommagements de tiers».
- 636 5200.301 Dépassement influencé par l'ouverture en cours d'année de 19 nouvelles classes. Rubrique également compensée partiellement par «436 dédommagements de tiers».
- 637 5200.427 Récupération de locaux, loués à l'Etat de Genève, pour faire face aux besoins de l'enseignement primaire. Décalage de l'augmentation prévue des tarifs des locaux loués.
- 638 5230.310 Par souci d'économie, les dépenses ont été limitées aux seuls frais d'impression des diplômes et listages nécessaires.
- 639 5300.301 Maintien des engagements des étudiants d'été (25 unités au lieu de 35 en 1990). Rubrique partiellement compensée par «436 dédommagements de tiers».
- 640 5300.312 Différence due à une consommation inhabituelle en eau en raison de la sécheresse.
- 641 5300.434 Annulation d'une facture erronée, relative à l'entretien des propriétés de l'Etat en 1990, mais comptabilisée en 1991.
- 642 5520.434 Augmentation des taxes de 30%, dès le 1^{er} mai 1991.
- 643 5610.365 Estimation budgétaire plus importante que les besoins réels.

Hors départements municipaux

- 644 8090.351 Voir rubrique 2525.451.
- 645 8090.427 La budgétisation de cette rubrique par les SIG est difficile deux ans à l'avance.
- 646 8100 XXX Voir rapport de gestion du CA, considérations générales, point 3.
- 647 8200.420 Rendements des c/c plus élevés que prévu.

- 648 8200.421 Les intérêts des placements à court terme ont fortement augmenté en raison d'un volume de trésorerie plus important et d'autre part des excellents taux obtenus tout au long de l'année.
- 649 8200.425 Le remboursement d'une partie de l'indexation sur les créances chirographaires du parking Cornavin et l'intérêt facturé à divers fonds spéciaux sont les causes de l'augmentation sensible par rapport au budget.
- 650 8200.426 Le dividende de la société italienne du tunnel du Mont-Blanc à été nettement supérieur aux prévisions budgétaires. En revanche Swissair n'a pas distribué de dividendes en 1991.
- 651 8250.318 Le recours à l'emprunt a été plus important que prévu.
- 652 8250.322 Disagio sur bons de caisse: 0,25% sur 50 millions.
- 653 8300.331 L'amortissement complémentaire a été réparti directement sur les divers services de l'administration.

B Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Total brut des dépassements

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
300	25.06	0100.317	15 000.—	5 424.—
301	12.03	0300.318	180 000.—	172 697.10
302	25.06	1563.314	2 000.—	2 000.—
303	4.12	1563.318	3 600.—	
304	4.12	2100.318	40 000.—	40 000.—
305	25.06	2130.314	1 305 000.—	1 305 000.—
306	25.06	2160.310	13 000.—	3 482.40
307	4.12	2500.317	12 000.—	78.15
308	4.12	2520.314	146 600.—	140 239.30
309	4.12	2522.313	1 000.—	622.10
310	4.12	2531.314	34 200.—	34 178.45
311	4.12	3113.318	8 000.—	5 959.25
312	4.12	3160.316	15 300.—	15 300.—

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
313	4.12	3190.315	2 000.—	2 000.—
314	4.12	3190.319	500.—	500.—
315	25.06	3200.316	2 500.—	666.90
316	25.06	3300.316	3 500.—	—.—
317	4.12	3400.316	3 120.—	—.—
318	4.12	3500.318	14 800.—	14 800.—
319	4.12	3600.310	86 000.—	64 553.33
320	4.12	3600.311	30 000.—	30 000.—
321	4.12	3600.313	59 000.—	59 000.—
322	4.12	3600.318	69 000.—	22 499.95
323	4.12	3600.319	1 023 500.—	993 033.—
324	25.06	4100.301	55 000.—	—.—
325	4.12	4101.318	149 500.—	87 997.—
326	25.06	4101.365	46 500.—	45 684.50
327	25.06	4110.314	11 000.—	—.—
328	4.12	4123.313	1 000.—	—.—
329	4.12	4124.312	76 000.—	66 635.10
330	4.12	4124.318	15 000.—	15 000.—
331	25.06	4130.314	150 000.—	98 180.05
332	25.06	4142.365	30 000.—	—.—
333	4.12	4200.312	6 000.—	2 818.40
334	4.12	4200.318	10 000.—	—.—
335	4.12	4400.301	100 000.—	—.—
336	4.12	4400.311	15 500.—	11 919.40
337	4.12	4400.312	30 000.—	30 000.—
338	4.12	4400.313	120 000.—	120 000.—
339	4.12	4400.315	17 000.—	17 000.—
340	4.12	4400.318	1 500.—	1 500.—
341	4.12	4500.311	11 000.—	11 000.—
342	25.06	4600.301	82 800.—	82 800.—
343	25.06	4600.304	16 700.—	16 700.—

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Montant voté Fr.</i>	<i>Montant utilisé Fr.</i>
344	4.12	4600.310	2 500.—	—.—
345	4.12	4600.314	46 000.—	42 737.15
346	25.06	4600.317	1 000.—	—.—
347	4.12	4600.318	2 500.—	—.—
348	16.04 26.06	5020.367	100 000.— 150 000.—	250 000.—
349	25.06	5100.311	50 000.—	46 510.25
350	25.06	5110.316	45 000.—	—.—
351	4.12	5120.366	295 000.—	158 041.10
352	4.12	5200.311	127 000.—	126 938.05
353	4.12	5200.313	10 000.—	5 663.85
354	25.06 4.12	5200.314	145 000.— 172 000.—	304 930.65
355	25.06 4.12	5200.315	12 500.— 42 000.—	54 228.95
356	25.06 4.12	5200.316	93 500.— 33 000.—	34 205.10
357	4.12	5217.366	60 000.—	52 287.40
358	4.12	5300.313	29 000.—	—.—
359	25.06 4.12	5300.314	40 000.— 50 000.—	—.—
360	4.12	5300.315	42 000.—	1 861.10
361	25.06	5500.318	5 000.—	2 827.05
362	4.12	5600.300	3 000.—	1 884.85
363	25.06	5600.310	3 500.—	—.—
364	25.06	5600.314	1 800.—	1 208.70
365	15.01 25.06	8010.365	88 000.— 30 000.—	27 537.—
366	26.06	8090.319	200 000.—	200 000.—
TOTAUX			5 893 420.—	4 830 129.58

IV. PROJETS D'ARRÊTÉS

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établi au 31 décembre 1991.

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires, totalisés à la page 162 du présent rapport;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 16 840 623,66 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu notamment les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés au chapitre III du rapport de gestion à l'appui des comptes budgétaires et financiers;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement.

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour l'exercice 1991 est approuvé:

– pour les revenus	Fr. 646 786 316.06
– pour les charges	Fr. 646 781 005.06
faisant apparaître un excédent de revenus sur les charges de	<u>Fr. 5 311.—</u>

Art. 2. – Compte d'investissements.

Les dépenses du compte d'investissements sont de 139 056 762.25 francs et les recettes, subventions comprises, de 8 927 293 francs.

Les investissements nets s'élèvent à 130 129 469.25 francs.

Art. 3. – Financement des investissements.

Les investissements nets de 130 129 469.25 francs sont autofinancés à raison de:

Fr. 13 634 389.20	par les amortissements inscrits au compte de fonctionnement,
Fr. 2 830 000.—	par les amortissements complémentaires,
Fr. 33 180 407.26	par les amortissements supplémentaires,
Fr. 3 214 006.40	par les taxes d'équipement,
Fr. 5 311.—	par l'excédent de revenus du compte de fonctionnement,
<u>Fr. 52 864 113.86</u>	au total

Le solde non couvert, au montant de 77 265 355.39 francs, a été financé par le recours à des capitaux extérieurs.

Art. 4. – Compte de variation de la fortune.

L'augmentation de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 5 311 francs, montant égal à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan.

Le bilan de la Ville de Genève au 31 décembre 1991, totalisant tant à l'actif qu'au passif 1 853 373 559.94 francs, est également approuvé.

